



**HAL**  
open science

## Les archives scientifiques en sciences humaines et sociales : état de l'art

Guillaume Delaunay

► **To cite this version:**

Guillaume Delaunay. Les archives scientifiques en sciences humaines et sociales : état de l'art. domain\_shs.info.hist. 2012. mem\_00686499

**HAL Id: mem\_00686499**

**[https://memsic.ccsd.cnrs.fr/mem\\_00686499v1](https://memsic.ccsd.cnrs.fr/mem_00686499v1)**

Submitted on 10 Apr 2012

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Mémoire d'études / janvier 2012



Diplôme de conservateur des bibliothèques

## **Les archives scientifiques en sciences humaines et sociales : état de l'art**

**Guillaume Delaunay**

Sous la direction de Jean-François Foucaud  
Directeur de la Bibliothèque Interuniversitaire de Montpellier



## **Remerciements**

*A Jean-François Foucaud, mon directeur de mémoire, pour ses avis, relectures et conseils qui m'ont guidés dans mon travail.*

*A Odile Grandet pour la proposition du sujet, ses réponses et ses pistes stimulantes pour mes recherches.*

*A Goulven Le Brech, archiviste à l'EHESS, Bertrand Müller, historien chargé de cours à l'université de Genève et de Neuchâtel, collaborateur du CNRS, Florine Stankiewicz, conservateur des bibliothèques à l'université Paris 1, Charlotte Maday, responsable du service archives de l'université Paris 7, Rossana Vacario, responsable de la bibliothèque du Centre d'Histoire Sociale du XXe siècle, Marie-Caroline Luce, archiviste à l'université Paris 1, Fabien Oppermann, chef de la mission des archives et du patrimoine culturel au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, Olivier Robert, responsable du service archive de l'université de Lausanne, Hélène Chambefort, responsable du service archives de l'Inserm, Serge Wolikow et Céline Alazard, à la MSH de Dijon, Nadège Gohier, archiviste à l'université Paris 8, Marie-Laure Bachellerie, responsable du secteur archives de la délégation Paris - Michel-Ange (CNRS), Emmanuelle Sruh, bibliothécaire à la Bibliothèque universitaire de Paris 8, pour avoir bien voulu répondre à mes questions ainsi que pour leurs précieux conseils, avis et références sur la question des archives scientifiques.*

**Résumé : Les archives scientifiques sont des archives hybrides qui commencent à être traitées dans l'enseignement supérieur, et notamment en SHS, après avoir longtemps été en souffrance. Ce travail dresse un état de l'art sur la question tant au niveau de la réflexion que sur les modes d'organisation et de traitement de ces archives.**

*Descripteurs :*

*Archives scientifiques – France*

*Archives – Chercheurs – France*

*Archivistique – France*

**Abstract : The scientific and academic archives in humanities amongst the french higher education system are a quite new matter. This essay is a report of the situation of those archives, especially the ways of defining and organizing them.**

*Keywords :*

*Scientific archives – France*

*Archives – Use studies*

*Archives -- Administration – France*



Cette création est mise à disposition selon le Contrat :  
**Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 2.0 France**  
disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/> ou par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.



# Sommaire

SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	9
INTRODUCTION.....	11
<b>1. INTÉRÊT ET PROBLÉMATIQUES DES ARCHIVES SCIENTIFIQUES EN SHS : ÉTAT DE L'ART DE LA RÉFLEXION.....</b>	<b>13</b>
<b>1.1. Quel périmètre pour les archives scientifiques en SHS ?.....</b>	<b>13</b>
1.1.1. <i>L'archive scientifique, une classification hésitante.....</i>	<i>13</i>
Une définition tripartite ou bipartite ?.....	13
Une typologie ouverte.....	14
De l'academich archive aux data archives, mise en regard d'une spécificité française.....	15
1.1.2 <i>L'archive scientifique : de la preuve au document, à la donnée ?.....</i>	<i>16</i>
De la preuve à la trace : un enjeu de mémoire.....	16
Du document à la donnée ?.....	18
1.1.3 <i>Un statut juridique qui pose problème.....</i>	<i>20</i>
Une tension juridique : droit des archives, droit d'auteur.....	20
D'un impossible rappel à la loi ?.....	22
1.1.4. <i>Historique de l'archive scientifique : de l'histoire aux sciences sociales.....</i>	<i>23</i>
L'archive scientifique au XIXe : le règne de l'histoire ?.....	24
Le début du XXe siècle et la documentarisation de l'archive .....	24
Fin XXe, éclatement de la notion d'archive dans le numérique et dans les SHS .....	25
<b>1.2 Quels enjeux pour les archives scientifiques en SHS ?.....</b>	<b>26</b>
1.2.1. <i>Une relégitimation des SHS comme disciplines scientifiques.....</i>	<i>27</i>
Validation et réfutation des données en SHS .....	27
Le débat sur le caractère scientifique des SHS.....	28
1.2.2 <i>Des ressources pour la recherche.....</i>	<i>29</i>
Revisite d'enquêtes.....	29
Pluridisciplinarité et interactions croissantes dans les SHS.....	30
Le développement d'une épistémologie des SHS .....	31
1.2.3. <i>Création d'un patrimoine.....</i>	<i>32</i>
Constituer la mémoire de la société.....	32
Constituer la mémoire des sciences .....	32
Constituer la mémoire de l'université .....	32
<b>2. LES DÉFIS D'ORGANISATION AU XXIE SIÈCLE : ÉTAT DE L'ART DE L'ORGANISATION DES ARCHIVES SCIENTIFIQUES .....</b>	<b>35</b>
<b>2.1 État des lieux .....</b>	<b>35</b>
2.1.1. <i>Dispersion des archives scientifiques et politique embryonnaire en la matière.....</i>	<i>35</i>
Lacunes et destructions : un patrimoine en danger.....	35
Des services d'archives dans l'université à la création du réseau Aurore.....	36
Une politique nationale en développement : le rôle des MSH.....	38
Un comparatif international.....	39
Le service de la gestion de documents et archives (SGDA) de l'Université de Montréal.....	41
Le service des archives de l'université de Lausanne (SAUL).....	42
Le service d'archives de l'Université Catholique de Louvain .....	43
Des blocages institutionnels et idéologiques.....	43

Un dialogue à instaurer entre chercheurs et archivistes.....	44
2.1.2. <i>Une logique de bâtiment, une logique de service</i> .....	45
Les archives scientifiques : une dissémination dans les lieux.....	46
Des lieux de conservation .....	46
L'externalisation : une solution ?.....	47
Le déménagement : occasion de repenser les archives.....	48
Proximité des archives historiques, définitives, inactives.....	48
Des lieux de médiation et de communication.....	49
Bibliothèques et archives : quelles convergences ?.....	49
<b>2.2. Quel traitement des archives scientifiques ? .....</b>	<b>51</b>
2.2.1. <i>La gestion des archives scientifiques</i> .....	51
La collecte.....	52
Différents modes d'acquisition.....	52
Réflexions sur la collecte.....	53
Des critères de sélection ? .....	54
Le classement .....	56
L'inventaire.....	56
Le plan de classement.....	56
La conservation et la communication.....	57
La valorisation.....	58
2.2.2 <i>Un cas à part, les archives électroniques ?</i> .....	58
Le numérique : ce que cela change pour les archives scientifiques .....	59
La description et le signalement électroniques .....	61
Le partage de données scientifiques.....	62
Les digital humanities, des e-archives scientifiques ?.....	62
La numérisation : un défi pour les archives scientifiques ?.....	63
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>65</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>67</b>
<b>TABLE DES ANNEXES.....</b>	<b>75</b>

## ***Sigles et abréviations***

AAF : Association des Archivistes français

AMUE : Agence de Mutualisation des Universités et des Établissements

AURORE : réseau des Archivistes des Universités, Rectorats, Organismes de Recherche et mouvements Étudiants.

BnF : Bibliothèque Nationale de France

CAC : Centre des Archives Contemporaines

CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique

DAF : Direction des Archives de France

EHESS : École des Hautes Études en Sciences Sociales

GED : Gestion Électronique des Documents

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

MSH : Maison des Science de l'Homme

SIAF : Service Interministériel des Archives de France

SHS : Sciences Humaines et Sociales



# Introduction

---

« Aucune méthode ne semblait avoir précédé le choix des « faits », décidé de leur importance, déterminé nettement l'objet poursuivi. Je remarquai un nombre incroyable d'hypothèses implicites et d'entités mal définies. »

*Paul Valéry, « Avant-propos » dans Regards sur le monde actuel*

Les archives scientifiques en sciences humaines et sociales ont longtemps été perçues presque comme des objets documentaires non-identifiés. Archives scientifiques, archives de la science, archives des chercheurs (papiers, notes, carnets, fiches, bandes magnétiques, tracts, disquettes, dessins, outils, livres, brochures, mémoires, cours, invitations, brouillons, articles, rapports et bien d'autres choses), étaient pour beaucoup un ensemble confus qui relèvaient en même temps de l'archive, du patrimoine, de la recherche, de la documentation, et de la bibliothèque.

Mais la confusion première se complique, quand l'on considère que ces archives scientifiques sont de ce fait à la frontière de différentes sphères de métier et mêlent des niveaux de tutelles différents, ainsi que des archives publiques et privées, celles-ci échappant souvent aux institutions. Cela, ajouté à l'intérêt somme toute récent et dans la sphère des SHS et de la part des institutions de l'enseignement supérieur pour les archives, et leur potentiel, notamment concernant tout le travail souterrain accompagnant le travail scientifique, a conduit à une identification tardive de ces ressources pourtant d'importance.

Cette indétermination ne leur est pas profitable : car sans définition, il n'y a aucune vision d'ensemble, aucune compréhension possible des enjeux de ces archives scientifiques et bien sûr une gestion au final dommageable de ces ensembles. D'où la nécessité d'une clarification du sujet et d'un état des lieux qui a commencé ces dix dernières années, et dans laquelle nous nous inscrivons.

Les liens entre archives, bibliothèques, documentation autour des archives scientifiques s'imposent plus que jamais car chacun est démuné face à ces fonds hybrides, et les barrières entre ces métiers, qui étaient majoritairement fondées sur les institutions et les types de documents, connaissent une évolution avec le numérique qui les fait se rejoindre sur une part importante de leur travail de spécialiste de l'information-documentation. Il s'agit donc de faire converger les regards pour aborder la question des archives scientifiques et se permettre d'en envisager toutes les facettes.

La prise en compte des archives scientifiques est désormais inscrite dans les projets étatiques et dans ceux des services d'archives de ces dix dernières années. La circulaire de 2001<sup>1</sup> préconisant l'organisation de service d'archives en Université, la « conversion numérique »<sup>2</sup> et le partage sur internet des données de la recherche, couplés à des efforts institutionnels, ont permis cette prise de conscience. Mais, remarquait Serge Wolikow en 2009 « la conservation de ces archives de chercheurs ne doit pas dissimuler que le cas le plus fréquent reste celui de la disparition progressive des archives scientifiques, surtout dans les universités »<sup>3</sup>. Or si la question des archives scientifiques

---

<sup>1</sup> « Circulaire du 2 novembre 2001 relative à la gestion des archives dans les services et établissements publics de l'État », JORF n°256 du 4 novembre 2001 page 17359.

<sup>2</sup> Milad DOUEIHI. *La Grande conversion numérique*, Paris : éditions du Seuil, « La librairie du XXIe siècle », 2008. Mais aussi CHABIN, Marie-Anne, *Archiver, et après ?* Paris : Djakarta, 2007

<sup>3</sup> Serge WOLIKOW, « L'enquête sur les archives de la recherche en sciences humaines et sociales (ARSHS). Premier bilan », *Histoire@Politique : Politique, culture, société*, septembre-décembre 2009 (n° 09) p.100 sqq

est critique, elle l'est particulièrement dans les sciences humaines et sociales, plus que pour les sciences dites exactes dont la communauté s'est mobilisée tôt, à la fin des années 1970, pour sauvegarder notamment les données de la recherche, et qui a connu déjà des réalisations en la matière<sup>4</sup>. De fait, la sensibilisation est plus présente dans les sciences dures puisque l'archive y est considérée comme preuve pour la recherche et les brevets. Les laboratoires se sont donc souvent auto-organisés pour la gestion de ces archives. En termes de guides, d'inventaires et de règles pour la conservation des fonds, les ouvrages d'Odile Welfelé et de Thérèse Charmasson ont été fondateurs de la réflexion française sur le sujet des archives scientifiques<sup>5</sup>, à partir des sciences exactes et science de la vie<sup>6</sup>.

Au contraire, les archives des sciences sociales dans l'enseignement supérieur sont donc dans une situation qui mérite d'être mise en lumière. Il nous semble essentiel de clarifier d'abord la notion d'archives scientifiques. Que faut-il entendre exactement par archives scientifiques ? Comment en délimiter le périmètre ? Comment en définir la matérialité ? Comment définir les limites entre archives, documentation et bibliothèque ? Comment les traiter ? En quoi consiste leur spécificité ? Pourquoi sont-elles des ressources de premiers ordre dont il faut s'occuper dans les politiques de la recherche ?

Nous essaierons de comprendre pourquoi les archives scientifiques en SHS sont à un tournant, tant en termes de recherche que d'organisation, et comment elles sont susceptibles d'être revalorisées. Nous détaillerons ainsi deux pans d'un état de l'art, portant l'un sur la réflexion, la définition, l'intérêt actuel des archives scientifiques, et l'autre sur les modalités d'organisation, de traitement, et sur les outils disponibles.

---

<sup>4</sup> En termes d'institutions : l'Institut Pasteur, le CNRS ont organisé leurs archives scientifiques.

<sup>5</sup> Cf. le guide d'Odile WELFELÉ, *La mémoire des laboratoires* de 1996, et l'ouvrage de Thérèse CHARMASSON, Christiane DEMEULENAERE, Catherine GAZIELLO, Denise OGILVIE, *Les archives personnelles des scientifiques : classement et conservation*, Paris, Direction des archives de France, Archives nationales, 1995.

<sup>6</sup> Voir la bibliographie de ces deux conservatrices du patrimoine. Mais citons ici la publication récente par Thérèse CHARMASSON de l'ouvrage : *Les archives des scientifiques – XVIe-XXe siècle – Guide des fonds conservés en France*. Paris: Éd. du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2008, qui représente un outil important, sans équivalent jusqu'à présent avec les résultats partiels obtenus par les MSH lors de leur enquête en 2005.

# **1. Intérêt et problématiques des archives scientifiques en SHS : état de l'art de la réflexion**

---

Il est nécessaire de passer par un état de l'art de la réflexion pour mieux cerner les incertitudes, les ambiguïtés, les questions que soulèvent les archives « scientifiques ». Ce regard sur les archives scientifiques doit nous permettre ensuite d'éclairer les modalités d'organisation et de traitement, et de cerner dans quelle logique elles s'insèrent. Nous aborderons ici trois aspects, concernant la définition même de ces archives, la spécificité de leur historicité, et leur potentiel pour la recherche et le patrimoine scientifique.

## **1.1. QUEL PÉRIMÈTRE POUR LES ARCHIVES SCIENTIFIQUES EN SHS ?**

### **1.1.1. L'archive scientifique, une classification hésitante**

#### **Une définition tripartite ou bipartite ?**

La question de ce que l'on nomme « archives scientifiques » est très récente mais s'insère peu à peu dans l'archivistique. Il faut cependant reconnaître tout l'aspect contingent de cette notion, absente tant du *dictionnaire terminologique des archives* (2002)<sup>7</sup> que du guide de référence, la *Pratique archivistique française* (révisé en 2008). C'est une conservatrice du patrimoine, Thérèse Charmasson, qui va donner à « l'archive scientifique » ses définitions, ses premiers outils, et sa première classification, rassemblés dans son ouvrage de 1995, *Les archives personnelles des scientifiques*. « Cette expression [d'archives scientifiques], écrit-elle, employée par commodité, recouvre de fait trois grandes catégories d'archives qui posent pour chacune d'entre elles des problèmes spécifiques : les archives de tutelle des établissements de recherche et d'enseignement scientifiques, les archives propres des établissements eux-mêmes et les archives personnelles des scientifiques »<sup>8</sup>.

Notion empruntée « par commodité », elle se devait d'évoluer. En effet, certes essentielles pour connaître les programmes de recherche et élaborer une histoire de l'enseignement comme l'a fait Thérèse Charmasson par la suite<sup>9</sup>, les archives des établissements et de leurs tutelles vont se retrouver dans le domaine des archives administratives, publiques.

Les « archives scientifiques » vont alors prendre le périmètre de cette matière la plus compliquée que sont les archives de la recherche, archives qui mêlent souvent deux sortes d'archives profondément distinctes : archives publiques et archives privées<sup>10</sup>. Cette redéfinition apparaît dans le guide de 2010 de l'AMUE sur *La gestion des archives*

---

<sup>7</sup> Voir en ligne : <<http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/static/3226>> Consulté le 30 septembre 2011

<sup>8</sup> Thérèse CHARMASSON. *Les archives personnelles des scientifiques : classement et conservation*. Paris : Archives nationales, 1995, p. 7

<sup>9</sup> Thérèse CHARMASSON. *Archives et sources pour l'histoire de l'enseignement*. Paris : Comité des travaux historiques et scientifiques, 2005 .

<sup>10</sup> Nous reviendrons en 1.1.3 sur les aspects juridiques de ces archives.

*au sein d'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche*<sup>11</sup>, guide qui a pour fonction de servir d'éclairage et de référentiel pour les services d'archives dans les universités et autres grandes écoles. Les « archives scientifiques » sont dans cette acception un ensemble de nouveau composite, regroupant cette fois-ci deux parties, tantôt distinctes, tantôt réunies : d'une part les « archives des laboratoires/centres de recherche » et d'autres part les « archives des chercheurs ».

Goulven le Brech, un des auteurs de cette distinction dans le guide, archiviste à l'EHESS, membre du groupe Aurore<sup>12</sup> à l'AAF, a même détaillé les sous-classes des archives scientifiques dans une note publiée sur un carnet de recherche en ligne du CNRS distinguant :

« - les archives issues du travail de recherche (en laboratoire, sur le terrain, en bibliothèque, Archives...) : cahiers de laboratoire, correspondance, comptes rendus de réunions, notes, rapports, fiches de travail, notes de travail, carnets de terrain, documentation diverse (revues, tirés-à-part, plaquettes, fascicules), littérature grise (rapports, études), documents relatifs à la participation à des colloques et conférences (programmes, compte-rendu, liste de chercheurs...), rapports d'expertise.

- les archives consignant les résultats de la recherche : rapports, comptes rendus de recherches, manuscrits et tapuscrits d'articles et/ou d'ouvrages, épreuves, preprints, ouvrages, articles, tirés à part.

- les archives relatives à la réception des résultats de la recherche : correspondance, coupures de presse, dossiers de traduction et de réédition d'articles et d'ouvrages. »<sup>13</sup>

On le voit, ces définitions sont des propositions pour définir et mieux avoir prise sur ces archives différentes, qui ont aussi des fins différentes (histoire, trace de l'activité, données de la recherche). Elles ne couvrent pas toujours le même périmètre, privilégiant un existant qui peut varier et mêler bien souvent différents niveaux (archives administratives, scientifiques ; publiques et privées), l'archive scientifique allant jusqu'à l'ensemble des documents détenus par le chercheur (témoignages, enquêtes, archives collectées, etc.) quand bien même ils ne lui appartiennent pas du point de vue de la propriété intellectuelle.

## **Une typologie ouverte**

Ces archives scientifiques recouvrent la réalité protéiforme des archives en général. Il ne s'agit pas d'un cadre limitatif, en revanche des limites s'imposent vite et suggèrent des distinctions de type juridiques : documents publics et documents privés. Cependant il y a bien des cas limites sur ces archives, qui influent sur la question du périmètre et de l'organisation, c'est la question des manuscrits et de la documentation.

---

<sup>11</sup> *La gestion des archives au sein d'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche*, Paris : AMUE, Coll. « Les dossiers de l'agence », 2010, p.58-59  
Disponible en ligne : <[http://w3.msh.univ-tlse2.fr/spip/IMG/pdf/AMUE\\_Guide\\_Gestion\\_archives\\_2010.pdf](http://w3.msh.univ-tlse2.fr/spip/IMG/pdf/AMUE_Guide_Gestion_archives_2010.pdf)> Consulté le 27 octobre 2011.

<sup>12</sup> Réseau professionnel créé en février 2007 affilié à l'AAF. Voir la documentation en ligne de présentation du réseau : <<http://www.archivistes.org/Sections#Section-Aurore>> Consulté le 31 décembre 2011.

<sup>13</sup> Goulven LE BRECH, *Archives des SHS : mémoire et science* [en ligne] ArchiSHS, 2 mars 2011 [Consulté le 28 août 2011]  
Consultable en ligne : <<http://archishs.hypotheses.org/411>>

## 1. Intérêt et problématiques des archives scientifiques en SHS : état de l'art de la réflexion

Les fonds documentaires constitués par les chercheurs ne sont habituellement pas pris en considération dans les archives<sup>14</sup> : on en tient une liste, mais ils viennent classiquement s'inscrire dans la « bibliothèque des archives », quand celle-ci existe, ou bien dans les collections de la bibliothèque universitaire, avec notation de la provenance du fonds<sup>15</sup>. La documentation que représentent les mémoires et thèses (annotés par le chercheurs) constitue elle aussi un point délicat : si l'on peut les considérer comme archives scientifiques, classés en sous-série J, elles sont aussi conservées par les bibliothèques universitaires pour qui il s'agit d'un de leurs domaines de compétence.

Quant aux « manuscrits », ce sont aussi une pierre d'achoppement entre archives et bibliothèques, les archives étant souvent classées comme « manuscrits » en bibliothèques, alors qu'elles relèvent d'une logique de l'archive. Ce point délicat n'est pas tranché et se retrouve dans les outils de traitement de ces fonds.

### **De l'*academic archive* aux *data archives*, mise en regard d'une spécificité française**

Il est donc difficile de déclarer qu'il y a un consensus autour de cette définition puisqu'elle reste le travail de réflexion de quelques-uns sur un sujet qui commence seulement à prendre de l'ampleur. Nous l'avons vu, les définitions de Thérèse Charmasson ou de Goulven Le Brech s'appuient sur une pratique de l'archivistique qui les porte à définir de telle ou telle manière le champ des « archives scientifiques ». De fait, la définition et les cadres donnés par Goulven le Brech nous semblent assez pertinents pour actuellement délimiter notre sujet.

Mais l'examen de la notion nous conduit en définitive à sortir de notre périmètre français pour voir comment la notion est envisagée ailleurs et nous aider, par différenciation, à comprendre notre propre façon d'envisager ces archives. En effet, le détour par une autre tradition, une autre langue est éclairante. Dans les pays anglo-saxons, qui travaillent depuis plus longtemps ces notions, c'est la notion d'*academic archives* qui prévaut. Si le terme de *scientific archive* apparaît dans les autorités matières de la bibliothèque du Congrès<sup>16</sup> aux États-Unis, le terme reste peu en vigueur chez les professionnels si ce n'est par exemple pour désigner les archives ouvertes des publications scientifiques ou les données de *pre-print* comme sur le site ArXiv.org<sup>17</sup>, rejoignant nos « archives institutionnelles » (et les « archives centrales » nationales, type HAL<sup>18</sup>) qui dans le mouvement de l'*Open Access* tentent de valoriser la production scientifique d'un établissement. À côté de ces archives actives, les *academic archives*<sup>19</sup> concernent, elles, la part de sédimentation de l'archive, comprenant à la fois les archives des universités, des départements, des centres de recherches, ainsi que les cours des professeurs, contrairement à ce qui semble avoir finalement été retenu en France. Mais là échappe une part importante des archives scientifiques : tout le matériel de recherche, données d'enquêtes, notes préparatoires, et autres indices et traces de la recherche.

<sup>14</sup> « Faut-il maintenir des ouvrages et des périodiques dans un fonds d'archives ? Ces documents n'étant pas des archives, on peut penser que le principe du respect des fonds ne s'applique pas, sauf s'il s'agit d'archives imprimées. » Véronique BERNARDET et Sabine SOUILLARD, *Bibliothèques d'archives*, Paris : Association des archivistes français, 2010. p. 20

<sup>15</sup> Véronique BERNARDET et Sabine SOUILLARD, *Bibliothèques d'archives*, Paris : Association des archivistes français, 2010 p.20

<sup>16</sup> Interrogeable en ligne : <<http://authorities.loc.gov/webvoy.htm>> [Consulté le 30 août 2011] De même les autorités RAMEAU recensent le terme « d'archives scientifiques » pour désigner les archives des sciences dures : « Sciences -- Archives ». Notice créée en 1991 et reprise en 2005, on peut s'interroger sur cette normalisation.

<sup>17</sup> Voir en ligne : <[www.arxiv.org](http://www.arxiv.org)> [Consulté le 29 août 2011]

<sup>18</sup> Hyper Article en Ligne, archive ouverte du CNRS : <<http://hal.archives-ouvertes.fr/>> Consulté le 30 septembre 2011.

<sup>19</sup> On trouve le détail de ce qu'il faut entendre sous ce terme sur le site de l'association des archivistes américains :

<[http://www.archivists.org/governance/guidelines/cu\\_guidelines7.asp](http://www.archivists.org/governance/guidelines/cu_guidelines7.asp)> [Consulté le 29 août 2011]

C'est que la chose reste ambiguë. Thérèse Charmasson l'indique en 2006, quand elle justifie son choix dans l'hésitation entre « archives scientifiques » et « archives des sciences » : « on entendra donc par « archives des sciences », termes sans doute moins ambigus que ceux d'archives « scientifiques », toutes sources d'archives permettant d'étudier l'évolution générale des politiques de recherche et d'enseignement scientifiques, l'évolution de telle discipline scientifique particulière ou encore l'apport de tel ou tel scientifique au développement des connaissances. »<sup>20</sup>

Mais cela serait encore une fois réduire quelque peu la dimension et l'enjeu des archives scientifiques, les coupant de leur part essentielle, caractéristique, d'archive active pour les chercheurs même – et pas seulement pour les historiens de la discipline et les épistémologues. Peut-être serait-il alors intéressant de lire dans les deux analyses du périmètre de « l'archive scientifique » une tension entre deux conceptions de l'archive scientifique sur laquelle on aura l'occasion de revenir : l'archive scientifique vue comme archive institutionnelle, et l'archive scientifique comme produit de la recherche. Là encore le passage par une autre langue peut permettre de comprendre ce qui est à l'œuvre. Si d'un côté nous avons les *academic archives*, archives de l'institution, archives prises au sens traditionnel de patrimoine et de témoignage de l'activité humaine, se joue aussi dans ces archives un autre enjeu qui serait celui des *data archives*, c'est-à-dire les archives des données de la recherche qui elles ont directement une finalité scientifique de partage et qui ont vocation à être communicables, et ce le plus rapidement, le plus facilement possible. Sous le terme d'« archives scientifiques », la communauté des chercheurs en SHS désigne principalement l'aspect institutionnel, séparant deux ensembles pourtant proches. D'un côté les archivistes, de l'autre les chercheurs ? D'un côté le patrimoine, de l'autre la recherche ? Il nous semble pourtant que l'enjeu tient bien à un objectif commun. C'est aussi l'opinion des personnes en charge de ces archives. En deçà des recouvrements de la notion d'archive scientifique entre patrimoine et données de la recherche, nous verrons dans les sections suivantes comment on essaie de penser ensemble les deux aspects. Remarquons déjà que par ces *data archives*, c'est une autre dimension de l'archive, une dimension active qui apparaît, et la notion moderne de donnée qui rentre en jeu, venant fournir à l'archive scientifique une de ses spécificités.

### **1.1.2 L'archive scientifique : de la preuve au document, à la donnée ?**

La réflexion sur la définition de l'archive scientifique en SHS s'inscrit dans la réflexion générale sur l'archive et conduit à se positionner sur la question de leur contour : documents, objets, données, etc. Ces questions sont moins anodines qu'il n'y paraît et engagent des aspects du traitement de ces archives.

#### **De la preuve à la trace : un enjeu de mémoire**

L'archive est traditionnellement pensée comme preuve et comme trace. Preuve de l'activité, tant pour les « besoins de la gestion et de la justification des droits des personnes, physiques ou morales, publiques ou privées, que pour la documentation historique de la recherche » comme l'indique la loi<sup>21</sup>. Ce régime de la preuve se pose pour la question des archives scientifiques : elles ont une pertinence pour les *data*

---

<sup>20</sup> Thérèse CHARMASSON, « Archives scientifiques ou archives des sciences : des sources pour l'histoire », *La revue pour l'histoire du CNRS*, n° 14 (2006). Consultable en ligne : <<http://histoire-cnrs.revues.org/document1790.html?format=prin>> [Consulté le 29 août 2011]

<sup>21</sup> Article L211-2 du *Code du patrimoine*. Loi n°79-18 du 3 janvier 1979 - art. 1

## 1. Intérêt et problématiques des archives scientifiques en SHS : état de l'art de la réflexion

*archives*, pour la preuve de la légitimité, de l'examen scientifique du travail. Mais cette fonction est moins celle de « l'intérêt public » que du ressort du monde scientifique. Cependant l'aspect de « documentation historique de la recherche » entre parfaitement dans les missions de l'archive scientifique. Faut-il le rappeler ? L'archive scientifique est une archive au titre général avant d'être considérée de manière spécifique à travers sa visée scientifique.

Le renseignement de l'activité de recherche se ferait donc en gardant la preuve, la trace – ce qui reste – de l'activité des individus et des institutions scientifiques. On tend aujourd'hui à une gestion des archives qui soit de la gestion du flux de manière formalisée, ce qui prend le nom de *records management*. Défini par la norme ISO 15489 de 2001, ce contrôle « efficient et systématique » de l'archive courante et intermédiaire<sup>22</sup> depuis sa création permet d'y accéder facilement. Le terme *records* s'assimile au régime de la preuve, entendu dans l'utilité de « justification » des activités, en opposition au « document » dans sa dimension informative, ou à l'archive dans sa dimension historique. Or l'archive scientifique, on l'a vu, se définit premièrement par sa visée de « documentation historique ». Son archivage, nous le verrons, doit s'accommoder de spécificités locales dans la politique d'archivage (un chantier de fouilles, une étude d'anthropologie, un laboratoire de statistique, un chercheur en histoire). Pour Bertrand Müller, historien travaillant entre autres à la question des archives scientifiques : « l'archiviste peut apporter une contribution décisive pour définir un nouveau concept de l'archive distinct du *records management*. Plus que l'enregistrement et le traitement systématique illusoire des masses documentaires, c'est l'évaluation et la sélection (*appraisal*) des documents que nous voulons transmettre aux futures générations qui est l'enjeu. »<sup>23</sup> S'il ne s'agit pas d'inventer un nouveau concept d'archive, il est question tout du moins de prendre en compte l'aspect non uniquement administratif de ces archives (qui reste cependant à bien prendre en compte) ainsi que l'importante variation disciplinaire et le nécessaire travail de sélection (voire de négociation) à effectuer entre chercheur et archiviste, pour choisir des fonds d'archives scientifiques signifiants.

Ce qui est visé à travers l'archive scientifique est bien la constitution de la mémoire de la science, mais aussi celle de la société dans la mesure précisément où les « sciences humaines » travaillent les divers champs sociaux de l'activité humaine. Cependant l'archive est aussi souvent « ce qui reste » et doit à cet égard être considérée comme trace. Or cette problématique de la « trace » reste difficile à évaluer en termes d'archive scientifique. Témoignage historique, l'archive prend vite des proportions inquiétantes, et cette mémoire ingérable menace toute utilité présente ou à venir des données conservées. « L'essentiel est ce que nous voulons transmettre, et pour cette tâche difficile mais passionnante, nous devons nous affranchir du présentisme qui est le nôtre, nous libérer de notre peur du futur qui nous conduit à ne rien vouloir détruire, alors que de toute manière les destructions volontaires ou involontaires sont massives. Les incertitudes du numérique ne nous protégeront finalement ni plus ni moins que l'apparente durabilité du papier des catastrophes archivistiques. »<sup>24</sup>

Garder la trace et garder la mémoire sont deux préoccupations qui doivent donc être rassemblées dans l'opération de sélection et de conservation des archives scientifiques. Opération toujours périlleuse qui nous renvoie à la « fabrique du

<sup>22</sup> Les trois âges des archives : courantes (utilisées), intermédiaires (en préarchivage, mais dossier clos), définitives (ayant été retenues et non éliminées, car d'intérêt historique), a été défini par le décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979.

<sup>23</sup> Bertrand MÜLLER, sur son carnet de recherche en ligne ArchiSHS hébergé par Hypothèses.org : « Archives et temps présent: considérations inactuelles » [en ligne] 1<sup>er</sup> avril 2011. Disponible en ligne : <<http://archishs.hypotheses.org/435>> [Consulté le 30 août 2011]

<sup>24</sup> Bertrand MÜLLER *ibid.*

patrimoine »<sup>25</sup> : que garder ? Pourquoi ? Comment ? Cette fabrique du patrimoine est ici produite par l'expertise scientifique conjointe des chercheurs et des spécialistes de l'information-documentation – car aussi bien des documentalistes (dans les centres de recherche), que des bibliothécaires ou des archivistes, et surtout d'autres filières s'occupent de ces archives scientifiques, et définissent par leur pratique les contours de ce qui est archive scientifique.

## Du document à la donnée ?

Les archives administratives justifient la conception de l'archive comme trace, comme preuve. Pour le domaine étendu des archives scientifiques, au-delà des éléments administratifs, il faut considérer l'archive autrement, notamment en y intégrant d'autres documents de seconde main : un contexte documenté, documentation vitale notamment pour ce qui concerne les données de la recherche, inintelligibles sans cet accompagnement. C'est dire le besoin de travail de fond avec les chercheurs pour définir les archives scientifiques. Il est ici nécessaire de noter que l'archive scientifique au singulier a peu de sens. Comme le rappellent tant le rapport Silberman que le rapport Cribier-Feller – sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir – et bien d'autres à leur suite : l'archive scientifique seule n'a pas de sens. C'est aussi l'objectif des outils archivistiques de description des fonds sur lesquels nous reviendrons en seconde partie.

Cet aspect de documentation est un des points délicats de la production de métadonnées qui parfois font défaut au chercheur, surtout dans le cas très fréquent de la mise à jour d'un passif d'archives scientifiques assez conséquent et ancien sur lequel on se trouve en peine de renseigner ce qui permettrait de donner sens à ces données. L'archive scientifique n'est pas en soi signifiante, *a fortiori* parce qu'elle doit normalement se placer dans la notion centrale en archivistique de « fonds ».

« L'archivage méthodique des données, bien différent de la "simple" conservation qui consiste à "ne pas jeter, ne pas perdre", repose sur un véritable travail d'édition des données et de leur documentation, dont peu de chercheurs soupçonnent l'intérêt. Seul ce travail fera du fonds un ensemble cohérent et logique, orienté vers la mise en valeur du travail intellectuel investi dans son élaboration » rappelle le rapport Cribier-Feller<sup>26</sup>.

De la preuve à la trace et à la mémoire, nous sommes donc passés à la question du document et de la documentation. On le sait, la définition juridique de l'archive est si vaste qu'elle englobe tout : « les archives sont l'ensemble des documents, quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support »<sup>27</sup>. Les archives scientifiques recouvrent donc tout ce qui est produit par un scientifique (voire ce qui est collecté, donné par celui-ci dans certains cas), par un centre de recherche, par une institution d'enseignement supérieur, tout étant archive dès sa création – conception qu'il faut rappeler tant elle est peu évidente par exemple dans le milieu des chercheurs. De ce fait, une masse de « documents » est incluse dans les archives scientifiques, le terme « document » étant entendu comme l'union d'un support et d'un contenu. C'est donc une typologie ouverte en termes de support qui est impliqué, bien que dans les faits il faille toujours aller contre un certain préjugé de l'archive comme simple récépissé sous forme papier. Notes, carnets, bandes magnétiques, CD, fichier électronique, livres, outils de recherche, comptes-rendus, objets et autres outils de recherches : tout cela peut être inclus au titre d'« archive scientifique ».

<sup>25</sup> Nathalie HEINICH, *La fabrique du patrimoine : de la cathédrale à la petite cuillère*. Paris : Éd. de la Maison des sciences de l'homme, 2009. Notons aussi avec Bertrand Müller le passage de tutelle des archives du Ministère de l'Intérieur à celui de la Culture, comme un signe de cette patrimonialisation généralisée des archives.

<sup>26</sup> Françoise CRIBIER et Élise FELLER. *Conservation des données qualitatives en Sciences Humaines et Sociales*. [en ligne] 2003. Disponible en ligne : <<http://www.cmh.ens.fr/greco/rapport/Rapdonneesqualita.pdf>> [Consulté le 30 août 2011]

<sup>27</sup> *Code du patrimoine*. Livre II. Article L211-1.



## 1. Intérêt et problématiques des archives scientifiques en SHS : état de l'art de la réflexion

Mais cette définition du document, qui est due au tournant de la documentation au début du XXe siècle à la suite de Paul Otlet, a connu une évolution. Le document « se définit actuellement par sa nature (écrit, imprimé, numérique...), son support et son mode de diffusion » comme le définissent Jean-Philippe Accart et Marie-Pierre Réthy dans leur manuel de documentation<sup>28</sup>. Il y a là une nouvelle tension des archives scientifiques entre « données » et « document », qui se sent fortement infléchie par l'informatisation et le tournant numérique. La donnée devient un des éléments clés de l'archive scientifique contemporaine.

Données et documents ne s'opposent pas en réalité. Mais comme l'indique Bertrand Müller, « mettre l'accent sur le document, c'est d'une certaine façon insister sur la forme et éventuellement la matérialité d'un support alors que la donnée renvoie à un contenu et en l'occurrence à une dimension centrale de l'activité scientifique qui est d'utiliser des données, d'en produire pour nourrir les interprétations et les théories. Cette opposition trop schématique témoigne cependant d'un malentendu entre archivistes et scientifiques sur la signification de ces deux termes<sup>29</sup> qui sont parfois trop rapidement assimilés l'un à l'autre »<sup>30</sup>. Or de plus en plus les programmes moissonnent les données qui deviennent l'enjeu et la forme des archives scientifiques dans leur dimension d'« archives ouvertes », de communication directe des données scientifiques. Et de même que le document n'existe pas sans documentation, les données, qui sont toujours à la fois déjà structurées et structurables, n'existent pas sans interprétation ni sans métadonnées qui permettent de les repérer. Cela aussi fait partie du travail des personnels de la documentation (documentalistes, bibliothécaires, archivistes et autres) que de s'investir pour communiquer sur cet aspect et d'accompagner la structuration des données.

Voici donc l'enjeu de la saisie des archives scientifiques. Non pas simple preuve, trace de l'activité, ni seulement héritage et patrimoine scientifique, mais aussi archive contemporaine, active, des données de la recherche et ce pas seulement dans leur aspect d'archive ouverte. Ainsi l'archive scientifique semble prise entre deux exigences, celle de compte-rendu de l'histoire et de l'historicité de la discipline, et celle de partage des données scientifiques de la recherche. Les deux missions et enjeux sont-ils conciliables ? Plutôt que d'envisager cela comme tension, l'une vers le passé, l'autre vers le présent, il s'agit bien de considérer l'archive scientifique comme contenant les deux aspects, une « culture de la préservation et une culture du partage » comme l'inscrivait en 1999 le rapport Silberman<sup>31</sup>. Approfondissant cet aspect, Bertrand Müller, dans un numéro de 2006 de la revue *Genèses*, expliquait comment finalement la « double historicité » de ces archives des sciences sociales permettait à la pratique de se renouveler et d'éviter les écueils d'un manque de regard rétrospectif : « Ce que l'on peut désigner comme l'archive des sciences sociales ne relève pas seulement de l'histoire, mais s'inscrit dans une tension entre une histoire de la science et une pratique scientifique qui est elle-même historique. (...) C'est précisément cette double historisation des sciences sociales qui permet à Jean-Claude Passeron<sup>32</sup> de rejeter la dichotomie mertonienne entre « théorie

<sup>28</sup> Jean-Philippe ACCART, Marie-Pierre RETHY. *Le Métier de documentaliste*. Paris : Electre-Le Cercle de la Librairie. 2003.

<sup>29</sup> B. Müller précise plus loin, que, d'après lui, les « données » sont vécues par les archivistes comme niant la notion de fonds, de contexte, le cœur de l'archivistique.

<sup>30</sup> Bertrand MÜLLER, *Archiver les SHS : données ou documents ?* [en ligne] ArchiSHS, 11 août 2011. [Consulté le 30 août 2011] Disponible en ligne : <<http://archishs.hypotheses.org/510>>

<sup>31</sup> Roxane SILBERMAN *Les sciences sociales et leurs données*. La Documentation française. 1999. Disponible en ligne : <<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/004000935/0000.pdf>> [Consulté le 30 septembre 2011] p. 29

<sup>32</sup> Jean-Claude PASSERON. *Le Raisonnement sociologique. L'espace non poppérien du raisonnement naturel*. Paris : Nathan. Coll. Essais et recherches. 1991

actuelle et actuellement valable de la sociologie » et, son opposé, « l'histoire des théories » »<sup>33</sup>.

Mais ces archives de la recherche ne laissent pas de poser problème car si comme production d'un agent public, elles devraient tomber dans les archives publiques, la variété de ces fonds parfois d'origine privée, le droit de la propriété intellectuelle, la tendance des chercheurs en SHS à considérer leurs archives comme privées compliquent la tâche. Ce sont ces aspects juridiques difficiles qu'il nous faut maintenant aborder.

### **1.1.3 Un statut juridique qui pose problème**

Il existe pour les archives une loi de 1979, révisée en 2008, qui leur donne une certaine assise juridique. Les archives scientifiques sont donc décrites dans ce cadre général, mais il n'existe pas de directives spécifiques pour ces archives, notamment pour clarifier leur situation entre *Code du patrimoine*, *Code de la propriété intellectuelle*, et droit de la recherche.

#### **Une tension juridique : droit des archives, droit d'auteur**

S'agit-il d'une opposition ? Il faut espérer que non, du moins est-ce le travail de sensibilisation des enseignants-chercheurs à leurs archives qui doit en convaincre à l'aide d'un cadre juridique déjà présent. C'est au niveau des archives des chercheurs, des directeurs de centre de recherche, que la question de l'archive privée, de la propriété intellectuelle et propriété tout court de l'archive apparaît pour des documents qui sont pourtant bien des archives publiques au regard de la loi.

En effet, la loi stipule que tout ce qui est produit par un fonctionnaire dans l'accomplissement de ses missions (en l'occurrence l'enseignement-recherche est concerné) est considéré propriété publique<sup>34</sup>, et, à ce titre, doit être versé au service d'archives correspondant ; mais la communauté scientifique vit, elle, sur des raisonnements de propriété intellectuelle et de protection des données de la recherche, sensibles en terme de visibilité et de notoriété<sup>35</sup>. Deux ouvrages importants sur l'aspect juridique de ces archives ont paru à l'Harmattan<sup>36</sup> où Marie Cornu vient à préciser ce statut juridique délicat à faire reconnaître. « L'absence de cadre légal à la fois plus lisible et plus respectueux de la nature des archives de la science favorise évidemment des pratiques abusives de rétention de documents » note-t-elle<sup>37</sup>, voire des destructions, ce qui peut être lié nous le verrons en seconde partie à des carences dans l'organisation (locaux, politique nationale). Pourtant la loi sur les archives est claire : les archives générées par la recherche, l'ensemble des documents produits ou reçus ou qui procèdent

---

<sup>33</sup> Bertrand MÜLLER. « À la recherche des archives de la recherche. Problèmes de sens et enjeux scientifiques. » dans *Genèses* n° 63, 2006/2, p. 4-24. Disponible en ligne : <<http://www.cairn.info/revue-geneses-2006-2.htm>> [Consulté le 30 août 2011]

<sup>34</sup> Cf. *Code du patrimoine*, art. L211 et l'analyse de Marie CORNU, « Les archives de la recherche : production intellectuelle d'intérêt public » in *Archives et sciences sociales : aspects juridiques et coopération scientifique*. Paris : L'Harmattan. 2006, p.29-52

<sup>35</sup>C'est ce que rappellent les personnes en poste que nous avons pu rencontrer, et que signalent les différents rapports, comme le rapport Braibant : « Les scientifiques considèrent généralement leurs archives personnelles comme des archives privées, non soumises à obligation de versement, alors que leurs activités de recherche se déroulent essentiellement dans des établissements publics et qu'elles s'effectuent aujourd'hui en équipes. » (p.35) Disponible en ligne : <<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/964093000/index.shtml>> [Consulté le 27 octobre 2011].

<sup>36</sup> Marie CORNU, *Archives et sciences sociales. Aspects juridiques et coopérations scientifiques*, Paris : L'Harmattan, Coll. « Droit du patrimoine culturel et naturel », 2006 ; et Marie CORNU et Jérôme FROMAGEAU (dir.) *Archives et Recherche : aspects juridiques et pratiques administratives*. Paris : L'Harmattan. Coll. « Droit du patrimoine culturel et naturel ». 2003

<sup>37</sup>Marie CORNU « Les archives de la recherche : production intellectuelle d'intérêt public » in *Archives et sciences sociales. Aspects juridiques et coopérations scientifiques*, Paris : L'Harmattan, Coll. « Droit du patrimoine culturel et naturel », 2006, p.30

## 1. Intérêt et problématiques des archives scientifiques en SHS : état de l'art de la réflexion

de l'activité des établissements de recherche et des universités sont des archives publiques au regard de l'article L 211-4 du *Code du Patrimoine* :

« Les archives publiques sont : les documents qui procèdent de l'activité, dans le cadre de leur mission de service public, de l'État, des collectivités territoriales, des établissements publics et des autres personnes morales de droit public ou des personnes de droit privé chargées d'une telle mission (...) »<sup>38</sup>

A cet égard les archives scientifiques sont donc archives publiques, même pour les publications pour lesquelles il faut rappeler que l'auteur « contracte en tant que chercheur et non à titre personnel »<sup>39</sup>. Il peut être important de lever la confusion faite parfois entre archives personnelles et archives individuelles des chercheurs : si l'une se rapporte à l'individu privé du chercheur de manière distincte de son activité de chercheur (qui peut cependant pour des chercheurs importants avoir un intérêt), l'autre relève de l'archive publique, même si elle s'oppose à l'archive collective : celle du laboratoire ou de l'équipe. Parfois même archives individuelle et collective se confondent<sup>40</sup>. Ce qu'il est important de rappeler constamment, c'est le statut public de ces archives, avec ses contraintes. En effet, l'un des enjeux de la discussion avec les chercheurs sur les archives scientifiques est la propriété de ces archives et les délais et conditions d'accès à ces archives.

Certes l'avis Ofrateme du Conseil d'État « investit l'État *ab initio* de l'intégralité des droits d'auteur, patrimoniaux et moraux sur les œuvres créées par les fonctionnaires »<sup>41</sup> dans le cadre de leur mission de service public, faut-il rajouter, ainsi que l'établit le *Code des archives* (art L211-4), bien qu'Emmanuel Pierrat, avocat au barreau de Paris, spécialiste du droit d'auteur, ait pu rappeler en mars 2011, lors d'une journée du réseau Aurore sur « les données de la recherche : droit et obligations du chercheur », qu'en France le rapport entre droit des archives et droit d'auteur se fait souvent au profit d'une compréhension extensive de ce dernier. La loi DADVSI (droit d'auteur et droits voisins dans la société de l'information) de 2006<sup>42</sup>, transposition d'une directive européenne, renforce plutôt qu'elle ne dissipe le flottement sur le traitement différencié des enseignants-chercheurs par rapport aux autres fonctionnaires, ce qui rend plus flou le statut de leur production. « D'une façon générale, les chercheurs (...) les voyaient comme une documentation personnelle » constate l'enquête de Mesdames Cribier et Feller<sup>43</sup>.

Pour le cas de la propriété, il est important de rappeler que la propriété publique du support de l'archive n'implique en aucun cas la cession du droit de la propriété intellectuelle. Archives publiques, ces archives sont à conserver et à gérer par des services d'archives, quand bien même les chercheurs gardent des droits de propriété intellectuelle sur leurs travaux. Concernant le délai d'accès et ses modalités, en tant qu'archive publique, la communication se fait sous 30 ans après création<sup>44</sup>, ou

<sup>38</sup> Article L211-4. Modifié par ordonnance n°2009-483 du 29 avril 2009 - art. 12.

<sup>39</sup> Marie CORNU, « Les archives de la recherche : production intellectuelle d'intérêt public » *op. cit.*, p.34

<sup>40</sup> Voir Goulven LE BRECH, « Les archives des centres de recherche en sciences humaines et sociales », *Conservation et valorisation du patrimoine des organismes de recherche*, Journées Frédoc 10-12 octobre 2006, Saint-Étienne, Presses universitaires de Saint-Étienne, 2008. Disponible en ligne sur Archivesic : <[http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic\\_00212235/fr/](http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00212235/fr/)> [Consulté le 27 octobre 2011]

<sup>41</sup> « Les archives de la recherche : production intellectuelle d'intérêt public » in *Archives et sciences sociales. Aspects juridiques et coopérations scientifiques*, Paris : L'Harmattan, Coll. « Droit du patrimoine culturel et naturel », 2006, p.47

<sup>42</sup> Le texte de la loi DADVSI sur LegiFrance :

<<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000266350>> [Consulté le 31 août 2011]

<sup>43</sup> Françoise CRIBIER et Élise FELLER. *Conservation des données qualitatives en Sciences Humaines et Sociales*. [en ligne] 2003. Disponible en ligne : <<http://www.cmh.ens.fr/greco/rapport/Rapdonneesqualita.pdf>> [Consulté le 30 août 2011] p. 18

<sup>44</sup> *Code du patrimoine*, art. L213-1 et L213-2.

immédiatement pour le cas de documents administratifs<sup>45</sup> (« cette catégorie peut concerner les archives scientifiques sachant que le droit de communication immédiate ne peut s'exercer que sur des documents achevés et non en cours d'élaboration. »<sup>46</sup>). Bien sûr de nombreux cas spécifiques viennent compliquer le droit concernant les archives : pour les rapports de fouilles, dans le cas de l'archéologie préventive, un délai de 30 ans est prévu, pour les documents portant des informations sur des personnes privées (interviews, enquêtes, témoignages), le délai de communication est porté à 60 ans après la création de l'archive. Cela conduit à une organisation complexe de gestion des droits et de mention des différents délais ou modalités de diffusion. Dans le cadre d'archives verrouillées, car trop difficiles d'accès au niveau des droits, comme les mémoires d'étudiants, il se pose la question d'une conservation sans espoir de communication. Cela amène les acteurs à bien réfléchir, dans la constitution de ces archives scientifiques, à cet aspect de communicabilité.

### **D'un impossible rappel à la loi ?**

D'autres obstacles juridiques se posent finalement à propos de ces archives scientifiques. Ainsi les données d'enquêtes, entretiens, se voient finalement grevées de difficulté supplémentaires : « bien des chercheurs, ignorants des règles juridiques, n'ont pas demandé par écrit les autorisations nécessaires, persuadés que l'accord oral, ou parfois un "bout de papier", était suffisant puisque leurs informateurs avaient accepté leur rendez-vous, avaient accepté d'être enregistrés, et leur avaient parlé longuement. »<sup>47</sup> Or sur toutes ces données personnelles, il n'y a bien sûr aucune propriété intellectuelle du chercheur, qui doit rechercher l'accord à la diffusion de ces archives. Nous l'avons dit, de nombreuses données personnelles sont présentes, notamment sous forme informatique, contexte strictement règlementé par la loi informatique et libertés de 1978. Ces interrogations sur la diffusion des données de la recherche en sciences sociales continuent d'animer des groupes d'experts, allant jusqu'à des considérations de droit et d'éthique : ce que font les MSH via des journées d'études<sup>48</sup>, et la conception d'un *guide des bonnes pratiques*<sup>49</sup> à l'usage des chercheurs. Cette distinction d'archives publiques ou privées est un sujet de première importance pour la gestion et l'administration de ces archives.

De surcroît la question du droit des archives se complique du fait que certains documents sont réalisés par des unités mixtes – donc une paternité d'œuvre collective – et par des co-financement et des co-tutelles qui posent le problème de l'attribution de l'archive à l'un ou l'autre, au moins pour la gestion et la conservation intermédiaire. Le conseil des archives donnait en 2004 un exemple du problème (certes en science dure) : « une co-tutelle, du moins fonctionnant en co-financement, en l'occurrence entre l'Université d'Orsay et le CNRS : sachant qu'il est impossible et même très peu souhaitable au regard du respect des fonds, de distinguer deux catégories de documents, lequel de ces organismes doit être considéré comme le service versant ? »<sup>50</sup> Nous verrons dans la partie suivante sur l'organisation que la CNRS propose un mode de résolution de ce problème.

---

<sup>45</sup> Loi du 17 juillet 1978.

<sup>46</sup> Marie CORNU, *ibid*, p.44-45

<sup>47</sup> Françoise CRIBIER et Élise FELLER. *Conservation des données qualitatives en Sciences Humaines et Sociales*. [en ligne] 2003. Disponible en ligne : <<http://www.cmh.ens.fr/greco/rapport/Rapdonneesqualita.pdf> > [Consulté le 30 août 2011] p. 17

<sup>48</sup> Journées du 26 septembre et du 30 novembre 2011. Voir en ligne l'annonce du programme des journées : « Diffuser les données de la recherche en sciences humaines et sociales. Questions de droit et d'éthique » [en ligne] 29 juin 2011 [Consulté le 31 août 2011] Disponible en ligne : <<http://phonotheque.hypotheses.org/5218>>

<sup>49</sup> Élaboré par les MSH de Dijon, Tours, Aix-en-Provence, Lille, et Nanterre.

<sup>50</sup> Rapport du Conseil des archives. (2004). Consultable en ligne : <<http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/static/4566>> [Consulté le 31 août 2011]

À cette prise de position se rajoute la difficulté du peu d'intérêt des enseignants-chercheurs pour les archives<sup>51</sup> et des craintes du devenir de ces archives scientifiques. Dans ce contexte un constat revient : le rappel à la loi pour faire en sorte que les enseignants-chercheurs versent leurs archives est plus que déconseillé. Il faut plutôt faire preuve de pédagogie. La nécessité de dégager les intérêts de constituer ces archives et l'utilité du traitement en archives permettent de désamorcer les craintes des déposants (qui va consulter, sous quels délais ?). Yann Potin, historien et chargé d'études documentaires aux Archives nationales, rappelle la part de négociation notamment sur ces ambiguïtés concernant le statut public et privé des documents et données des archives scientifiques : « la fabrication des archives fait l'objet de conflits de représentations et d'appropriations et donne lieu à des négociations, en partie inconscientes et souvent différées, entre un grand nombre de producteurs et de transmetteurs. »<sup>52</sup> Et de même rajoute-t-il qu'« il est évident que les urgences du calendrier comme les contingences matérielles des espaces publics de stockage risquent d'encourager, en provoquant des décisions irréversibles, la tentation de faire l'économie de ce travail d'élaboration collectif. »<sup>53</sup> Car les archives scientifiques sont bien souvent constituées lors d'un déménagement, d'un départ à la retraite, de la fermeture d'un laboratoire : autant de phases critiques où le risque de voir disparaître ces archives est important. Le constat de précaution semble unanime : « l'expérience montre très largement que cette obligation risque plus souvent de provoquer la destruction d'archives que leur versement. Ne serait-ce que parce que la très grande majorité des chercheurs refusent d'assimiler leur activité de recherche et/ou d'enseignement à une fonction comparable à celle de l'administration. »<sup>54</sup> Or la destruction d'archive, bien qu'interdite, est un comportement qui touche à la fabrication d'une trace et d'une mémoire sur mesure, comme le note Yann Potin : « Exactement comme un individu n'aime pas qu'on fouille dans ses papiers, un administratif qui part à la retraite aura tendance à retirer ce qu'il veut de ses dossiers. Et dans le doute, il peut en détruire la totalité. Or la destruction, c'est l'inverse de l'oubli. »<sup>55</sup>

On voit qu'à travers ces archives scientifiques on touche à la question de la mise en mémoire, de la fabrication de l'histoire. Il est donc intéressant d'explicitier le rapport de l'archive scientifique à l'histoire, et comment, au-delà de cette discipline, l'archive scientifique en SHS peut avoir pleinement une pertinence.

### **1.1.4. Historique de l'archive scientifique : de l'histoire aux sciences sociales**

« On me qualifie d'historien, je ne suis qu'un archiviste. »

---

<sup>51</sup> Là encore nous renvoyons au bilan effectué en 2003 pointant « une attitude fréquente chez de nombreux chercheurs qui ne daignent pas s'occuper de ces problèmes d'archives ». Françoise CRIBIER et Élise FELLER, *ibid.*

<sup>52</sup> Yann POTIN, « Du déménagement à la « mise en archives » », dans *La Lettre de l'EHESS*, n°33., juin 2010. Disponible en ligne : <<http://lettre.ehess.fr/858>> [Consulté le 31 août 2011]

<sup>53</sup> *Idem.*

<sup>54</sup> Bertrand MÜLLER, *Archives personnelles des chercheurs, quelques questions*. [en ligne] 8 avril 2011 [Consulté le 31 août 2011] Disponible sur la toile : <<http://archishs.hypotheses.org/449>>

Notons que c'est aussi le constat que dresse Goulven Le Brech.

<sup>55</sup> Yann POTIN, « L'archiviste procède comme l'alchimiste » dans *Libération*, 14 juillet 2010. Interview par Anne Diatkine. Disponible en ligne : <<http://www.liberation.fr/culture/0101646863-l-archiviste-procede-comme-l-alchimiste>> [Consulté le 31 août 2011]

Il faut rendre compte de la nécessité de l'archive scientifique qui s'est d'abord faite sentir dans les milieux des savants, pour conserver la mémoire des expériences et des avancées (cumulativité) et pour l'échange entre savants. Mais la constitution des archives en SHS se fit attendre. Pour comprendre l'archive scientifique, le passage par son élaboration, son régime discursif, n'est pas anecdotique, car selon la manière dont l'on considère l'archive, son traitement, sa conservation sont affectés<sup>57</sup>.

## L'archive scientifique au XIXe : le règne de l'histoire ?

L'archive scientifique en SHS est née véritablement au XIXe siècle. C'est bien sûr l'histoire moderne qui va donner à l'archive son statut privilégié. L'étude des archives devient nécessaire à l'établissement des faits : l'histoire n'est plus seulement un discours. C'est encore la naissance des sciences sociales procédant par méthode expérimentales (enquêtes, statistiques nationales<sup>58</sup>), les débuts des recensements, des chantiers de fouilles (archéologie), la grande floraison des érudits locaux. C'est aussi la naissance de la sociologie prônée par Auguste Comte, sur le modèle des sciences, qu'Émile Durkheim vient fonder à la fin du siècle. L'archive devient matériau de base et se multiplie. Ce sont les premières archives scientifiques en SHS. L'amplification du régime de l'imprimé, des publications atteint aussi des proportions qui au début du XXe siècle sont considérables. Cela concorde avec l'apparition de véritables métiers de bibliothécaires<sup>59</sup>, d'archivistes et de documentalistes : L'École des Chartes dès 1821, le CAFB<sup>60</sup> en 1879, puis la documentation dans les années 1910-1920 avec Paul Otlet (et Henri La Fontaine)<sup>61</sup>. Il faut constater que ces formations s'occupent toutes de matières semblables : manuscrits, archives, patrimoine, et qu'il s'agit pour les unes et les autres d'une mission de conservation du passé. Mais apparaît aussi la conscience d'une mission de ceux que nous appellerions aujourd'hui professionnels pour la constitution de l'histoire et du patrimoine à transmettre. Ainsi fin XIXe apparaît la théorie des trois âges de l'archive : courante, intermédiaire et définitive<sup>62</sup>, qui implique un processus de tri et de sélection, une « mise en archive » pour reprendre l'expression de Yann Potin, qui est une opération historique, ce que confirment Etienne Anheim et Olivier Poncet : « il n'y a pas d'une part, la conservation, les faits et les archivistes, et de l'autre, la lecture, l'interprétation et les universitaires. Du point de vue du rapport au passé, les deux professions sont situées du même côté : celui du travail des critiques. »<sup>63</sup>

<sup>56</sup> Jean-Marie LEBEL, «Un trésor accessible aux chercheurs : Les Archives du Séminaire de Québec (1942-1992) », dans *Cap-aux-Diamants*, n° 31, Automne, p. 29. Voir en ligne : <<http://id.erudit.org/iderudit/8115ac>> Consulté le 14 décembre 2011.

<sup>57</sup> Nous ne développerons cependant pas ici l'aspect des « techniques de l'intellect », introduit notamment par Jack Goody et qui présente les interactions des appareillages techniques et des productions intellectuelles ; aspect qui nous conduirait peut-être trop loin de notre sujet.

<sup>58</sup> Les statistiques, *Staatswissenschaft*, « science de l'État », sont tout d'abord un outil au service de ce que Foucault a appelé la biopolitique. Voir sur cet aspect Armand MATTELART, *Histoire de la société de l'information*. Paris : La Découverte, coll. Repères, 2001.

<sup>59</sup> Voir pour le détail de l'histoire du métier : Delphine RICHÉ. *La conception du métier de bibliothécaire dans les manuels de formation des années 1880-1890 à travers trois exemples : Jules Cousin, Léopold Delisle et Albert Maire*. Mémoire d'étude DCB, ensib, 2010. Disponible en ligne : <<http://www.ensib.fr/bibliotheque-numerique/notice-48315>> [Consulté le 31 août 2011] et Anne-Marie BERTRAND . « Approche archéologique et généalogique du métier » dans Bertrand CALENGE (dir.) *Bibliothécaire, quel métier ?* Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 2004

<sup>60</sup> CAFB (certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire).

<sup>61</sup> Bien que l'on puisse retenir la date de 1895 avec leur création de l'Office International de Bibliographie, on retient généralement davantage le livre de Paul Otlet, *Traité de documentation : le livre sur le livre : Théorie et pratique*. Brussels : éditions Mundaneum, qui date de 1934.

<sup>62</sup> Cf note 22.

<sup>63</sup> ANHEIM Etienne et PONCET Olivier, « Fabrique des archives, fabrique de l'histoire. Présentation » in « Fabrique des archives, fabrique de l'histoire » n° thématique de la *Revue de synthèse*, 5e série, 2004, t.125, p.6

## Le début du XX<sup>e</sup> siècle et la documentarisation de l'archive

Il faut attendre le XX<sup>e</sup> siècle pour que se développe un courant d'épistémologie qui soit assez fort pour s'intéresser à ces archives scientifiques. Mais aussi pour que le regard des professionnels des archives change, et que soit possible cette assertion : « L'archiviste travaille pour le futur : il a pour tâche de sélectionner les traces d'un passé digne d'avenir alors que l'historien, qui sait son œuvre éphémère, glorifie le présent en exaltant le passé. »<sup>64</sup> Cette analyse de Bertrand Müller, s'étend jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle. Avec la « documentarisation » du monde<sup>65</sup>, la documentation atteint toutes les sphères, et par conséquent les archives sont partout<sup>66</sup> : le développement des documents et des supports explose. Parallèlement à ce nouveau régime de l'archive, les centres de recherche qui apparaissent vont eux aussi structurer l'archive scientifique à venir : « le Centre de documentation sociale de Célestin Bouglé à l'ENS, en 1925 ; le Centre international de synthèse d'Henri Berr (1925) ; le Centre de politique étrangère de C. Bouglé et Sébastien Charléty (1935) ; la création de l'Office de documentation folklorique aux Arts et traditions populaires conditionnent dès lors ce que produisent les « chercheurs » : des données formalisables, cumulables, conservables en tant que telles. »<sup>67</sup>

## Fin XX<sup>e</sup>, éclatement de la notion d'archive dans le numérique et dans les SHS

Mais à partir des années 1970 le numérique – au sens large de numérisation des données – induit selon Bertrand Müller « deux changements majeurs : la dématérialisation du document et son éclatement [...] car désormais support et inscription sont dissociés ; les supports peuvent varier et sont reproductibles à l'infini ; la description documentaire prend une importance décisive. La stabilité « matérielle » du document demeure très problématique (normalisations fragiles). La numérisation démultiplie les possibilités de copies et de variantes, mais elle anéantit la notion d'« exemplaire » [...] une nouvelle temporalité, qui est celle de la réactualisation ou plutôt même d'une effectuation qui se reproduit à tout instant et qui déplace la forme documentaire de l'auteur vers le lecteur. »<sup>68</sup>

C'est aussi à cette époque que les « sciences humaines » telles qu'elles se nomment désormais, s'emparent elles-mêmes des incertitudes de l'archive comme champ d'enquête. Michel Foucault, au premier chef, dynamite la notion « d'archive » pour y faire entrer toute énonciation d'un discours. Ce faisant il soustrait l'archive à ce qui faisait autrefois sa distinction, sa particularité : son support, sa matérialité, et son lien à un contenu. Le discours même devient une archive, et l'histoire orale commence à se

<sup>64</sup> Bertrand MÜLLER « De l'archive au document : Remarques sur l'évolution des régimes documentaires entre le XIX<sup>e</sup> et le XXI<sup>e</sup> siècle » in *Historiographie & archivistique* : Écriture et méthodes de l'histoire à l'aune de la mise en archives. Philippe Poirrier et Julie Lauvernier. (dir.)

Disponible en ligne : <[http://tristan.u-bourgogne.fr/UMR5605/publications/historiographie/B\\_Muller.html](http://tristan.u-bourgogne.fr/UMR5605/publications/historiographie/B_Muller.html)> [Consulté le 31 août 2011]

<sup>65</sup> Il est savoureux de voir utilisée cette expression, quand dans notre pré carré, celle de « bibliothécarisation du monde » faite par Patrick Bazin est peut-être plus familière (expression utilisée au centenaire de l'ABF en 2006 :

<[http://www.bibliopedia.fr/index.php/Congr%C3%A8s\\_du\\_centenaire\\_de\\_l%27ABF](http://www.bibliopedia.fr/index.php/Congr%C3%A8s_du_centenaire_de_l%27ABF)> ; ainsi que lors d'un colloque en 2008 : <<http://www.abhatoo.net.ma/index.php/fre/Maalama-Textuelle/Sciences-de-l%27information/G%C3%A9n%C3%A9ralit%C3%A9s-et-aspects-théoriques-des-sciences-de-l%27information/Aspects-%C3%A9conomiques,-politiques-et-sociaux/L%27avenir-incertain-des-biblioth%C3%A8ques>>)

<sup>66</sup> Notons que Marc Bloch ordonne encore sa documentation sur le mode de l'archive (cartons, dossiers [ouverts ou fermés], système de classement, cotes).

<sup>67</sup> Bertrand MÜLLER, « De l'archive au document : Remarques sur l'évolution des régimes documentaires entre le XIX<sup>e</sup> et le XXI<sup>e</sup> siècle » *op. cit.*

<sup>68</sup> *Idem.*

développer<sup>69</sup>. Et c'est sans surprise que les cours même de Foucault au Collège de France, enregistrés, pris en notes, archivés, ont donné lieu ces dernières années, grâce au Centre Michel Foucault, à des publications importantes redonnant une actualité à ces discours. Car, par sa nouvelle conception de l'archive, Foucault a donné une lecture active de celle-ci, se transformant, se dérochant et se lisant dans ses interstices, dans ses discontinuités, dans ses réactualisations dans de nouveaux contextes discursifs<sup>70</sup>. L'histoire orale fait alors face au problème d'une archive fugitive comme le discours, et c'est aussi la question du témoignage qui en histoire devient un sujet d'interrogation.

Avec ce nouveau régime de l'archive, il y a aussi, après un rapprochement avec l'archive au XIXe, une autonomisation de l'histoire<sup>71</sup> ainsi qu'une extension du domaine de l'archive à l'ensemble des SHS. La sociologie a été concernée par la production d'archives des données des enquêtes passées. On peut ajouter l'essor de la démographie (création de l'INSEE dès 1946, seule en son genre à archiver véritablement les données<sup>72</sup>), des sciences politiques (très attentives aux données politiques des votes, sondages, et autres ; c'est par ce spectre que les centres de données qualitatives se sont constitués à l'étranger), et de façon notoire, l'insertion des formations à l'archivistique (master) au sein des spécialités de master de SHS. Mais c'est la reprise de la philologie par la génétique des textes (des archives donc des textes) qui marque aussi un tournant : « la génétique textuelle n'est pas autre chose, à mes yeux, que cette brisure ou cette coupure dans le champ théorique par où s'est opérée la radicalisation d'un objet jusque-là sous-estimé, mésinterprété ou bien tout simplement ignoré : les manuscrits d'écrivains, l'archive de l'écriture. C'est ainsi que la théorie avance, pourrait-on dire, à coup de réévaluation, d'évaluation par où ce qui restait inaperçu devient soudain essentiel. La génétique textuelle a opéré un changement de perspective, une sorte de révolution copernicienne - dans le discours sur le texte - au sens où comme Copernic, elle a décentré ce qui constituait le foyer incandescent du champ théorique - ce qu'on appelait naguère le texte - et l'a fait tourner autour de ce qui n'était jusque-là considéré que comme ses satellites : les manuscrits, les archives. »<sup>73</sup> Chez les historiens, malgré cette longue proximité avec les archives qui fonde toujours leur travail, il faut cependant constater que la sensibilisation à l'archive scientifique et à son intérêt n'est pas plus avancée que dans les autres disciplines, comme en témoigne l'analyse du fonds Pierre Vidal-Naquet<sup>74</sup>, mais aussi l'enquête du rapport Cribier-Feller<sup>75</sup>.

## 1.2 QUELS ENJEUX POUR LES ARCHIVES SCIENTIFIQUES EN SHS ?

Nous avons pu remarquer que les archives scientifiques nécessitent une reconnaissance de la part de tous les acteurs, enseignants-chercheurs, institutions,

<sup>69</sup> Cf. Philippe JOUTARD, *Ces voix qui nous viennent du passé*, Paris : Hachette, 1983 et Georgette ELGEY, *Les archives orales, rôle et statut*, Avis du Conseil Économique et social, Paris : éd. du JO., 17 janvier 2001

<sup>70</sup> Foucault pose des questions définitionnelles comme « Comment spécifier les différents concepts qui permettent de penser la discontinuité (seuil, rupture, coupure, mutation, transformation) ? Par quels critères isoler les unités auxquelles on a affaire : qu'est-ce qu'une science ? Qu'est-ce qu'une œuvre ? Qu'est-ce qu'une théorie ? Qu'est-ce qu'un concept ? Qu'est-ce qu'un texte ? » (*L'archéologie du savoir*, Paris : Gallimard, 1969, p. 12-13), interrogations d'enquêteur qui marquent sa génération et la réflexion sur les sciences sociales qu'il a lui-même participé à critiquer et rénover.

<sup>71</sup> *La pratique archivistique française*. Jean FAVIER (dir.) Paris : Archives Nationales, 2008. Et Vincent DUCLERT. « Les historiens et les archives », dans *Genèses*, septembre, 36 (1999)

<sup>72</sup> Avec cependant une logique pour l'accès à ces données publiques.

<sup>73</sup> Eric MARTY, « Archives et constitution du sujet: le manuscrit de philosophes » in *Texte*, 2001, vol. 29-30, p.7-22. Disponible en ligne : <<http://www.texte.ca/MARTYf.pdf>> [Consulté le 30 septembre 2011]

<sup>74</sup> Goulven LE BRECH « Les archives des chercheurs en sciences humaines et sociales : l'exemple du fonds Vidal-Naquet », dans *La Gazette des archives*, 212, 2008-4, 2008, pp.69-77

<sup>75</sup> Voir l'annexe 2 du rapport Cribier-Feller (*op. cit.*) consacré au rapport des chercheurs en SHS aux données qualitatives de la recherche.



## 1. Intérêt et problématiques des archives scientifiques en SHS : état de l'art de la réflexion

pouvoirs publics, et ensemble des professionnels de l'information-documentation (au-delà des seuls archivistes, donc). C'est pourquoi il nous faut en passer par une exposition des enjeux que peuvent constituer les archives scientifiques. Ici les archives scientifiques sont envisagées comme « données de la recherche » et s'insèrent dans le mouvement des archives ouvertes, celui des *open science data* inscrit dans l'*open Knowledge*, qui se développe avec internet, lui-même pensé dès l'origine comme moyen d'échange entre savants. Ce mouvement dit en France des archives ouvertes (l'*open data* désignant la libre disposition des données publiques) tend à gagner de l'ampleur, même si nous le verrons les outils pour recenser les données quantitatives et qualitatives manquent à côté des grands dispositifs mis en place par le CNRS comme HAL-SHS ou le TGE Adonis. Les archives ouvertes et le partage des résultats de la recherche sont essentiels pour différentes raisons : validation et réfutation des interprétations de l'expérience, accroissement des ressources disponibles pour la recherche et possibilité de revisite d'enquêtes, patrimonialisation.

### **1.2.1. Une relégitimation des SHS comme disciplines scientifiques**

« Le passage à une société de l'information et du savoir rend plus vive que par le passé cette demande d'expertise qui s'adresse très directement aux sciences sociales. Celles-ci se trouvent ainsi dans la situation paradoxale d'être de plus en plus sollicitées dans le même temps qu'elles se trouvent parfois contestées tant sur leur rigueur que sur leur capacité de cumulativité. »

Roxane Silberman<sup>76</sup>

### **Validation et réfutation des données en SHS**

Le problème de la légitimité scientifique des SHS est une des causes importantes de la tardive structuration des archives scientifiques en SHS selon Serge Wolikow, responsable de la MSH de Dijon, une des actrices de l'enquête sur les fonds d'archives scientifiques en SHS effectuée en 2006 par les MSH. Il a constaté, qu'« alors même qu'une mobilisation de la communauté scientifique dans le champ des sciences de la nature a permis, à la fin des années 1970, le sauvetage et la sauvegarde des archives scientifiques, cela n'a pas été fait du côté des sciences de l'homme. Il y a, de ce point de vue, une relation forte entre le désintérêt pour les archives de ces savoirs qui portent sur l'homme en société et leur caractérisation comme non-scientifiques. »<sup>77</sup> Ce bilan ne se retrouve pas seulement chez ce responsable de MSH, déjà en 1999 le rapport Silberman pointait l'enjeu de la reconnaissance des SHS via cette prise en compte des archives scientifiques : « derrière les questions d'archivage et de partage des données, apparaît une série d'enjeux scientifiques forts qui touchent au fonctionnement même de la communauté scientifique en sciences sociales : il s'agit bien en fait d'aider les sciences sociales à entrer plus fortement dans la sphère du débat scientifique maîtrisé, fondé sur

<sup>76</sup>Roxane SILBERMAN *Les sciences sociales et leurs données*. La Documentation française. 1999. Disponible en ligne : <<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/004000935/0000.pdf>> [Consulté le 30 septembre 2011] p. 7

<sup>77</sup> Serge WOLIKOW, « L'enquête sur les archives de la recherche en sciences humaines et sociales (ARSHS). Premier bilan » dans *Politique, culture, société*, N°9, septembre-décembre 2009 *Histoire@Politique* 2009/3 (n° 09) p.100 sqq

l'accumulation de données et de résultats, organisant les conditions de la vérification empirique et assurant celles de la validation des résultats. »<sup>78</sup>

L'argumentation présentée par Serge Wolikow, Bertrand Müller<sup>79</sup> et d'autres rejoint celle citée dans le rapport Silberman, qui la fait remonter au « politiste Gary King défend[ant] l'idée que le partage des données, l'accès à toutes les informations sur celles-ci, aux conditions de traitement des données, constituent des conditions *sine qua non* de vérification par d'autres des résultats obtenus par la recherche en sciences sociales. King situe très clairement la question du partage des données dans un contexte épistémologique de type poppérien : la communauté scientifique doit fonctionner selon des normes d'accès aux données, de mise à disposition des programmes de traitement des données et finalement d'espace de discussion critique des résultats des travaux dans une logique de " falsification ". »<sup>80</sup>

Mais dans le contexte actuel de l'université ces archives scientifiques sont un enjeu important de reconnaissance et de légitimation de la discipline, comme le précise Emmanuel Ranc, travaillant à la MSH de Dijon : « cette attention nouvelle doit être mise en regard avec le décloisonnement de la sphère universitaire et son inscription dans un environnement de plus en plus orienté vers l'international. Dans un contexte de concurrence et de compétition entre les universités qui tend à se renforcer à la faveur de la mise en place de l'Espace Européen de l'Enseignement et de l'Espace Européen de la Recherche, les archives scientifiques sont devenues un enjeu de taille. La capacité de faire état de l'ancienneté, de l'ampleur et de l'excellence des recherches conduites dans une université par ses laboratoires ou ses chercheurs les plus prestigieux représente en effet un élément fort de leur construction identitaire en même temps qu'un moyen de renforcer leur attractivité. »<sup>81</sup>

Il y a donc un double enjeu induit par le traitement des archives scientifiques des SHS : celui de la validation des données de la recherche (condition d'une possible expertise), et celui de la crédibilité des SHS. A cet égard, il est intéressant de rentrer dans les fondations de ce discours sur les sciences humaines qui tourne autour du débat toujours vivant au sujet de leur scientificité. Ce débat étant au cœur d'un des arguments pour la prise en compte des archives scientifiques, il nous fallait nous pencher sur les arguments en présence.

## Le débat sur le caractère scientifique des SHS

La prise de parti d'une justification des archives scientifiques des SHS via la théorie formulée par Karl Popper<sup>82</sup>, nous semble risquée pour les SHS. En effet, le point fondamental est qu'un énoncé, pour être dit scientifique doit être falsifiable (ou réfutable) et surmonter le défi de la réfutation. Ce sur quoi même Serge Wolikow admet qu'il ne peut y avoir de résultat : « les SHS ont en commun de ne pouvoir se livrer à des pratiques expérimentales comme vérification de leurs hypothèses »<sup>83</sup>. De plus la diversité des méthodes adoptées dans les différentes sciences humaines<sup>84</sup> invalide une

<sup>78</sup> Roxanne SILBERMAN *Op. cit* p. 17

<sup>79</sup> Bertrand MÜLLER, « À la recherche des archives de la recherche. Problèmes de sens et enjeux scientifiques » in *Genèses*, Histoire et sciences sociales, 2006/2, n°63. Disponible en ligne : <<http://www.cairn.info/revue-geneses-2006-2.htm>> [Consulté le 2 septembre 2011]

<sup>80</sup> Roxane SILBERMAN, *Les sciences sociales et leurs données*. La Documentation française. 1999. En ligne : <<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/004000935/0000.pdf>> [Consulté le 2 septembre 2011]

<sup>81</sup> Emmanuel RANC, *Les archives de la recherche en Sciences Humaines et Sociales : enjeux et projets* [en ligne] <<http://culture.univ-lille1.fr/fileadmin/documents/patrimoine/txt/38ranc.pdf>> [Consulté le 30 septembre 2011]

<sup>82</sup> Karl POPPER, *La Logique de la découverte scientifique*, Paris : Payot, [1988] 2007.

<sup>83</sup> Serge WOLIKOW, « Les archives des sciences sociales : délimitations et projets » in *Archives et sciences sociales : aspects juridiques et coopération scientifique*. Paris : L'Harmattan. 2006, p. 20-21

<sup>84</sup> Thierry ROGEL, « Durcir les " sciences molles ", mollir les " sciences dures " » [en ligne] 18 novembre 2007 [Consulté le 2 septembre 2011] Disponible en ligne : <<http://www.apses.org/debats-enjeux/analyses-reflexions/article/durcir-les-sciences->

## 1. Intérêt et problématiques des archives scientifiques en SHS : état de l'art de la réflexion

telle tentative. Ainsi la justification de scientificité des SHS, sans entrer dans les détails de ce sujet<sup>85</sup>, si elle passe par les archives scientifiques se justifie davantage dans le cadre de l'épistémè commune des savoirs tels que le précisait Foucault dans *Les mots et les Choses*<sup>86</sup> ou dans *L'archéologie du savoir*<sup>87</sup>. Dans ce cadre là, le travail sur des sources, des archives, sur des contenus validés, des interprétations que l'on peut infirmer au vue des procédures de travail se justifie, et les archives scientifiques assurent la possibilité de cet aspect d'expertise de la recherche.

A travers les archives scientifiques, ce qu'il faut présenter est donc un double aspect à ne pas effacer : un aspect de validation des données, mais aussi un aspect historique, en plus des ressources que l'archivage de telles données représentent pour la recherche présente et à venir, ce que nous allons voir maintenant.

### 1.2.2 Des ressources pour la recherche

#### Revisite d'enquêtes

« Une recherche "n'épuise pas" le matériau, il reste beaucoup de choses à analyser »<sup>88</sup>, il reste toujours des éléments à remarquer, à relire, à réinterpréter. C'est encore une fois un enjeu du temps présent, sur la disponibilité des données de travail, mais aussi un intérêt historique, où se marquent après des années l'idéologie, les techniques, autant de biais qui permettent de relire les travaux et d'en refaire l'analyse.

C'est une des possibilités déjà travaillées par plusieurs études. La revisite d'enquêtes pour les mettre à jour et observer l'évolution à partir de la reprise d'un dispositif est encore mineure, précisément du fait que les archives scientifiques n'ont guère été conservées pour l'instant. Les exemples anglo-saxons montrent la voie comme l'indique Gilles Laferté, qui a lui-même conduit une revisite d'enquête de fonds de chercheurs dans le châillonais<sup>89</sup>. Le sociologue américain Michael Burawoy a ainsi distingué deux catégories de revisites : celles qui tendent à retracer une historicité des sociétés et celle qui travaillent de manière auto-réflexive à étudier avec le recul l'historicité du regard scientifique et ses variations. D'après Gilles Laferté, l'ensemble des chercheurs ne perçoit pas l'enjeu que constituent ces données d'enquêtes soit pour la conservation soit pour leur réutilisation.

---

molles-mollir>

<sup>85</sup> De la contestation par LEVI-STRAUSS : « Les sciences humaines ne sont des sciences que par une flatteuse imposture », *Le Monde*, 8 octobre 1991, à l'affaire Sokal (cf. Yves JEANNERET, *L'Affaire Sokal ou la querelle des impostures*, Paris : Presses Universitaires de France, 1998), le sujet fait vibrer le milieu intellectuel. Notons en passant que Popper est lui-même contesté dans l'épistémologie, par Paul FEYERABEND avec son *Contre la méthode, Esquisse d'une théorie anarchiste de la connaissance*, Paris : Éd. du Seuil, coll. "Points sciences", 1988, et par son propre disciple, Imre LAKATOS, important épistémologue.

<sup>86</sup> Michel FOUCAULT, *Les Mots et les Choses*, Paris : Gallimard, 1966 : « On mesure combien sont oiseuses toutes les discussions encombrantes pour savoir si de telles connaissances peuvent être dites réellement scientifiques et à quelles conditions elles devraient s'assujettir pour le devenir. Les « sciences de l'homme » font partie de l'épistémè moderne comme la chimie ou la médecine ou telle autre science (...). Mais dire qu'elles font partie du champ épistémologique signifie seulement qu'elles y enracent leur positivité, qu'elles y trouvent leur condition d'existence, qu'elles ne sont donc pas seulement des illusions, des chimères pseudo-scientifiques (...) [des] idéologie[s]. Mais cela ne veut pas dire pour autant que ce sont des sciences. » (p.376)

<sup>87</sup> Michel FOUCAULT, *L'archéologie du savoir*. Paris : Gallimard, 1969 : « Il est exact que je n'ai jamais présenté l'archéologie comme une science, ni même comme les premiers fondements d'une science future. (...) Mais en presque toutes ses dimensions et sur presque toutes ses arêtes, l'entreprise a rapport à des sciences, à des analyses de type scientifique ou à des théories répondant à des critères de rigueur. » p. 269

<sup>88</sup> Françoise CRIBIER et Élise FELLER *Conservation des données qualitatives en Sciences Humaines et Sociales*. [en ligne] 2003. [Consulté le 2 septembre 2011] Consultable en ligne : <<http://www.cmh.ens.fr/greco/rapport/Rapdonneesqualita.pdf>> p. 16

<sup>89</sup> Gilles LAFERTÉ, « Des archives d'enquêtes ethnographiques pour quoi faire ? Les conditions d'une revisite » dans *Genèses : Sciences sociales et histoire*, « Sciences sociales : archives de la recherche » Juin 2006, n°36, 2006/2, Paris, Genèses : Calmann-Lévy. Disponible en ligne sur Cairn : <<http://www.cairn.info/revue-geneses-2006-2-page-25.htm>> [Consulté le 2 septembre 2011]

Or le risque du présentisme pour des disciplines si marquées par leur historicité que sont les sciences humaines est certain. La conservation de ces archives impose une organisation car « ces données font partie de la richesse patrimoniale d'une nation. Elles constituent aussi un matériau précieux pour la compréhension des sociétés, et pour le développement de l'ensemble des sciences sociales - et pas seulement de l'histoire »<sup>90</sup>. Ainsi l'enquête ethnologique à Plovezet, nationale, transdisciplinaire en SHS, effectuée entre 1965 et 1970, la plus importante du genre, et témoignant d'une période, n'a pas fait l'objet d'un suivi archivistique et la beaucoup des archives scientifiques (les témoignages notamment) se sont perdus, les rares archives dispersées, alors qu'un travail de revisite aurait été intéressant. C'est donc sur le versant du regard rétrospectif sur l'histoire de l'enquête même, de ses méthodes, de son histoire que le colloque sur « les grandes enquêtes interdisciplinaires en Bretagne et en France » en 2008 concluait à la nécessité de retrouver les archives, conduisant à la création de Plozcorpus<sup>91</sup> et Plozarch<sup>92</sup>.

Par ailleurs il s'agit là d'un défi de sauvegarder un patrimoine fragile et volatile parfois. C'est le cas de l'histoire orale et des enregistrements et autres témoignages sonores. A cet égard les fonds et outils mis en place à la Maison René Ginouvès de Nanterre sur les fonds archéologiques et ethnologiques, ou les travaux sur les fonds sonores effectués à la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme à Aix sont importants.

D'autres revisites d'enquêtes ont été faites sur le territoire, dans l'Aubrac, les Baronnies, la Corse, dans le cadre du type d'enquêtes retraçant l'historicité des sociétés. Mais d'autres ont aussi analysé l'évolution du regard de l'ethnologue dans ses méthodes d'enquête, lié à l'environnement technique, observant, selon les époques les biais que cela induisait, dans un article sur « Les temps de l'archivage de terrain. Les documents intermédiaires, du papier à l'ordinateur »<sup>93</sup>. Ces études aident à remettre en perspective les études et leur résultat et permettent aussi aux chercheurs de progresser dans la compréhension de leur objet d'étude.

## **Pluridisciplinarité et interactions croissantes dans les SHS**

La mise en place d'archives scientifiques et leur mise à disposition des chercheurs sont essentielles aussi eût égard aux évolutions contemporaines des savoirs à l'université. Edgar Morin le signalait en 1994 : « l'esprit hyperdisciplinaire va devenir un esprit de propriétaire qui interdit toute incursion étrangère dans sa parcelle de savoir »<sup>94</sup>. En effet, le constat pour les sciences humaines comme pour l'ensemble des savoirs est une fragmentation liée à des créneaux de plus en plus spécifiques pour les chercheurs, au détriment d'une vue d'ensemble sur la discipline même où ces chercheurs travaillent.

Or avec les archives scientifiques « il s'agit de nourrir une réflexion sur la construction des disciplines et les conditions de la pluridisciplinarité. Les pratiques pluridisciplinaires, moins fréquentes en France que dans d'autres pays, exigent que chaque discipline rende intelligibles aux autres les concepts, les questionnements et les procédures qui lui sont propres. »<sup>95</sup> Les archives scientifiques demandent de clarifier et

<sup>90</sup>Françoise CRIBIER et Élise FELLER *Op. cit.* p. 4

<sup>91</sup>Voir en ligne : <<http://plozcorpus.tge-adonis.fr/>> Consulté le 30 septembre 2011

<sup>92</sup>Voir en ligne : <<http://plozevet.hypotheses.org/>> Consulté le 30 septembre 2011.

<sup>93</sup>Georges AUGUSTINS, Claude MERCIER et Jean-Louis GUILLERON, « Les temps de l'archivage de terrain. Les documents intermédiaires, du papier à l'ordinateur », *Ateliers d'anthropologie* [En ligne], 32 | 2008, mis en ligne le 19 août 2008, consulté le 30 septembre 2011. URL : <http://ateliers.revues.org/2552> ; DOI : 10.4000/ateliers.2552

<sup>94</sup>Edgar MORIN « Sur l'interdisciplinarité », *Bulletin interactif du Centre international de recherches et études transdisciplinaires*, juin 1994, n° 2. En ligne : <<http://perso.club-internet.fr/nicol/ciret/bulletin/b2c2.htm>> Consulté le 30 septembre 2011

<sup>95</sup>Françoise CRIBIER et Élise FELLER *Conservation des données qualitatives en Sciences Humaines et Sociales*. [en ligne] 2003. [Consulté le 2 septembre 2011] Consultable en ligne : <<http://www.cmh.ens.fr/greco/rapport/Rapdonneesqualita.pdf>> p. 13-14

## 1. Intérêt et problématiques des archives scientifiques en SHS : état de l'art de la réflexion

d'exposer les questions de méthodes à côté de la mise à disposition des données (cf. *supra* la question de la documentation). Par ce biais de la constitution des archives scientifiques c'est donc une réflexivité sur la discipline et sur ses méthodes est ainsi engagée.

Mais c'est aussi l'occasion du croisement de deux types de données en SHS : les données quantitatives et données qualitatives. Alors que les chercheurs ont tendances à se spécialiser dans un type de données, c'est bien sûr le croisement des deux perspectives qui permet de dégager de nouvelles synthèses et de nouvelles perspectives sur ces mêmes données.

Cette ouverture des archives scientifiques à d'autres disciplines se lit au niveau même du dialogue entre chercheurs et archivistes (au sens large du personnel chargé des archives). Les archives scientifiques ont pu ainsi influencer sur l'archivistique. Car l'un des enjeux des archives scientifiques est la relégitimation de l'archivistique auprès des chercheurs pour qui cette opération de mise en archive demeure - sauf sensibilisation préalable - chose assez étrangère. Nous y reviendrons mais il est décisif pour les chercheurs d'être en confiance face à ces archives. Si les chercheurs ont du mal à envisager les opérations de traitement, l'archivistique n'est pas une pratique aveugle, c'est une discipline qui évolue et se formalise. C'est même au contact des objets qu'elle a à traiter qu'elle évolue. Le rapport aux SHS a pu être valorisé par Christian Hottin, chargé de mission ethnologie pour le ministère de la culture, pour préconiser de s'inspirer des SHS dans la méthode de collecte archivistique<sup>96</sup>. Dans le secteur plus éloigné des sciences de la nature, Didier Devriese, directeur des archives de l'Université libre de Bruxelles, revendique l'enjeu part de réflexion et de réflexivité dans l'archivistique comme discipline et non comme simple pratique, et propose un « métaprotocole »<sup>97</sup> établi en collaboration avec les chercheurs pour cerner l'activité d'un laboratoire scientifique. Car c'est ce dialogue et cette adaptation de l'archiviste à son objet qui est en question dans la mise en place d'archives scientifiques.

## Le développement d'une épistémologie des SHS

La revisite d'enquête, nous l'avons vu, porte déjà une partie de réflexivité épistémologique mettant en valeur la variation du regard du chercheur au fil du temps ainsi que des contraintes idéologiques et techniques. Or cette réflexivité n'est pas seulement un résultat mais aussi un préalable : « la réflexion historiographique, condition parfois douloureuse de la « revisite » des terrains, matériau en devenir pour la fabrication d'un savoir positif relevant d'une histoire sociale, politique et économique des sciences, la constitution d'archives spécifiques aux sciences sociales débouche nécessairement sur une objectivation de leurs pratiques et de leurs méthodes. »<sup>98</sup>

C'est donc à une approche moins téléologique de l'histoire des disciplines que permet d'aboutir la mise en archives de ces données du travail scientifique. Preuve de ce phénomène, David Aubin a conclu les Journées du Groupe Aurore de mars 2011<sup>99</sup> en insistant sur deux points : sur le fait que l'archive scientifique a modifié la façon dont les historiens écrivent l'histoire, et sur la modification du regard des chercheurs par cette

<sup>96</sup>Christian HOTTIN. « La collecte comme enquête : Pour une approche ethnologique de la pratique archivistique ». [en ligne] 2005. [Consulté le 30 septembre 2011]

Disponible sur HAL-SHS : <[http://hal.inria.fr/docs/00/06/52/17/PDF/christianhottin\\_2005\\_collected\\_archives.pdf](http://hal.inria.fr/docs/00/06/52/17/PDF/christianhottin_2005_collected_archives.pdf)>

<sup>97</sup> Didier DE VRIESE, « Universités, archives et compromission positive: pour une archivistique multidisciplinaire » in Olivier Robert (éd.), *Les archives dans l'université*, Berne : Peter Lang, 2009, p. 55-77

<sup>98</sup>Yann POTIN « Du déménagement à la « mise en archives » », dans *La Lettre de l'EHESS*, n°33., juin 2010. Disponible en ligne : <<http://lettre.ehess.fr/858>> [Consulté le 30 septembre 2011]

<sup>99</sup>Voir le compte-rendu en ligne par Véronique GINOUVÈS : <<http://phonotheque.hypotheses.org/5098>> Consulté le 30 septembre 2011.

mise en archives. A côté d'une histoire sur les sources publiées, se fait jour une histoire à partir des pratiques et des données recueillies, et à cet égard, les historiens sont plus attentifs à la manière dont les archivistes s'occupent de ces fonds d'archives et comment ils sont en suite mis à disposition de la communauté scientifique et même au-delà.

Cette réflexivité se lit bien sûr dans l'analyse des conditions d'énonciation des discours, comme dans l'analyse des cours des enseignants-chercheurs et de leur réception : les analyses et thèses sur les cours de Barthes, Foucault, Derrida et Deleuze dont ont été conservés les enregistrements sonores<sup>100</sup> commencent à se faire jour par exemple.

Les archives scientifiques sont donc la base de toute épistémologie, de toute histoire des sciences humaines et sociales. Or, eu égard à la « double historicité » des sciences sociales, cette dimension d'histoire de la discipline demande à être investie. L'histoire des disciplines et l'épistémologie des SHS restent encore en retard face aux disciplines des sciences de la nature, mais toutes ont besoin d'un développement, d'un traitement et d'une diffusion qui passent par une reconnaissance et une organisation sur la question des archives scientifiques qui demeurent un réservoir incroyable de ressources.

### **1.2.3. Création d'un patrimoine**

Si les archives scientifiques nous concernent au premier chef dans leur dimension active, d'archives courantes et intermédiaires, il faut aussi ne pas effacer le devenir de ces archives en archives définitives qui constituent alors d'autres enjeux. Un des critères majeurs pour convaincre et impliquer tant les tutelles que les chercheurs, est la valeur patrimoniale de ces archives comme transmission d'un savoir et d'un héritage intellectuel.

#### **Constituer la mémoire de la société**

Les archives scientifiques des SHS sont d'autant plus importantes qu'elles recouvrent le champ large de la société. Elles sont à cet égard un témoignage essentiel sur leur époque. En effet la diversité des SHS et de leurs travaux concerne la société dans son ensemble, « témoignages précieux sur le travail, l'économie, l'entreprise, les villes et les campagnes, la famille, le lien social, les âges de la vie, le masculin et le féminin, le loisir, la santé, et sur d'autres thèmes »<sup>101</sup>. Il s'agit donc de préserver cette mémoire historique de la société qui se donne à travers les différents travaux des SHS.

#### **Constituer la mémoire des sciences**

Rejoignant la réflexion épistémologique sur les SHS, au-delà de l'aspect de réflexivité, les archives scientifiques définitives des SHS sont bien sûr, après sélection, des ressources qui constituent la mémoire des sciences ainsi que des hommes qui les ont faites. L'histoire des sciences se construit grâce au versement aux archives nationales des programmes de recherche et projets des universités par les services d'archives. C'est dans cette dimension que Thérèse Charmasson travaillait les sources pour l'histoire des sciences, à travers l'enseignement notamment. C'est à cela que sont sensibles les

---

<sup>100</sup> Nous reviendrons sur le sujet, mais ces penseurs témoignent de la dispersion institutionnelle des archives scientifiques : Barthes à la BnF, Foucault dans son centre d'archives, Derrida à l'IMEC et ailleurs, Deleuze à l'Université Paris 8.

<sup>101</sup> Françoise CRIBIER et Élise FELLER *Conservation des données qualitatives en Sciences Humaines et Sociales*. [en ligne] 2003. [Consulté le 2 septembre 2011] Consultable en ligne : <<http://www.cmh.ens.fr/greco/rapport/Rapdonneesqualita.pdf>> p. 15

universités, le traitement de leur histoire à travers leurs laboratoires et leurs enseignants-chercheurs.

## Constituer la mémoire de l'université

Si le concept d'archives scientifiques comme constitution d'un matériel de recherche au service de la communauté scientifique est un aspect archivistique qui concerne l'université en tant qu'elle œuvre par là pour l'amélioration du cadre et des conditions de recherche, il s'agit aussi de constituer par là, via les archives scientifiques, la mémoire de l'université, et l'adhésion à une mémoire commune, à un patrimoine, un héritage scientifique. Ces archives du travail scientifique n'intéressent donc pas uniquement les archivistes, ou les chercheurs, elle s'élabore avec les directeurs de centre de recherche, les chercheurs, avec l'appui et l'intérêt de l'administration pour constituer ces ressources : signalement, tableaux de gestion, plan de classement, sélection, sensibilisation. Les archivistes y gagnent une représentation active contre celle du « soliloque de l'échoué »<sup>102</sup> parfois déploré par les services d'archives en université, et une dimension qui excède la simple sauvegarde et conservation, médiatisant la variété des enjeux des archives. Car la finalité de l'archive scientifique est d'être valorisée : connue, répertoriée, visible, exposée dans des colloques, journées d'études, expositions présentiels et virtuelles, commémorations. Un service doit s'identifier et se présenter pour que son rôle soit spontanément bien compris et apprécié, le nom même du service étant important.

---

<sup>102</sup> Olivier ROBERT, « Soliloque de l'échoué », in *Les archives dans l'université*. Actes du colloque international, Université de Lausanne du 30 et 31 octobre 2008. Peter Lang. 2009.

## **2. Les défis d'organisation au XXI<sup>e</sup> siècle : état de l'art de l'organisation des archives scientifiques**

---

Il faut maintenant dessiner les lignes de fuite des archives scientifiques telles qu'elles s'élaborent aujourd'hui, en termes d'organisation, de fonds, de politiques, d'espaces, de services et d'outils.

### **2.1 ÉTAT DES LIEUX**

#### **2.1.1. Dispersion des archives scientifiques et politique embryonnaire en la matière**

##### **Lacunes et destructions : un patrimoine en danger**

Un premier état des lieux donne à voir une absence d'organisation autour des archives des chercheurs, qui a conduit à des lacunes énormes sur la période du XX<sup>e</sup> siècle.

Le rapport Silberman sur les données quantitatives de la recherche en SHS, signale en 1999 l'importance de ces pertes. Puis c'est le rapport Cribier-Feller (2003) qui confirme le panorama dans le domaine des données qualitatives, toujours en SHS : « rares sont les chercheurs qui ont organisé un dépôt de leurs archives, les ayant classées et documentées. Bref, beaucoup d'enquêtes ont disparu, beaucoup d'autres sont inaccessibles (...). Et partout un grand nombre des données qualitatives sont irrémédiablement perdues »<sup>103</sup> : nous avons d'ailleurs déjà ébauché ce constat avec le cas de l'enquête sur Plovezet.

Parallèlement à ces enquêtes sur les données de la recherche, en 1996, le rapport de Guy Braibant, du conseil d'État, adressé au Premier Ministre fait le point sur ces « archives scientifiques ». Le bilan dès le début du chapitre qui leur est consacré est sans appel : « La France accuse un retard considérable dans le domaine des archives scientifiques ». La situation qu'il dépeint est en grande partie encore vraie, signe que le rapport n'a pas eu tout l'impact souhaité. De fait, les préconisations du rapport Braibant ne conduisent pas à un pilotage national ni à une « une politique d'incitation et de formation des scientifiques »<sup>104</sup>, et ce n'est que bien plus tard que ces archives viennent à être « accueillis dans les services d'archives publics ou au moins dans des structures sur lesquelles s'exercerait le contrôle de la direction des Archives de France »<sup>105</sup>. Mais si alors seul le CNRS versait ses archives aux archives nationales, et s'occupait d'archives scientifiques, cela évolue actuellement grâce à la création de services archives dans les universités et le réseau Aurore.

---

<sup>103</sup>Françoise CRIBIER et Élise FELLER *Conservation des données qualitatives en Sciences Humaines et Sociales*. [en ligne] 2003.[Consulté le 2 septembre 2011] Consultable en ligne : <<http://www.cmh.ens.fr/greco/rapport/Rapdonneesqualita.pdf>> p.4, p.6

<sup>104</sup> *Idem*

<sup>105</sup> Guy BRAIBANT, *Les archives de France*, rapport au Premier Ministre, Paris : La Documentation Française, 1996, p.36. Disponible en ligne : <<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/964093000/index.shtml>>



## Des services d'archives dans l'université à la création du réseau Aurore

En effet, à l'exception du CNRS et de l'EHESS, la situation des archives scientifiques en SHS dans l'enseignement supérieur n'a pas été organisée et donc laissée au bon vouloir des chercheurs qui, dans des locaux ne permettant pas toujours le stockage des archives, les conservent chez eux, font un tri, et parfois, rarement, des versements, quand ils ne sont pas laissés au successeur en poste, ou à la charge de la structure.

C'est qu'il faut attendre 2001 pour qu'apparaisse une circulaire sur la « gestion des archives dans les services et établissements publics de l'État. »<sup>106</sup> Celle-ci précise que les établissements publics doivent développer, pour la gestion des « archives intermédiaires », et un « service ou une cellule spécifique qui doit apparaître clairement dans l'organigramme et être placé à un niveau lui permettant d'exercer efficacement sa mission. Cette tâche doit être confiée à des agents formés aux techniques de gestion des documents (catégories A et B), et disposant de moyens appropriés à leurs attributions. »

Si le texte est clair, la notion d'archives intermédiaires peut interroger : on semble négliger ainsi dans le cadre réglementaire la réflexion sur les archives courantes et leur organisation en amont (*records management*) tandis que les archives définitives, reviennent aux archives départementales, tutelle des universités pour les archives nationales, ou directement au Centre des Archives Contemporaines (CAC) de Fontainebleau. Le rapport Braibant, face à la dispersion des archives scientifiques, préconisait lui de conserver sur place les archives (sans distinction *a priori*), car cela « facilite la collecte des archives et permet la conservation des instruments et du matériel scientifiques. »<sup>107</sup>

C'est qu'il faut préciser ici la nature de ces services d'archives. Ils sont prioritairement dédiés à la gestion des archives administratives de l'université, dont les arriérés peuvent être colossaux. C'est pourquoi la question des archives scientifiques n'émerge que depuis quatre à cinq ans, alors même que toutes les universités ne se sont pas dotées d'un service d'archives. En effet la circulaire n'a pas eu d'impact significatif même si elle posait un important jalon réglementaire. Dans ce cadre, les archives administratives priment dans le travail, et les archives scientifiques ne sont souvent pas incluses dans le périmètre des projets des services. Ceux-ci ne disposent pas « de moyens appropriés à leurs attributions », comme l'indique la circulaire, ce tant en termes de personnel et d'espaces que de lieu de consultation.

Le sujet des archives scientifiques est donc récent pour l'enseignement supérieur, même s'il s'agit d'un problème dont la communauté des chercheurs en SHS s'inquiète en effet depuis les années 1980<sup>108</sup>. Avec le développement de services d'archives dans l'enseignement supérieur à partir des années 2000, le réseau « AURORE » naît au sein de l'AAF en 2007 pour porter ses problématiques spécifiques et travailler en commun. Ce réseau a dressé en 2010 un premier état des lieux des services d'archives dans l'enseignement supérieur à travers une enquête nationale portant sur l'exercice 2008-2009<sup>109</sup>. Seize établissements ont répondu dont 11 universités, 2 écoles supérieures

<sup>106</sup> Circulaire du 4 novembre 2001 (Journal Officiel, n°256) « relative à la gestion des archives dans les services et établissements publics de l'État. »

<sup>107</sup> Guy BRAIBANT, *op.cit.*, p.35.

<sup>108</sup> C'est ce que déclare Serge Wolikow, directeur de la MSH de Dijon, dans ses interventions, par exemple « Les archives des sciences sociales : délimitations et projets » in *Archives et sciences sociales : aspects juridiques et coopération scientifique*, Paris : L'Harmattan, Coll. « Droit du patrimoine culturel et naturel », 2006, p. 20 sqq

<sup>109</sup> Il est possible d'en lire les résultats quantitatifs dans le guide de l'AMUE, *La gestion des archives au sein d'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche*, Paris : AMUE, Coll. « Les dossiers de l'agence », 2010, p.58-59 Disponible en ligne : <[http://w3.msh.univ-tlse2.fr/spip/IMG/pdf/AMUE\\_Guide\\_Gestion\\_archives\\_2010.pdf](http://w3.msh.univ-tlse2.fr/spip/IMG/pdf/AMUE_Guide_Gestion_archives_2010.pdf)> Consulté le 27 octobre 2011.

## 2. Les défis d'organisation au XXI<sup>e</sup> siècle : état de l'art de l'organisation des archives scientifiques

(EHESP<sup>110</sup>, EHESS), deux grands établissements (INALCO<sup>111</sup>, Paris-Dauphine), et une fondation privée (Sciences Po). Ces résultats sont parlants : nous n'en sommes qu'au début d'une fonction archivistique dans l'enseignement supérieur. L'enquête montre aussi les difficultés matérielles : un seul agent par service en règle générale (9 services sur 16), un travail précaire s'appuyant souvent sur des vacataires (ce qui rend difficile la pérennisation d'une tâche annexe par exemple sur les archives scientifiques), aucun budget propre pour 12 des services (rattachés à la direction), des locaux souvent éparpillés.

Pour la création des services, Charlotte Maday, présidente actuelle de la section Aurore, nous a indiqué que la circulaire de 2001 ou la loi LRU (loi relative aux responsabilités et libertés des universités) n'avaient eu que peu d'effet. C'est une volonté propre des établissements face aux réalités du terrain, comme le manque de place, l'insalubrité, ou bien l'intervention, pour certains cas, assez rares, d'un organisme de contrôle scientifique et technique comme les archives départementales ou nationales qui ont présidé à l'existence de tels services. Le passage aux RCE (responsabilités et compétences élargies) à partir de 2009 n'a pas eu tout l'impact espéré en termes de création d'emplois pour les services d'archives, la crise mondiale et l'autonomie ayant fortement contraint les budgets, mais le nombre de postes et de CDD augmentent ainsi que la pérennisation de postes.

La constitution des PRES (pôle de recherche et d'enseignement supérieur) a affecté la « mission archives ». C'est ce qu'indiquent Philippe Delvit et Delphine Floreck pour le PRES de Toulouse<sup>112</sup>. S'il existait une mission archives depuis 2003 à l'Université Toulouse 1, et une autre à l'Université Paul Sabatier, celle-ci n'a duré que 3 ans. Malgré l'inscription d'une mutualisation des fonctions archives dans le contrat quadriennal, aucune mise en œuvre n'a été entreprise. De même, s'il y a eu mise en place d'une UNR (université numérique en région) et d'un ENT (espace numérique de travail) pour les étudiants, rien n'a été conçu de manière transversale pour les archives électroniques, qui auraient pu s'insérer dans ce dispositif commun. Pourtant, constatent Philippe Delvit, vice-président en charge des archives, et Delphine Floreck, archiviste à Toulouse 1, les problèmes archivistiques liés au numérique augmentent : la correspondance électronique, les dossiers électroniques, l'architecture de l'information, sont autant d'aspects qu'il devient urgent de traiter. Le manque de réunions et de concertation rendent difficile une externalisation de certaines fonctions archives.

La dimension du contexte politique autour des archives scientifique n'est pas à négliger<sup>113</sup>. Le groupe Aurore s'empare collectivement, petit à petit, des archives scientifiques qui se cherchent encore et peinent à s'imposer dans le cadre général déjà tendu des archives dans l'enseignement supérieur et la recherche. L'existence de ce réseau permet une reconnaissance au sein des archivistes de l'AAF et à l'extérieur, en plus de constituer un réseau essentiel pour travailler sur ces questions spécifiques. C'est grâce à l'existence de ce groupe que des actions de sensibilisation d'envergure, comme la présentation de ces questions archivistiques à la conférence des présidents d'université

<sup>110</sup>École des Hautes Études en Santé Publique.

<sup>111</sup> Institut National des Langues et Civilisations Orientales.

<sup>112</sup>Philippe DELVIT, Delphine FLORECK, « Les archives électroniques : problèmes et enjeux d'aujourd'hui à l'Université de Toulouse » in Olivier ROBERT (éd.) *Les archives dans l'université. Actes du colloque international, Université de Lausanne du 30 et 31 octobre 2008*. Peter Lang, 2009, p.93 sqq.

<sup>113</sup> Outre la dimension proprement politique des archives, que rappelait Jacques DERRIDA : « Il n'y a pas d'archive sans trace, mais toute trace n'est pas une archive dans la mesure où l'archive suppose non seulement une trace, mais que la trace soit appropriée, contrôlée, organisée, politiquement sous contrôle. Il n'y a pas d'archive sans un pouvoir de capitalisation ou de monopole, de quasi-monopole, de rassemblement de traces statutaires reconnues comme traces. Autrement dit, il n'y a pas d'archive sans pouvoir politique. » Jacques DERRIDA. *Trace et archive, image et art*, collègue iconique, Institut National de l'Audiovisuel (INA), 25 juin 2002, téléchargeable sur le site de l'INA : [http://www.ina-entreprise.com/sites/ina/medias/upload/actes-et-paroles/colleges/2002/25-06-02\\_derrida.pdf](http://www.ina-entreprise.com/sites/ina/medias/upload/actes-et-paroles/colleges/2002/25-06-02_derrida.pdf)

(CPU), est possible. Cela est décisif. Mais la gouvernance des universités, particulièrement dans les présidences tournantes implique aussi un travail sans cesse remis sur le métier de sensibilisation à la question des archives et des archives scientifiques. Le Conseil Scientifique est aussi une des instances décisionnelle à viser. De même il est important de noter que les projets sur les archives scientifiques comme celui de l'université Paris 6, qui a associé directement la présidence à son action via le comité de pilotage, a eu plus de retombées qu'un projet porté par le seul service d'archives, comme à Paris 10, où le projet n'aboutit pas. Le service d'archives se doit de développer des appuis stratégiques et des interlocuteurs dans la communauté universitaire.

C'est donc naturellement dans le groupe Aurore que s'élabore aussi la réflexion sur le traitement archivistique de ces archives scientifiques. Mais à côté de ces initiatives spécifiques à l'enseignement supérieur, une réflexion d'ensemble s'organise au niveau national, notamment à travers le réseau des MSH, actif sur la question des archives scientifiques en SHS.

## **Une politique nationale en développement : le rôle des MSH**

Si dès 1993 « une convention de recherche entre le CNRS et le Ministère de la Culture (MRT<sup>114</sup>) lançait le programme ARISC (Archives Issues des Sciences Contemporaines), chargé d'étudier et de mettre en place des solutions de conservation des documents, matériaux et objets produits dans la recherche à partir de 1950 autour de deux pôles pilotes (région parisienne et région Rhône-Alpes)<sup>115</sup> »<sup>116</sup>, les entreprises en matière d'archives scientifiques restent encore à leur début.

Le rapport Silberman a certes conduit à la création du réseau Quétélet, qui, sous l'autorité du Comité de Concertation pour les Données en Sciences Humaines et Sociales (CCDSHS), archive et donne accès aux données de la recherche en SHS. Dans les faits, la structure reste adossée à trois centres principaux : le centre Maurice Halbwachs, l'INED (Institut National des Études Démographiques) et le Centre de données socio-politiques de Grenoble. L'entreprise est cependant sans commune mesure avec ce qui se trouve à l'étranger, par exemple aux États-Unis, notamment sur les données politiques et résultats d'élections.

Sur un autre versant, le Ministère de l'Éducation Nationale et la DAF commandent en 2002 une enquête aux MSH<sup>117</sup> sur l'état des lieux des archives scientifiques en SHS. Commencée en septembre 2004, l'enquête a eu des retours qui viennent eux-aussi confirmer le bilan plutôt sombre annoncé plus haut<sup>118</sup>, même si les résultats encore partiels doivent nuancer le panorama. 254 fonds ont été repérés par 15 services d'archives départementales. Ces fonds sont répertoriés sur une base hébergée

<sup>114</sup> Mission de la Recherche et de la Technologie.

<sup>115</sup> Nous précisons que ce dispositif visait :

- les enquêtes de terrain, qui consistaient à réaliser des entretiens avec des chercheurs, des ingénieurs et des techniciens dans leurs laboratoires ;
- les campagnes de photographie, qui portaient à la fois sur les documents (manuscrits, imprimés, photographies, graphiques, dessins, etc.) générés par le travail de recherche, et sur les scientifiques, que le photographe saisit en train de produire ces documents,
- les opérations d'archivage, qui concernaient aussi bien les documents papier que les archives électroniques

Extrait du site du CNRS : <<http://www.dgdr.cnrs.fr/mp/pratique/archives/labos/arisc.htm>> Consulté le 02 décembre 2011.

<sup>116</sup> Emmanuel RANC, *Les archives de la recherche en Sciences Humaines et Sociales : enjeux et projets* [en ligne]

<<http://culture.univ-lille1.fr/fileadmin/documents/patrimoine/txt/38ranc.pdf>> [Consulté le 30 septembre 2011]

<sup>117</sup> MSH de Dijon, Maison de l'Archéologie et de l'Ethnologie de Nanterre et Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme d'Aix-en-Provence.

<sup>118</sup> Marie-Françoise LIMON-BONNET et Fabien OPPERMAN, « Collecter et mettre à disposition les archives des sciences humaines et sociales : la construction d'un réseau coopératif entre les services producteurs et services publics d'archives », in *La gazette des archives*, 2008, p. 25-32

## 2. Les défis d'organisation au XXI<sup>e</sup> siècle : état de l'art de l'organisation des archives scientifiques

par le portail de la MSH de Dijon<sup>119</sup>. Cependant, en l'état, on constate un résultat certain pour les archives des chercheurs, érudits et personnalités ayant eu des activités de recherche au XIX<sup>e</sup>, qui ont veillé à leur propre archivage. Mais sur 254 fonds, 154 sont dans le domaine de l'histoire, puis viennent les lettres et l'archéologie (respectivement 24 et 32 fonds), les autres sciences sociales naissantes au XX<sup>e</sup> siècle étant très peu représentées. De fait, des pans entiers, chronologiques et thématiques, du XX<sup>e</sup> siècle ne semblent pas être documentés.

Si dans cette enquête, 9% des archives sont des archives administratives, tandis que 61 % représentent des recherches individuelles et 30% des archives de laboratoires, il reste que le CAC de Fontainebleau contient une grande richesse d'archives scientifiques sur l'historique des institutions et les orientations générales de la recherche. Enfin, une nouvelle vague de diffusion du questionnaire est prévu pour 2012.

L'enquête des MSH a donc débouché sur une base de données évolutive en ligne et s'inscrit dans le programme national ARSHS (Archives de la Recherche en SHS)<sup>120</sup> qui tend à élaborer un « dispositif pilote »<sup>121</sup> en la matière. Cette politique en matière d'archives scientifiques au niveau national se met en place progressivement. Nous avons déjà mentionné la conception d'un *guide des bonnes pratiques pour la diffusion des données en SHS*, rajoutons l'organisation d'un séminaire décentralisé sur « les archives de la recherche et archives de chercheurs », « Archives de la recherche et revisite », « les archives sonores et audiovisuelles », etc. En tout cas la mise en place de l'enquête sur l'état des lieux des archives en SHS dans les laboratoires coïncide en 2006 avec la reconnaissance du réseau des MSH comme GIS (groupement d'intérêt scientifique), tandis qu'une action de sensibilisation avait lieu la même année auprès de la CPU par le groupe Aurore. Cet ensemble d'actions, portées notamment par l'ancien président des MSH, Serge Wolikow, demande à être soutenu dans les années à venir.

### Un comparatif international

Nous l'avons rappelé, il est compliqué de rapprocher des situations si différentes du point de vue institutionnel et juridique. Il est cependant intéressant de voir dans quel contexte international, voire européen, cette réflexion s'insère.

Cette carte du CESSDA (*Concil of European Social Science Data Archives*<sup>122</sup>) marque la forte présence institutionnelle des partenaires européens au moins sur la question des données de la recherche et des données statistiques. Dans cet ensemble, le réseau Quételet<sup>123</sup> semble malgré tout un peu en retrait au regard par exemple de l'UKDA (*United Kingdom Data Archives*), développé dès 1967, ou du Data-PASS (*Data Preservation Alliance for the Social Sciences*<sup>124</sup>) aux États-Unis. Il n'y a pas en France une base documentaire unique comme *Qualidata* au Royaume-Uni, pour être le guichet

<sup>119</sup> Voir en ligne : <[http://constel07.u-bourgogne.fr:8080/sdx/pl/toc.xsp?id=FRMSHDIJON0001&qid=sdx\\_q3&fmt=tab&idtoc=FRMSHDIJON0001-pleadetoc&base=fa&n=1&ss=true&as=true&ai=second](http://constel07.u-bourgogne.fr:8080/sdx/pl/toc.xsp?id=FRMSHDIJON0001&qid=sdx_q3&fmt=tab&idtoc=FRMSHDIJON0001-pleadetoc&base=fa&n=1&ss=true&as=true&ai=second)> [Consulté le 25 octobre 2011]

<sup>120</sup> Voir en ligne le détail du programme : « En partenariat avec les MSH d'Aix en Provence et de Nanterre, le GIS Réseau National des MSH, la Direction des Archives de France (aujourd'hui Service Interministériel des Archives de France), le CNRS, la Conférence des Présidents d'Université et le Ministère de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur. » Disponible en ligne : <<http://www.msh-reseau.fr/spip.php?article31>> Consulté le 25 octobre 2011.

<sup>121</sup> « Dispositif pilote de conservation et de traitement des fonds d'archives de la recherche en SHS permettant des opérations d'archivage qui ne se limitent pas au traitement classique des archives (dépôt, inventaire, consultation) mais qui s'accompagnent de la production d'instruments de recherche (numérisation, inventaires, mais aussi bases de données, indexation, bibliographie, iconographie, etc...) valorisant ainsi ce patrimoine scientifique menacé. » Voir en ligne : <[http://www.msh-reseau.fr/IMG/pdf/Le\\_programme\\_ARSHS.pdf](http://www.msh-reseau.fr/IMG/pdf/Le_programme_ARSHS.pdf)> Consulté le 25 octobre 2011.

<sup>122</sup> Voir le site en ligne : <<http://www.cessda.org/>> Consulté le 14 novembre 2011.

<sup>123</sup> Voir le site en ligne : <<http://www.reseau-quetelet.cnrs.fr/spip/>> Consulté le 14 novembre 2011.

<sup>124</sup> Voir le site en ligne : <<http://www.icpsr.umich.edu/icpsrweb/DATAPASS/>> Consulté le 14 novembre 2011.

unique pour les demandes de dépôt et de versement. A l'international existe le réseau IFDO (*International Federation of Data Organisations*<sup>125</sup>) dans lequel un des trois partenaires du réseau Quételet participe.

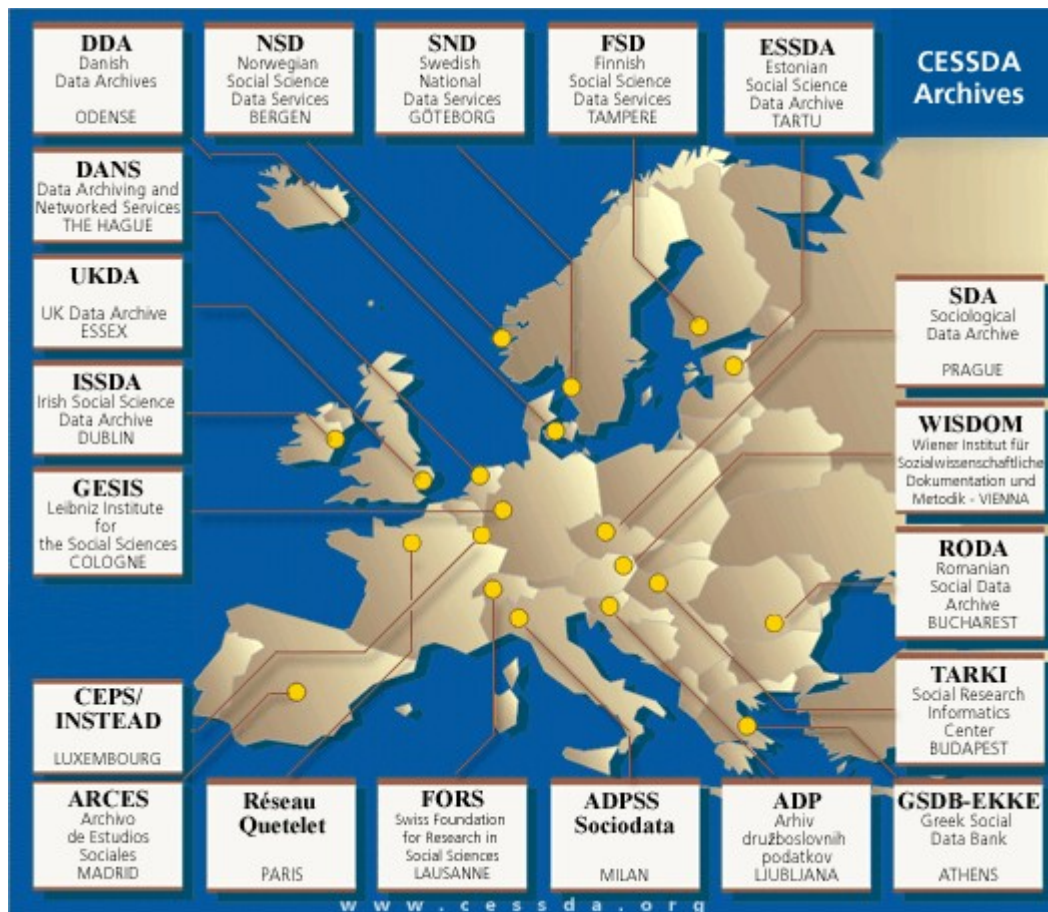


Illustration 1: Carte des centres des données de la recherche en SHS.

Mais à côté de ces pôles sur les données de la recherche, les archives scientifiques en général sont aussi traitées par les autres pays selon des modalités différentes. Aux États-Unis un positionnement fort des archivistes dans l'Université est à l'œuvre, du fait de la tradition pragmatique et récente du pays, mais s'adosse aussi à une obligation législative de pouvoir fournir la documentation, notamment dans son aspect électronique, aux cours de justice (d'où un référentiel proche de l'ISO 154891 ou le modèle de référence OAIS). Il existe aussi des structures internationales comme la « section des archives des universités et des institutions de recherche »<sup>126</sup> au conseil international des archives, ou le groupe « Coopération pour les archives scientifiques en Europe » (CASE), qui ont un but de promotion des problématiques des archives scientifiques.

C'est peut-être du côté de nos collègues francophones qu'il est plus aisé de voir comment la question est traitée. Trois services d'archives sont à mentionner car ils peuvent être cités en exemple : celui de l'université de Montréal, celui de l'université de Lausanne, celui de l'université catholique de Louvain.

<sup>125</sup> Voir le site en ligne : <<http://www.gesis.org/en/research/networks/data-infrastructure/ifdo/>> Consulté le 14 novembre 2011.

<sup>126</sup> Voir la présentation en ligne : <<http://www.library.illinois.edu/ica-suv/>> Consulté le 14 novembre 2011.

### ***Le service de la gestion de documents et archives (SGDA) de l'Université de Montréal***

A l'université de Montréal, au Québec, renommée récemment « Division de la gestion de documents et des archives » - mais anciennement « services des archives », créé en 1966 - rattachée au secrétariat général de l'Université, gère l'ensemble des documents administratifs de l'université, « qu'ils soient actifs, semi-actifs, inactifs ou historiques ainsi que ceux qu'elle acquiert (fonds privés) »<sup>127</sup>. Elle est accompagnée de la « Commission des archives », qui a pour mandat d'établir les politiques relatives aux archives de l'institution (que la Division de la gestion des documents et des archives applique). Cette commission est constituée du secrétaire général de l'université, d'un doyen, de deux enseignants, de deux administratifs (dont un cadre), d'un étudiant en sciences de l'information (option archives), et du directeur du service d'archives.

Le paragraphe 6 de l'annexe de la loi de 1983 sur les archives du Québec fait que les universités sont compétentes et doivent gérer l'ensemble de leurs archives. Ce sont les universités qui définissent les règles et le « calendrier de conservation des documents » (équivalent du tableau de gestion dans notre terminologie archivistique ; actuellement 392 règles de conservation sont définies<sup>128</sup>), qui ont en charge les quatre actions de la politique d'archivage : « acquérir, traiter, conserver, et diffuser » et ses modalités. Il y a donc des formations à la constitution des archives et à leur traitement, des outils mis en place, et toute une communication aboutie qu'il est intéressant de regarder. En effet, si le contexte (juridique, institutionnel, budgétaire<sup>129</sup>) interdit une transposition du modèle, de nombreuses actions entreprises sont communes aux archivistes français qui mettent en place en partie ces dispositifs : sur la création de formations (du personnel<sup>130</sup> et des enseignants<sup>131</sup>), de structures de bases pour les enseignants chercheurs pour leurs archives électroniques<sup>132</sup>, sur la communication autour des données personnelles<sup>133</sup>, leur politique de partenariat<sup>134</sup>, et de communication/diffusion<sup>135</sup>, sur la mise en place d'outils communs<sup>136</sup>.

Le service des archives dispose de 1 969 m<sup>2</sup>, principalement dédiés à des espaces de conservation, mais une partie d'archives intermédiaires (453 m<sup>2</sup><sup>137</sup>) sont aussi externalisés chez un prestataire. Seuls 327 m<sup>2</sup> sont affectés aux espaces de bureaux. On n'accède cependant au service d'archives que sur rendez-vous et sur une amplitude de 26h par semaine. En 2010, 267 personnes ont fréquenté la salle de consultation. Les documents d'archives historiques détenus sont consultables par tous, le reste des documents étant accessible selon les clauses négociées lors de la cession des archives.

<sup>127</sup> Nous renvoyons ici au site internet très fourni de l'institution : <<http://www.archiv.umontreal.ca/>> Consulté le 14 novembre 2011.

<sup>128</sup> Ce tableau de gestion est accessible en ligne sur le site du service d'archives de l'université de Montréal : <[http://www.archiv.umontreal.ca/service/calendrier/calendrier\\_accueil.html](http://www.archiv.umontreal.ca/service/calendrier/calendrier_accueil.html)> Consulté le 14 novembre 2011.

<sup>129</sup> Le rapport d'activité 2009-2010 indique un budget de fonctionnement de 1 003 167,46 \$, avec 13 ETP (équivalent temps plein). Voir le rapport en ligne : <<http://www.archiv.umontreal.ca/publication/PDF/Rapport%20annuel%20SGDA%202009-2010.pdf>> Consulté le 14 novembre 2011.

<sup>130</sup> <[http://www.archiv.umontreal.ca/formations/form\\_personnel.html](http://www.archiv.umontreal.ca/formations/form_personnel.html)> Consulté le 14 novembre 2011.

<sup>131</sup> <[http://www.archiv.umontreal.ca/formations/form\\_enseignant.html](http://www.archiv.umontreal.ca/formations/form_enseignant.html)> Consulté le 14 novembre 2011.

<sup>132</sup> <[http://www.archiv.umontreal.ca/arch-privees/class\\_professeur.html](http://www.archiv.umontreal.ca/arch-privees/class_professeur.html)> Consulté le 14 novembre 2011.

<sup>133</sup> <[http://www.direction.umontreal.ca/secgen/enseignement\\_personnel/doc\\_cadre\\_dir.html](http://www.direction.umontreal.ca/secgen/enseignement_personnel/doc_cadre_dir.html)> Consulté le 14 novembre 2011.

<sup>134</sup> Citons notamment pour 2010, le Centre de recherche interuniversitaire sur la littérature et la culture québécoise (CRILCQ), pour une journée d'étude sur un fonds, et la Bibliothèque des livres rares et des collections spéciales ainsi que le Jardin botanique de Montréal pour des expositions. Voir aussi les subventions obtenues des Bibliothèques et Archives Nationales du Québec (BANQ) pour le reversement et traitement d'un fonds.

<sup>135</sup> A l'instar des centres de documentations en musée, le service est fréquemment sollicité par les éditeurs, les chercheurs, la télévision, la radio et internet, pour illustrer leur travail.

<sup>136</sup> Le programme Hippocampe dans le système SyGED : nous ne développons pas cet aspect ici par manque de place et renvoyons provisoirement au texte de 2008 présent dans *Les archives dans l'université*. Actes du colloque international, Université de Lausanne du 30 et 31 octobre 2008. Peter Lang, 2009.

<sup>137</sup> Le chiffrage est ainsi présenté dans le rapport annuel d'activité, contrairement à un affichage en mètre « linéaire ».

Ce que nous appelons « archives scientifiques » sont ici dans les archives privées, mais leur contour formel est semblable<sup>138</sup>. La cession se fait à travers une convention de gestion des documents et doit être validée par la Commission d'acquisition de l'université. L'organisation est très bien encadrée par le texte sur la politique générale sur la gestion de documents et les archives de l'université de Montréal<sup>139</sup>. Elle définit la gestion des archives et les obligations de versement dans le cas de fusion d'unités de recherche, de dissolution d'une unité (avec ou sans succession). Cette politique claire, commune, affichée par l'université est un atout.

### ***Le service des archives de l'université de Lausanne (SAUL)***

Le cas du SAUL est assez proche du cas français. C'est à l'occasion du 450<sup>e</sup> anniversaire de l'Université, en 1987, qu'un service d'archive est mis en place, rattaché à la direction de l'Université - ce qui est aussi souvent le cas en France. Ce service traite en priorité l'aspect d'archives administratives, et essentiellement des archives intermédiaires, les archives définitives étant versées aux archives cantonales. Cependant, le SAUL s'étend depuis les années 2000 jusqu'aux archives de l'enseignement et de la recherche, nos archives scientifiques. Les archives se divisent en deux pôles, l'un s'occupant des fonds administratifs, l'autre des fonds spéciaux.

Ces archives sont considérées comme des fonds privés, et sujets à donations, sous accord du SAUL. Une directive de l'Université précise les modalités de fonctionnement du SAUL et précise que le service refuse les dépôts, qui n'entraînent pas de transfert de propriété. Cela peut s'expliquer dans la mesure où traiter un fonds demande un travail important qui pourrait dès lors être remis en cause. Plus étonnant, dans le cadre de cette directive le service se réserve « le droit d'éliminer les documents qu'il considère dépourvus de valeur patrimoniale »<sup>140</sup> : ce qui interroge sur la finalité de ces archives de la recherche dans une perspective uniquement patrimoniale. Le versement de ces fonds aux archives cantonales se fait sur la base d'accords spécifiques, contrairement aux fonds administratifs.

Comme à l'Université de Montréal, le service archives est un service conséquent face à ce qui existe en France : 8 personnes constituent l'équipe. En terme de salle de consultation, le service est ouvert 30h par semaine. L'accès aux documents suppose une inscription (mais tous les publics sont admis) et la consultation des documents récents fait l'objet d'une demande écrite et motivée. Sur place un centre de numérisation permet, à un certain tarif, de reproduire les documents. Le SAUL dispose aussi, d'une « bibliothèque historique » (monographies et périodiques) sur l'histoire de l'université, à l'instar de certaines archives municipales en France.

Mais à côté de ce service en présentiel, un service à distance permet d'effectuer un certain nombre de requêtes (statistiques sur les étudiants, les enseignants, etc., les recherches historiques, les matières enseignées à une certaine période, l'historique des

---

<sup>138</sup> Citons la « liste sommaire » des éléments retenus (excluant les documents non produits par le professeurs et les documents administratifs) : « Notes de cours donnés ou suivis, correspondance scientifique ou professionnelle, dossiers-sujets reliés à leur champ d'enseignement, dossiers de recherche, demandes de subventions dont l'exemplaire principal n'a pas été déposé au Bureau de la recherche, manuscrits d'ouvrages ou d'articles publiés, textes d'allocutions ou de conférences prononcées, dossiers de colloques organisés à l'Université (soit que le professeur ait présidé un atelier, présenté un exposé ou qu'il ait participé à l'organisation de l'événement), photographies, vidéos ou enregistrements sonores à caractère unique produits dans l'exercice de leurs fonctions, tout document unique ayant une valeur de témoignage de leurs travaux scientifiques, une monographie, un périodique ou un tiré-à-part d'article produit par le professeur et non visé par le dépôt légal, pourra être conservé dans le secteur des archives imprimées. »

<sup>139</sup> Consultable en ligne : <[http://www.archiv.umontreal.ca/pdf/Politique\\_SGDA\\_v5\\_20071122.pdf](http://www.archiv.umontreal.ca/pdf/Politique_SGDA_v5_20071122.pdf)> Consulté le 14 novembre 2011.

<sup>140</sup> Directive de la direction de Lausanne aux Archives de l'Université, corrigée le 20 février 2009. Disponible en ligne : <[http://www.unil.ch/webdav/site/archives/shared/documents/docs/Directive\\_DirectionUNIL\\_Archives.pdf](http://www.unil.ch/webdav/site/archives/shared/documents/docs/Directive_DirectionUNIL_Archives.pdf)> Consulté le 15 novembre 2011.

## 2. Les défis d'organisation au XXI<sup>e</sup> siècle : état de l'art de l'organisation des archives scientifiques

chaires, les recherches d'illustration) via l'outil de consultation « Archivore »<sup>141</sup> (GED EverSuite<sup>142</sup>).

La typologie adoptée pour les archives est intéressante : les « fonds privés » (régis par des conventions de droit privé) regroupent les archives des professeurs, étudiants, associations et militants ; tandis qu'un fonds de « collections muséales » regroupe tout l'appareillage et les objets du patrimoine scientifique ; à côté deux collections ont été mises en avant : les collections audiovisuelles et iconographiques<sup>143</sup>.

On remarque que les « fonds privés » font l'objet d'une démarche volontaire des personnes<sup>144</sup> et non d'une collecte systématique et organisée. Le nombre de fonds affichés est de 7 pour les professeurs<sup>145</sup> (7 aussi aux archives de l'université de Genève<sup>146</sup>), et de 11 pour la « mémoire étudiante »<sup>147</sup>. La spécification des fonds, leur aspect patrimonial significatif semble donc avoir été le critère retenu pour organiser ces fonds.

### ***Le service d'archives de l'Université Catholique de Louvain***

Ce service ressemble au SAUL, 8 personnes sont en poste et la consultation sur place est elle aussi limitée avec une salle de consultation ouverte 32h par semaine. En termes de fonds, ceux-ci sont constitués par une division entre « Fonds de l'Institution » et les « Fonds extérieurs »<sup>148</sup>. C'est dans les fonds de l'Institution que se retrouvent les archives personnelles des chercheurs. La liste actuelle comporte 132 fonds de « membres de l'université ». Mais une partie (collections scientifiques, manuscrits, archives visuelles et audiovisuelles, cours) se trouvent dans un fonds « collections ». La dimension patrimoniale est séparée du reste des archives, de même que les archives administratives. La question des « archives scientifiques » est donc là encore une réalité tout de même indistincte.

Ces quelques exemples étrangers permettent d'éclairer les nombreux points de convergence, les dispositifs intéressants, et la dimension patrimoniale, souvent traitée de manière distincte, ce qui interroge sur la façon d'envisager ces archives. On remarque sinon les mêmes difficultés face aux archives scientifiques de l'enseignement et de la recherche. Ce qui nous amène à considérer maintenant les blocages sur la question de ces archives, qui sont partagés par nos collègues étrangers, mais qui relèvent aussi de la situation spécifique de la France en la matière.

## **Des blocages institutionnels et idéologiques**

Le cas français est marqué par une prise de conscience tardive dans les institutions d'enseignement et de recherche du potentiel de leurs archives. De fait, les Universités font face depuis l'après-guerre à l'accroissement de la masse des étudiants et

<sup>141</sup> Voir en ligne : <<http://archivore.unil.ch/archpub/ShowPage.jsessionid=A83862CB72EA39806C28BCF9D7BCFCEA?Template=frmMainClassic&UseFM=yes>> Consulté le 15 novembre 2011.

<sup>142</sup> Voir la présentation du logiciel par l'entreprise : <<http://www.ever-team.com/fr/logiciel-ged-referentiel-et-workflow-documentaire.html>> Consulté le 15 novembre 2011.

<sup>143</sup> Portail Unimedia disponible en ligne : <<http://unimedia.unil.ch/unimedia/html/unimedia/index.jsp>> Consulté le 15 novembre 2011.

<sup>144</sup> Notamment, de manière récurrente comme en France et ailleurs, lors du passage à la retraite et d'une volonté de laisser une trace de son travail.

<sup>145</sup> Ces fonds sont des parties de fonds privés, et ne sont pas toujours des fonds d'enseignement et de recherche. Voir le détail des fonds en ligne : <<http://www.unil.ch/archives/page72334.html>> Consulté le 15 novembre 2011.

<sup>146</sup> Voir en ligne : <<http://www.unige.ch/archives/adm/fonds/fondsprives.html>> Consulté le 15 novembre 2011.

<sup>147</sup> Cette dernière a fait l'objet d'une exposition virtuelle : <<http://www2.unil.ch/saul/expo/mouvements/>> dont il faut souligner – comme les autres expositions virtuelles du SAUL – la qualité d'inventivité graphique (interactivité web).

<sup>148</sup> Il est possible de consulter une liste partielle de ces fonds en ligne :

<[http://www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/arcv/documents/Etat\\_des\\_fonds\\_et\\_collections\\_FI.pdf.pdf](http://www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/arcv/documents/Etat_des_fonds_et_collections_FI.pdf.pdf)> Consulté le 15 novembre 2011



ne se sont pas préoccupées des archives scientifiques malgré des exceptions<sup>149</sup>. Les universités ont été soucieuses de conserver les livres, articles, thèses, notamment via les bibliothèques universitaires, elles-mêmes longtemps en mauvais état<sup>150</sup>. Les fonds d'archives ont donc été parfois relégués à la bibliothèque, qui elle-même applique à ces documents un traitement bibliothéconomique plutôt qu'archivistique, bien qu'elle s'efforce de s'en inspirer. Dans la gestion d'unités comme des « fonds » plutôt que par unité physique, archivistique et bibliothéconomie s'opposent, de même que sur les outils et normes de description, mais des rapprochements se dessinent de plus en plus. D'ailleurs d'autres aspects, comme la conservation, la communication, la valorisation sont des points qu'elles ont en commun, et, nous l'espérons, des facteurs qui peuvent amener à une collaboration fructueuse.

Mais au-delà de cette historicité des fonds, le tort des institutions vient d'une absence de soutien financier pour l'archivage, de mise à disposition de locaux et de politique globale en la matière. Ce déficit d'organisation, de prise en charge, a conduit à la dissémination actuelle des archives scientifiques. Le colloque de 2008 organisé par les archives de l'université de Lausanne sur « Les archives dans l'université » marquait aussi à cet égard le manque de visibilité générale des archives qui peinent à sortir de leur image « poussiéreuse » pour valoriser leur potentiel. Ce blocage idéologique relève d'un travail de fonds et de communication mais aussi d'une politique, mettant en regard des objectifs, des missions et des résultats.

### ***Un dialogue à instaurer entre chercheurs et archivistes***

Cependant s'il est possible de critiquer parfois l'incurie des institutions dans la gestion des archives, ce n'est pas le seul facteur à prendre en compte. Il y a aussi une pédagogie à mener du côté des chercheurs.

Michel de Certeau constatait déjà qu'il y a une incompréhension des chercheurs quant aux modes de classement archivistique et leur démarche (hors historiens)<sup>151</sup>. Après le rapport Braibant de 1996, et en réaction au rapport de Philippe Bélaival<sup>152</sup>, Vincent Duclert constate qu'il existe « une coupure entre l'archivistique et la recherche »<sup>153</sup>. Jean Jamin et Françoise Zonabend valident ce constat, allant même jusqu'à se demander s'il n'agirait pas même d'inverser la proposition de Duclert, qui suggérait « une politique archivistique des institutions scientifiques<sup>154</sup> » pour résoudre cette rupture et avoir une vision globale de l'archivistique pour la recherche scientifique.

Mais il ne faut pas négliger non plus les blocages matériels liés à l'absence de moyen et de locaux qui ont contraint et créé l'habitude chez les enseignants-chercheurs de conserver la documentation chez eux et dans leur laboratoire, sans règle précise pour la gestion de ces papiers, bien que la question se pose souvent à la retraite, à la dissolution ou à la fusion d'une unité (comme vu plus haut à l'étranger).

---

<sup>149</sup> Nous avons déjà mentionné l'EHESS. Citons encore, dans des services très divers ayant organisé leurs archives scientifiques en sciences sociales : l'INED (institut national des études démographiques), la MSH de Nanterre (ethnologie, architecture, archéologie), la phonothèque de la MSH d'Aix-en-Provence, les Archives du monde du travail à Roubaix, le musée Dauphinois de Grenoble (dépôts et des dons de chercheurs, rassemblant plus de 1000 phonogrammes), la BDIC (bibliothèque de la documentation internationale et contemporaine) pour les cassettes audio ou vidéo produites par des chercheurs ou des journalistes au cours de leurs enquêtes.

<sup>150</sup> Voir le rapport d'André MIQUEL, *Les bibliothèques universitaires : rapport au ministre d'État ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports*, Paris : La Documentation française, 1989.

<sup>151</sup> Michel de CERTEAU, « L'opération historique », in Jacques LE GOFF et Pierre NORA, *Faire de l'histoire*, Paris : Gallimard, coll. Bibliothèque des histoires, 1974

<sup>152</sup> Philippe BÉLAIVAL, *Pour une stratégie d'avenir des archives nationales* : document de travail remis à Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, Paris : La documentation française, janvier 1999. Consultable en ligne : <<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/994001046/index.shtml>> Consulté le 15 novembre 2011.

<sup>153</sup> Vincent DUCLERT, « Les historiens et les archives », in *Genèses*, septembre 1999, 36, p.132 sqq. Consultable en ligne sur Persee.fr : <[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/genes\\_1155-3219\\_1999\\_num\\_36\\_1\\_1585](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/genes_1155-3219_1999_num_36_1_1585)> Consulté le 15 novembre 2011.

<sup>154</sup> Jean JAMIN et Françoise ZONABEND, « Archivari », in *Gradhiva* 30-31, 2001/2002, p.1-7

## 2. Les défis d'organisation au XXIe siècle : état de l'art de l'organisation des archives scientifiques

L'existence d'unités mixtes de recherche, dans le cadre du CNRS, généralisé aujourd'hui, n'a pas non plus favorisé la prise en compte des archives, amenant un partage difficile dont nous avons déjà parlé. De même sur la question délicate du droit de la propriété intellectuelle. Enfin des enseignants-chercheurs se sentent propriétaire de leur travaux, notes de cours, esquisses, etc., jusque dans le support, quand d'autres au contraire ne voient pas l'intérêt de ces archives au regard du travail publié qui seul a une valeur pour la communauté des pairs. Ce paradoxe est patent et compliqué à traiter.

Une réticence presque idéologique est aussi parfois présente, et qui est assez particulière aux SHS. Certains enseignants-chercheurs ont tendance à regarder les archives comme un pur fait technique. Et dans cette perspective, cet aspect technique est parfois vu, surtout chez les générations les plus anciennes, comme de peu d'importance face au primat de la réflexion. Cette vision de la technique comme instrument ou comme arraisonnement a certes fait son temps au sein même des sciences humaines<sup>155</sup>, mais demeure une posture qu'il faut parfois surmonter pour engager le dialogue avec le chercheur.

Gardons-nous cependant de généraliser, il est souvent difficile de dépasser les impressions pour dresser un panorama objectif de la question. Le constat de l'enquête de Françoise Cribier et de Élise Feller en 2003 avait fait ressortir des spécificité par discipline face aux données de la recherche : les géographes sont peu nombreux à collecter des entretiens, les démographes ont fait beaucoup d'enquêtes, recensées à l'INED, de très bonnes collectes sont produites parmi les anthropologues et ethnologues, les psychologues sont depuis longtemps de grands collecteurs d'entretiens enregistrés, les historiens ont peu gardé leurs enquêtes personnelles, les sociologues également.<sup>156</sup> L'une des difficultés de l'archiviste est de discuter avec ces spécialistes aux archives variées, aux méthodes de travail diverses, aux délais et au rapport à la recherche très différents selon les disciplines (entre un chantier de fouille en archéologie et un statisticien). Il y a donc ces ambivalences existantes (appropriation/désintérêt, variété des rapports aux archives), et ce travail de sensibilisation à opérer aussi auprès des chercheurs en plus des tutelles, qui demande un temps considérable.

Le dialogue entre chercheurs et archivistes est bien évidemment un point-clé d'un projet d'archives scientifiques, les projets développés dans les universités Paris 6, 7, 10, 12 comportent chacun ce volet. Cet aspect est peut-être plus important au regard du passif de désorganisation sur cette question des archives, que nous venons d'évoquer.

### **2.1.2. Une logique de bâtiment, une logique de service**

Nous venons de l'évoquer, la question des locaux a une forte incidence sur l'organisation et sur le traitement des archives scientifiques. Il important donc de l'aborder dans ces pages.

---

<sup>155</sup> Jack GOODY, sur les « technologies de l'intellect », André LEROI-GOURHAN, Gilbert SIMONDON, Bernard STIEGLER sur l'esprit et la technique, Régis DEBRAY sur la médiologie, et d'autres ont infléchi ce discours qui distingue la technique de l'homme et qui la considère comme une altération et une aliénation (ce qui a pu être présenté comme une lecture caricaturale de la conférence de Heidegger « La question de la technique » in *Essais et conférences* Paris : Gallimard, 1958, p.9-48)

<sup>156</sup> Cf. l'annexe 2 dans le rapport de Françoise CRIBIER et Élise FELLER, 2003, *Projet de conservation des données qualitatives des sciences sociales recueillies en France auprès de la « société civile »*. Rapport présenté au ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles technologies. Rapport consultable à l'adresse : <<http://www.cmh.ens.fr/greco/rapport/Rapdonneesqualita.pdf>> Consulté le 15 novembre 2011.

## Les archives scientifiques : une dissémination dans les lieux

Le premier point est la répartition actuelle des fonds d'archives scientifiques. En l'absence d'encadrement, c'est en effet une dissémination à laquelle nous avons à faire. Les archives scientifiques administratives définitives sont dans les archives départementales et au CAC de Fontainebleau pour les archives nationales. Les archives intermédiaires sont dans les institutions, laboratoires et parfois services d'université désormais. Mais d'autres institutions sont à prendre en compte : la BnF possède par exemple des fonds de chercheurs anciens, mais aussi récents : Roland Barthes, ou encore René Girard, acquis en juin 2011. Dans ce dernier cas, deux conventions ont cependant été négociées, l'une avec l'université de Stanford où enseignait René Girard, l'autre avec l'Association Recherches mimétiques pour permettre un lien avec la recherche<sup>157</sup>.

C'est sûrement dans le cas des auteurs qui touchent au littéraire et à la vie intellectuelle que l'éclatement est significatif. L'IMEC, Institut Mémoires de l'Édition Contemporaine, fondé en 1988, a su ainsi recueillir des fonds divers au-delà des maisons d'éditions, dont des personnalités touchant aux SHS, et les archives du Collège International de Philosophie. Le fait est que les chercheurs déposent de manière éparse : le cas récent de Jacques Derrida va dans ce sens : travail et notes de cours (de l'ENS-Ulm), travaux préparatoires, livres qui sont des extraits de ses conférences, etc. Or ce qui peut être interrogé est peut-être parfois le manque d'analyse archivistique de ces matériaux, au profit, par exemple à l'IMEC, d'un « regard sur la création ». Mais cette dispersion et prolifération des centres de dépôt d'archives n'est pas le cas qu'en France, c'est aussi le cas en Allemagne des archives d'écrivains (cf. archives d'Heidegger par exemple).

Mais le rapport Braibant constatait que « la pluralité des lieux de conservation crée une dispersion dont il n'y a pas lieu de s'alarmer. Elle facilite la collecte des archives et elle permet la conservation des instruments et du matériel scientifiques. Mais elle doit s'accompagner d'une coordination »<sup>158</sup> précise-t-il. Celle-ci s'incarne via le réseau Aurore et le recensement opéré par les MSH (cf. *supra*). Le rapport Cribier-Feller allait même jusqu'à préconiser de « multiplier les lieux de dépôts à l'intérieur des Universités et des autres institutions de recherche (les MSH, CNRS, l'INSERM et bien d'autres) qui assureraient la conservation, et à terme la communication, dans des délais acceptables par les auteurs. »<sup>159</sup>

## Des lieux de conservation

Les services d'archives s'insèrent dans des institutions et notamment dans leurs locaux. Or la conservation des archives impose un certain nombre de spécificités dont il faut rappeler la teneur. Certes, la circulaire de 2001 indique qu'il est « indispensable d'aménager des locaux conformes aux normes de sécurité (protection des documents contre le vol et l'incendie) et dotés des équipements adéquats pour la conservation des archives intermédiaires »<sup>160</sup>. Mais d'abord les obligations normatives dépassent ce simple cadre : il faudrait rajouter la lutte contre les infestations chimiques ou biologiques,

<sup>157</sup> Rappelons que la BnF lance chaque année des appels à programme de recherche pour travailler sur ses fonds.

<sup>158</sup> Guy BRAIBANT, *Les archives de France*, rapport au Premier Ministre, Paris : La Documentation Française, 1996, p.35. Disponible en ligne : <<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/964093000/index.shtml>>

<sup>159</sup> Françoise CRIBIER et Élise FELLER, 2003, *Projet de conservation des données qualitatives des sciences sociales recueillies en France auprès de la « société civile »*. Rapport présenté au ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles technologies. Rapport consultable à l'adresse : <<http://www.cmh.ens.fr/greco/rapport/Rapdonneesqualita.pdf>>, p.23. Consulté le 15 novembre 2011.

<sup>160</sup> « Circulaire du 2 novembre 2001 relative à la gestion des archives dans les services et établissements publics de l'État », JORF n°256 du 4 novembre 2001 page 17359.

## 2. Les défis d'organisation au XXI<sup>e</sup> siècle : état de l'art de l'organisation des archives scientifiques

l'isolation thermique et la climatisation<sup>161</sup>, les dégâts des eaux, et bien sûr les conditions de stockages, de protection à l'éclairage naturel direct. Christian Hottin fait remarquer l'« importance accordée aux expériences étrangères. Cet intérêt se manifeste aussi bien dans le domaine des solutions architecturales (Archives nationales du Canada à Gatineau et Archives de la couronne d'Aragon à Barcelone) que dans l'étude des procédés de protection contre les sinistres (expériences polonaises et tchèques présentées à Annecy). »<sup>162</sup> Ensuite, si ces normes<sup>163</sup> sont en effet connues, elles doivent s'accompagner d'un plan de conservation et d'un plan d'urgence pour les collections permettant de valider les procédures lors d'un sinistre<sup>164</sup>.

Dans les faits, la situation est complexe. La logique multi-site existe notamment dans les universités et dans les PRES. Le service des archives de l'université de Strasbourg, créé en même temps que le PRES en 2010, doit ainsi faire face à l'absence d'un grand espace centralisé, à un manque de place et à des difficultés à identifier les locaux de stockage. Une gestion dynamique des collections est alors nécessaire, ainsi qu'un travail de suivi hygiène et sécurité, en plus des opérations de récolement et de signalement qui permettent une visibilité sur l'ensemble des archives.

### ***L'externalisation : une solution ?***

Une solution peut donc parfois être l'externalisation des archives (courantes et intermédiaires). C'est une possibilité prévue par la loi<sup>165</sup>. Un message de la directrice des archives de France, Martine de Boisdeffre, du 12 janvier 2010<sup>166</sup> précisait de nouveau le cadre de cette externalisation. Tout d'abord les contours légaux : il est autorisé d'externaliser ses archives « après en avoir fait la déclaration à l'administration des archives, à déposer tout ou partie de ces documents auprès de personnes physiques ou morales agréées à cet effet par ladite administration. Le dépôt fait l'objet d'un contrat. » La directrice des Archives de France précisait que les possibilités de tels transferts peut amorcer un chantier sur lequel les professionnels auraient peut-être des réticences. En effet, se dessaisir des archives est parfois vécu comme une perte de contrôle sur celles-ci note Hélène Chambefort<sup>167</sup>, responsable du service archives de l'INSERM<sup>168</sup>. Mais selon elle, une telle gestion peut tout à fait s'envisager dans le cadre d'archives déjà classées, traitées, un inventaire initial fait, ainsi qu'une définition des limites de communication. Cette prestation permet de se recentrer précisément sur les archives scientifiques qui demandent un travail trop important face à la masse des autres tâches de gestion. On touche ici, selon Hélène Chambefort, à un repositionnement du service d'archives plus tourné vers les archives scientifiques et vers un rôle d'expertise auprès des chercheurs.

<sup>161</sup> Notons en cette matière que « divers projets en cours (archives des Yvelines, archives de la Meuse) ou achevés depuis peu (archives de l'Essonne) proposent avec la « double peau » une alternative valable à la climatisation, qui était auparavant recommandée systématiquement. D'abord développé en RFA, ce procédé, plus coûteux en investissement initial que la climatisation, est beaucoup plus économique par la suite. » Christian HOTTIN, « les lieux de l'archive et le lieu des archives : Deux notes critiques » in *Cahiers du Lahic*, n°4, 2009, p.104.

<sup>162</sup> Christian HOTTIN, « Les expériences françaises et étrangères de construction de bâtiments d'archives » in *Cahiers du Lahic*, n°4, 2009, p.117.

<sup>163</sup> La norme la plus complète et récente à notre connaissance, traitant de ces aspects, est l'instruction DAF/DITN/RES/2009/013 "Publication d'une nouvelle édition des règles de base pour la construction et l'aménagement d'un bâtiment d'archives" (octobre 2009). Voir le détail en ligne : <<http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/static/3281>> Consulté le 16 novembre 2011

<sup>164</sup> Lors de la journée Aurore du 21 juin 2011, Marie-Agnès Ducol, de l'Ecole des Hautes Études en Santé Publique, a évoqué la mise en place d'un plan d'urgence après un sinistre dû à une inondation, et préconisé la définition en amont du plan d'urgence face à ces risques.

<sup>165</sup> Circulaire du 2 novembre 2001, op.cit. ; art. L212-4, II du *Code du patrimoine*

<sup>166</sup> Message de la directrice des Archives de France Martine de Boisdeffre du 12 mai 2010 sur « l'externalisation d'archives publiques courantes et intermédiaires ; modalités, rôle des services d'archives publics ». Consultable en ligne : <<http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/static/5012>> Consulté le 16 novembre 2011.

<sup>167</sup> Nous rendons compte ici de son intervention à la journée aurore du 21 juin 2011 à laquelle nous avons assisté, intervention intitulée « Externalisation : le prestataire, complément ou concurrent ? ».

<sup>168</sup> Institut national de la santé et de la recherche médicale.

## ***Le déménagement : occasion de repenser les archives***

En dernier lieu les archives scientifiques sont concernées par le lieu des archives lors de leur déménagement. Il est important d'insister de nouveau sur l'importance de ce moment pour mettre à jour un passif d'archives scientifiques<sup>169</sup> : dans une institution, pour un laboratoire, ou pour un chercheur (changement de poste, retraite). Le service de l'EHESS, que l'on a pu citer comme précurseur, a été créé en 1975 suite à un premier déménagement<sup>170</sup>. En décembre 2010 le service a déménagé pour la deuxième fois, occasion de découvrir partout des « gisements documentaires », d'archives longtemps gardées précieusement par les chercheurs et non traitées par les archivistes qui ont donc dû à cette occasion traiter une masse importante d'archives scientifiques. Le désamiantage des bâtiments de Jussieu, le déménagement de Paris-7 à côté de la BnF dans le quartier des Grands Moulins, ces déménagements sont l'occasion d'une mise à jour des ressources des archives<sup>171</sup> et de l'état de gestion des archives scientifiques. Ils sont parfois même dus à la croissance exponentielle de ces archives. Ces déménagements sont donc aussi l'occasion de s'occuper de ces archives et de définir un plan d'action les concernant, comme la « mise en archives » décrite par Yann Pottin à l'EHESS<sup>172</sup>.

## ***Proximité des archives historiques, définitives, inactives***

La question de la conservation des archives définitives n'est pas la règle en France comme nous avons pu le voir à l'étranger (Québec, États-Unis, etc.). En France ce sont les archives départementales ou le CAC de Fontainebleau qui sont les dépositaires des archives définitives. Dans le cas d'unités mixtes de recherche, c'est en fonction du lieu principal d'implantation de l'unité que se fait le versement aux archives départementales, et dans le cas d'unités mixtes du CNRS et d'une autre institution hébergeant l'unité, comme souvent en université, c'est la structure d'hébergement (l'université par exemple) qui doit traiter, conserver et verser les archives.

Il est cependant possible de déroger à ce versement des archives définitives pour les conserver sur site, dans le cadre d'une convention entre l'administration des archives et le service d'archives. A notre connaissance seul le CEA dispose dans l'enseignement supérieur et la recherche d'une telle dérogation. Les services d'archives de l'enseignement supérieur versent donc leurs archives définitives, administratives et scientifiques au CAC ou aux archives départementales. Or tant les archives départementales que nationales font face à une saturation de leurs espaces. Cependant, les services d'archives de l'enseignement supérieur ne sont eux pas encore en capacité pour traiter et conserver les archives scientifiques définitives de manière satisfaisante pour le Service Interministériel des Archives de France (SIAF) à l'enseignement supérieur et à la recherche. La question reste cependant ouverte pour la gestion de ces fonds à l'université par la bibliothèque ou le service d'archive, si sont résolus les soucis de capacité de traitement archivistique, professionnel, des fonds, de signalement clair et mutualisé, et d'une facilité d'accès aux archives qui pose parfois problème. Car les services d'archives, bien loin de n'être que des services de conservation sont des lieux de médiation et de communication.

---

<sup>169</sup> Avec aussi les « commémorations » qui amène souvent à la création de services d'archives (Institut Pasteur, Paris 8, etc.) Mais dans ce cas, les archives scientifiques n'apparaissent pas en priorité, nous l'avons mentionné.

<sup>170</sup> Cf. Brigitte MAZON, « D'un déménagement l'autre » in *Lettre de l'EHESS*, n°33. Disponible en ligne : <<http://lettre.ehess.fr/812>> Consulté le 16 novembre 2011.

<sup>171</sup> Par exemple la collecte des archives de l'Institut Jacques Monod lors du déménagement de Paris 7.

<sup>172</sup> Yann POTIN, « Du déménagement à la mise en archives », in *Lettre de l'EHESS*, n°33. Disponible en ligne : <<http://lettre.ehess.fr/858>> Consulté le 16 novembre 2011.

## Des lieux de médiation et de communication

Les salles de consultation offrent en général un nombre de places assez restreint (une dizaine), et l'existence d'une salle de consultation n'est pas toujours assurée, car elle impose des heures de présence en salle, et du personnel pour la communication des boîtes d'archives. Les consultations se font donc dans certains cas dans le bureau de l'archiviste. Le manque de personnel et le manque d'espace se rejoignent ici pour expliquer cette absence de salle de consultation. Le fait est que le taux d'occupation et de fréquentation ne justifie pas nécessairement un investissement dans des mesures comparables à ce qui se fait dans les autres structures d'archives, départementales ou municipales, ou dans les bibliothèques où les usages sont là assez divers. Cette absence de lieu de consultation surveillé est un obstacle à la volonté de conserver par exemple des archives définitives. Cependant, si la problématique du lieu de communication est importante, l'existence d'un réseau de correspondants-archives<sup>173</sup> est aussi essentielle<sup>174</sup> et permet, en recensant les ressources, en validant des procédures de pallier certains manques d'espaces de conservation.

### ***Bibliothèques et archives : quelles convergences ?***

Malgré cet aspect des choses, le lieu comme interface, lieu de visibilité et d'échange peut amener à une des solutions parfois adoptées qui est la convergence entre archives et bibliothèques. En effet la communication ne semble guère possible pour l'instant dans les services d'archives. Cette coexistence est plus ou moins ténue.

Le service d'archives de l'Université de Technologie de Compiègne (UTC) se trouve ainsi, contrairement à l'habitude, rattaché à la bibliothèque plutôt qu'au secrétariat général, cela du fait que la création du service vient d'une conservatrice de la Bibliothèque de l'UTC (BUTC). Mais dans le fonctionnement c'est bien la directrice générale des services qui valide les procédures d'archivage. Il reste que le nouveau bâtiment d'archives (2008) qui a rassemblé des kilomètres d'archives éparpillées auparavant, jouxte désormais la bibliothèque par une passerelle, moyen d'accès au service qui n'avait pas de salle de consultation spécifique dédiée. Les consultations sont cependant assez rares pour que l'archiviste reçoive sur rendez-vous les usagers. Des collaborations entre la bibliothèque et les archives sont présentes : la BUTC a laissé au service d'archive des étagères pour stocker ses premiers prêts, les thèses anciennes sont renvoyées des archives à la BUTC pour compléter l'état de collections, les mémoires et revues envoyés aux archives sont redirigés vers la bibliothèque et une pédagogie pour expliquer le rôle des archives et le partage des tâches est mis en œuvre.

Des rapprochements sont à l'œuvre de manière encore plus étroite ailleurs. Le rapprochement le plus effectif se trouve peut-être au Québec et au Canada où les bibliothèques et archives nationales ont fusionné (forment la BANQ et la BAC<sup>175</sup>). Dans le cas de la BANQ, c'est à la fois une bibliothèque publique, une bibliothèque nationale, patrimoniale, et le siège des archives nationales. D'ailleurs le Québec dispose aussi d'une école de formation, l'EBSI<sup>176</sup> formant à « l'archivistique » au niveau master, formation

<sup>173</sup> Voir la fiche n°11 du guide de l'AMUE : *La gestion des archives au sein d'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche*, Paris : AMUE, Coll. « Les dossiers de l'agence », 2010, p.37-38  
Disponible en ligne : <[http://w3.msh.univ-tlse2.fr/spip/IMG/pdf/AMUE\\_Guide\\_Gestion\\_archives\\_2010.pdf](http://w3.msh.univ-tlse2.fr/spip/IMG/pdf/AMUE_Guide_Gestion_archives_2010.pdf)> Consulté le 16 novembre 2011.

<sup>174</sup> Cela rejoint ce que nous disions quant à la dispersion des lieux des archives : tant qu'il y a réseau, outils communs de signalement et de communication, cela ne pose pas tant problème que ça.

<sup>175</sup> Bibliothèque et Archives du Canada / Library and Archives Canada : <<http://www.collectionscanada.gc.ca/index-f.html>> Consulté le 18 novembre 2011/

<sup>176</sup> École de Bibliothéconomie et des Sciences de l'Information. Voir son site : <<http://www.ebsi.umontreal.ca/>> Consulté le 18 novembre 2011

regroupant à la fois futurs bibliothécaires et futurs archivistes. Il faut cependant nuancer ce bilan en précisant que les formations, via des modules, ne se croisent pas nécessairement et qu'il existe bien deux associations qui ne communiquent guère, d'une part pour les bibliothécaires, d'autre part pour les archivistes.

En France, le rapprochement tient parfois à des conjonctures d'histoire des fonds et des bibliothèques qui les amènent à s'occuper de fonds entiers d'archives. C'est le cas de la bibliothèque de Paris 8, qui collecte, organise, valorise ses fonds d'archives scientifiques. Suite à la commémoration des 40 ans de Vincennes, un état des lieux a été lancé par un professeur d'histoire de l'université, tandis qu'en 2009 une bibliothécaire en formation initiale à l'ENSSIB, travaillant sur le fonds d'archives de l'université<sup>177</sup> avait envisagé la création d'un service d'archive spécifique, ce qui a été fait en 2010. Pour l'instant celui-ci est toujours envisagé dans son versant administratif tandis que l'archiviste souhaiterait une réflexion sur les archives scientifiques. L'articulation entre archives et bibliothèques autour du patrimoine est en effet délicat<sup>178</sup>. De fait, la bibliothèque se considère porteuse du patrimoine de son université et a une mission de valorisation du patrimoine de la recherche, et elle assume ainsi une partie des tâches qui incombe aux archives.

Mais cette confluence, voire cette fusion, entre archives et bibliothèques se retrouve aussi à la BDIC, dont Sonia Combe donne à voir l'historicité, mais aussi les heurts entre pratique archivistique et bibliothéconomique<sup>179</sup> en terme de traitement des fonds. La bibliothèque de recherche d'ethnologie et sociologie Éric de Dampierre<sup>180</sup> (Maison René Ginouvès, Université Paris X Nanterre) est une figure notable, et bien d'autres bibliothèques de l'enseignement supérieur possèdent des fonds, mais peu en font cas, à l'inverse de la bibliothèque du Centre d'Histoire Sociale du XXe siècle de l'université Paris 1 pour qui ces fonds représente le cœur du patrimoine de la bibliothèque. Cette dernière bibliothèque incarne tout l'aspect d'hybridité des archives scientifiques : fonds d'archives, de périodiques, dépôt de revues, monographies, archives privées des militants (collection de Jean Maitron<sup>181</sup>). Ces archives privées sont particulières (au-delà du caractère privé que peuvent avoir parfois les archives scientifiques), car témoignages de personnes et de mouvements constitués autour d'un refus de l'institutionnalisation, il est pourtant essentiel d'en garder la trace. Le Centre d'Histoire Social a su garder ce rôle d'interface active assez délicat touchant à la fois au monde des militants, des chercheurs, des associations, des étudiants, des bibliothécaires et des archivistes, posant à cet égard une question sur la formation<sup>182</sup>.

Cette bibliothèque et ces archives sont amenées à déménager pour rejoindre le Campus Condorcet à Aubervilliers<sup>183</sup>. Au sein de ce campus un Grand Équipement

<sup>177</sup> Emmanuelle SRUH, "Le fonds Vincennes" de l'Université Paris 8 traiter des fonds d'archives en université : dossier d'aide à la décision, Projet Professionnel Personnel. Villeurbanne : ENSSIB, 2009. Disponible en ligne : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-48104>> Consulté le 22 novembre 2011.

<sup>178</sup> Dans le cadre de Paris-8, Emmanuelle SRUH note qu'« il apparaît que la préservation et la valorisation du patrimoine sont une préoccupation de l'Université, relayée au sein du SCD. Il est question de la création d'un service des Archives et du traitement des fonds patrimoniaux. Mais l'articulation entre ses activités et celles de la bibliothèque n'est pas évoquée. Au fil des discussions, l'idée de la création d'un service d'archives semble s'être estompée. Je n'ai pu trouver trace du PPF propre à la mission Archives. » op. cit. p.

<sup>179</sup> Sonia Combe, « Archives et bibliothèques, un nouveau défi », *BBF*, 2006, n° 4, p. 58-64 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2006-04-0058-001>> Consulté le 15 décembre 2011

<sup>180</sup> Voir en ligne : <<http://www.mae.u-paris10.fr/bibethno/spip.php?article11>> Consulté le 13 décembre 2011.

<sup>181</sup> Voir la présentation des archives du Centre d'Histoire Social par sa responsable, Rossana VACCARO, « Une collecte passionnée : les archives de militants du Centre d'histoire sociale du XXe siècle », in *La gazette des archives*, n°221, « Archives des syndicats et mouvements sociaux ».

<sup>182</sup> Ingénieur d'études au CNRS, versée dans l'histoire sociale et s'étant formé à l'archivistique, Rossana Vaccaro, qui dirige la bibliothèque du Centre d'histoire Sociale du XXe siècle, interroge cette multidisciplinarité : faut-il des archivistes ou des spécialistes des fonds pour traiter ceux-ci ? Nous le verrons, la réponse se situe à notre avis dans un processus de reconnaissance et d'échange, la gestion des archives étant un travail spécifique et la connaissance du sujet une compétence essentielle à prendre en compte.

<sup>183</sup> <[www.campus-condorcet.fr/](http://www.campus-condorcet.fr/)> Consulté le 13 décembre 2011.

## 2. Les défis d'organisation au XXI<sup>e</sup> siècle : état de l'art de l'organisation des archives scientifiques

Documentaire regroupant 42 bibliothèques, prévoit en effet un espace commun pour les archives des institutions et laboratoires rejoignant le campus<sup>184</sup> en commun avec la consultation des fonds anciens. A cet égard il préfigure une nouvelle étape des rapprochements entre bibliothèques et archives.

Au-delà du cadre de l'enseignement supérieur et de la recherche, plusieurs projets ont rapproché archives et bibliothèque. En effet les relations entre archives et bibliothèques au niveau municipal est mieux connu. Albert Poirot dresse ainsi le constat réglementaire<sup>185</sup>, avec la circulaire AD 8299 et DLL/DBEAG/BHK/EN/n°94-992, qui précise que les bibliothèques peuvent conserver ces archives historiquement dans leur fonds, bien qu'un échange entre institutions soit la solution à développer. Mais il rappelle aussi le statut du patrimoine dans ces différentes entités et les différences professionnelles. Citons quelques uns des rapprochements qui se sont opérés entre archives et bibliothèques : les archives de l'Hérault avec la BDP (bibliothèque départementale de prêt) de l'Hérault et la maison des sports, les archives des Bouches du Rhône avec la BDP, les archives municipales de Montpellier, installées au dernier étage de la BMVR<sup>186</sup> de Montpellier, dans un « espace patrimoine » avec la consultation des fonds anciens (les deux espaces sont séparés). « Plus généralement », note C. Hottin, « ces regroupements posent des questions autres qu'architecturales : lisibilité, autonomie des institutions, partage des tâches et gestion mutualisée des espaces culturels (salles d'exposition et de conférence) et - à terme - possibilité d'une direction commune pour les établissements regroupés en un même lieu. »<sup>187</sup>

Enfin il faut noter l'existence de « bibliothèques d'archives » qui là aussi commencent à être reconnues dans leurs spécificités<sup>188</sup>. Car comme les bibliothèques, les archives nécessitent un traitement spécifique, archivistique, que nous abordons maintenant pour les archives scientifiques, tout en sachant que les outils sont en cours d'élaboration et qu'il s'agit surtout de traiter d'archives spécifiques par l'entrecroisement d'archives composites.

## 2.2. QUEL TRAITEMENT DES ARCHIVES SCIENTIFIQUES ?

### 2.2.1. La gestion des archives scientifiques

La gestion des archives scientifiques ne diffère pas fondamentalement du traitement archivistique, dans le cadre et les principes. Les quatre C : collecter, classer, conserver, communiquer, s'appliquent aux archives scientifiques, mais des spécificités s'imposent, comme nous allons le voir. Pour le moment l'ouvrage édité par les archives nationales en 1995 sur *Les archives personnelles des scientifiques*<sup>189</sup> demeure une

<sup>184</sup> Les institutions déménageant dans le cadre du campus Condorcet sont : l'EHESS, l'INED et l'EPHE (école pratique des hautes études), d'autres partenaires délocalisant une partie de leur laboratoires et services : le CNRS, la FMSH (fondation maison des sciences de l'homme) – une nouvelle MSH, Paris Nord sera aussi créée –, l'École Nationale des Chartes, des antennes des universités Paris 1, Paris 8 et Paris 13. Voir le site en ligne : <[www.campus-condorcet.fr](http://www.campus-condorcet.fr)> Consulté le 18 novembre 2011.

<sup>185</sup> Albert POIROT, « Les archives dans les bibliothèques », *BBF*, 2001, n° 2, p. 4-14  
[en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2001-02-0004-001>> Consulté le 15 décembre 2011.

<sup>186</sup> Bibliothèque Municipale à vocation régionale.

<sup>187</sup> Christian HOTTIN, « Concevoir et construire un bâtiment d'archives pour le XXI<sup>e</sup> siècle. Nouveautés et perspectives d'évolution. Séminaire international de l'Institut National du Patrimoine », Paris, 3-7 mars 2003, in *Cahiers du Lahic*, n°4, 2009.

<sup>188</sup> Voir le récent guide de Véronique BERNARDET et Sabine SOUILLARD, *Bibliothèques d'archives*, Paris : Association des archivistes français, 2010. Il est fait état de la récente considération pour ces organismes, ses problématiques de gestion des fonds.

<sup>189</sup> *Les archives personnelles des scientifiques : classement et conservation*, Thérèse Charmasson, Christiane DEMEULENAERE-DOUYÈRE, Catherine GAZIELLO et Denise OGILVIE (réd.), Paris : Archives Nationales, 1995.



référence pour tout ce qui relève du traitement et de la gestion archivistique des fonds. Le groupe Aurore a comme projet d'avancer sur la question, et déjà un premier pas est visible dans le guide de l'AMUE déjà cité<sup>190</sup>.

## **La collecte**

Il n'y a ni obligation de dépôt ni systématisme souhaitée de celui-ci. La collecte se fait donc plutôt pour l'instant à la demande ou sur des personnes et des laboratoires précis. Elle s'effectue à la fois de manière rétrospective, courante, voire immédiate en cas d'un déménagement, ou d'un départ à la retraite. Il s'agit souvent de préserver des archives d'importances avant qu'elles disparaissent. C'est cet impératif de sauvegarde qui informe pour l'instant la collecte. Il faut essayer de mener de front ces différentes collectes (immédiate, rétrospective, courante, ciblée) pour mutualiser le travail, mais chaque contexte impose ses contraintes. En tout cas la démarche d'une collecte généralisée des archives des laboratoires et des personnels scientifiques aboutirait d'une part à un encombrement insurmontable, mais aussi à une pratique aveugle de l'archivistique qui se doit de sélectionner dans la masse des documents et des fonds collectés. C'est cet acte scientifique lui-même, le choix des critères pertinents pour retenir tel fonds plutôt que tel autre, le choix des éliminations à pratiquer, qui est ici en question. L'organisation de la collecte est donc au centre de la légitimité du métier d'archiviste.

En cela, il rejoint les préoccupations des bibliothécaires et documentalistes, pris entre la généralité et la technicité de leur discipline<sup>191</sup> face à l'hyperspécialisation des métiers et connaissances dont ils s'occupent – hiatus qui a amené certaines tutelles à s'interroger sur le remplacement par des spécialistes de ces corps réputés généralistes<sup>192</sup>. L'archiviste doit lui aussi aller contre cette vision fautive qu'on lui attribue, celle, fantasmagorique « d'être spécialiste de tous les sujets »<sup>193</sup>, mais défendre la spécificité, la rigueur, la professionnalisation, les avantages considérables de sa métadiscipline. En regard, l'hyperspécialisation des chercheurs est un défi : « l'éclatement et la spécialisation des activités observés chez les jeunes générations de scientifiques ne semblent pas devoir faciliter cette prise de conscience sur le devenir et l'intérêt de leurs archives » notait le conseil des archives en 2004<sup>194</sup>.

## **Différents modes d'acquisition**

Pour l'instant, la collecte est laissée à l'appréciation de l'archiviste, qui, avec le déposant, tente de s'accorder sur le devenir et le traitement de ces archives. S'il est aussi fait appel parfois à la communauté professionnelle et au monde scientifique pour évaluer la pertinence des fonds et quant aux critères à retenir, aucune méthodologie n'a été arrêtée. C'est un chantier entamé par les archives nationales et le groupe Aurore, qui reste un cadre important d'une réflexion mutualisée. Il est clair que face à des fonds spécialisés, l'archiviste a du mal à situer son action (ce qui est moins vrai pour les SHS que pour les sciences fondamentales). L'existence de directives, de programmes, pourrait

<sup>190</sup> *La gestion des archives au sein d'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche*, Paris : AMUE, Coll. « Les dossiers de l'agence », 2010.

Disponible en ligne : <[http://w3.msh.univ-tlse2.fr/spip/IMG/pdf/AMUE\\_Guide\\_Gestion\\_archives\\_2010.pdf](http://w3.msh.univ-tlse2.fr/spip/IMG/pdf/AMUE_Guide_Gestion_archives_2010.pdf)> Consulté le 27 octobre 2011.

<sup>191</sup> Thématique que je traitais dans un précédent mémoire : *La place de la bibliothéconomie dans l'organisation des connaissances et les classifications*, Villeurbanne : Enssib. Mémoire de master. 2010. Disponible en ligne : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-48579>> Consulté le 18 novembre 2011.

<sup>192</sup> La question est trop complexe pour être abordée ici au-delà des inquiétudes réelles des professionnels.

<sup>193</sup> Phrase extraite par exemple chez Richard Cox, ancien archiviste et enseignant en LIS (*library and information science*) à l'université de Pittsburgh, dans la recension qu'en fait Bertrand Müller sur son carnet d'Hypothèses.org : « Collecter, la collecte comme enquête », 12 avril 2011. Disponible en ligne : <<http://archishs.hypotheses.org/453>> Consulté le 18 novembre 2011

<sup>194</sup> Voir en ligne : <<http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/static/4566>> Consulté le 18 novembre 2011

## 2. Les défis d'organisation au XXI<sup>e</sup> siècle : état de l'art de l'organisation des archives scientifiques

ajouter de la clarté à ces processus. Nous ne croyons pas qu'« il n'y a pas de bonne solution dès lors que l'archiviste ne peut se reporter à des centaines de spécialistes qui le conseilleraient dans la sélection des documents à retenir. »<sup>195</sup>

En l'état, la collecte s'organise formellement de manière variée, suite aux contraintes des services que nous avons exposées. Peu ont une politique pro-active en direction des chercheurs pour l'instant, faute de pouvoir y consacrer des moyens humains et matériels suffisants, et les dons sont étudiés selon les capacités des services.

Des projets sur les archives scientifiques ont cependant émergé dans les universités de Paris-6, 7, 10 et Paris-12 pour la région parisienne. Il s'agit de cibler au mieux les fonds intéressants et d'en traiter les plus significatifs. En cela la communication autour du projet est une négociation et un pacte de confiance. Au service d'archives de Paris-7, deux démarches d'entrée des collections sont proposées dans leur projet sur les archives scientifiques (qui se veut un test pour l'ensemble de la communauté sur la collection et la valorisation des archives scientifiques). Si l'enseignant chercheur ne se pose pas de question sur la compétence du service, l'intérêt des archives scientifiques, des versements seront réalisés. Si le scientifique n'est pas enclin à déposer, il lui sera possible de verser sous forme de don, à charge pour le service de traiter de manière efficace, convaincante et rapide les fonds. Une fois le rapport de confiance établi, le contrat de don changera et sera transformé en versement. La responsable du bureau archives de Paris-7 indique qu'il est alors prévu de garder le fonds sur le site de l'université au moins pour 50 ans, à moins que l'enseignant chercheur souhaite que ses archives soient directement versées aux Archives nationales (ou ailleurs parfois, pour une proximité géographique).

Notons que dans les modes d'acquisition, sont aussi présents le legs, la dation (très rare), l'échange (entre diverses institutions), et l'achat qui est bien plus courant à l'étranger, en Europe, aux États-Unis ou au Canada. Le dépôt au sens strict, n'impliquant pas un transfert de propriété du fonds, est quant à lui souvent déconseillé par les professionnels. Toutes ces collectes doivent amener à des documents contractuels écrits pour acter les transferts des fonds.

### **Réflexions sur la collecte**

A côté de ces initiatives de services d'archives, d'autres réflexions s'élaborent sur la question de la collecte. Nous ne reviendrons pas sur la « mise en archives » de Yann Potin à laquelle nous avons déjà fait référence. Christian Hottin, dans un texte sur « la collecte comme enquête : pour une approche ethnologique de la pratique archivistique »<sup>196</sup> présente un peu le même constat sur la relation qui s'instaure lors de la collecte : crainte de la séparation d'avec ses archives, organisation d'une posture et projection sur l'archiviste d'une certaine « institutionnalisation ». C'est pourquoi, étant donné ce rapport intersubjectif, il préconise à l'archiviste de se rapprocher des méthodes des sciences sociales. Et au lieu, selon lui, de considérer le travail archivistique comme débutant au traitement technique du fonds, il préconise de renforcer l'aspect préalable d'enquête pour déterminer les motivations à déposer : premier entretien de prise de contact, ordonnancement des documents par le producteur, collecte, « la relation existant entre les archives et leurs détenteurs [étant importante], il faudrait développer une " archivistique des producteurs " »<sup>197</sup>.

<sup>195</sup> Bertrand MÜLLER, « De la collecte comme enquête », [en ligne] ArchiSHS, 12 avril 2011 [Consulté le 14 décembre 2011] Disponible sur la Toile : <<http://archishs.hypotheses.org/453>>

<sup>196</sup> Christian HOTTIN. « La collecte comme enquête : Pour une approche ethnologique de la pratique archivistique ». [en ligne] 2005. [Consulté le 30 septembre 2011] Disponible sur HAL-SHS : <[http://hal.inria.fr/docs/00/06/52/17/PDF/christianhottin\\_2005\\_collected\\_archives.pdf](http://hal.inria.fr/docs/00/06/52/17/PDF/christianhottin_2005_collected_archives.pdf)>

Si cet aspect de réflexion et d'enquête sur la collecte n'est en vérité pas négligé par les archivistes et l'archivistique, il y a en effet un travail important à effectuer en collaboration entre les archivistes et les chercheurs pour les archives des scientifiques au niveau de la documentation de leur recherche, car de nombreux dossiers d'archives nécessitent des introductions et explications, ce qui mène évidemment à une certaine « archivistique des producteurs », si l'on veut<sup>197</sup>. De fait, certains services d'archives ont déjà développé de véritables entretiens, enregistrés (de manière audio, vidéo, ou rédigée) à l'occasion des versements. Nous en avons parlé en première partie, il s'agit d'un travail assez long de traitement des fonds, qui ne peut être fait en l'espèce que sur un nombre limité de fonds<sup>199</sup>. Les nuances de l'archivistique sur la méthode sont elles aussi déjà présentes pour le travail de sensibilisation des chercheurs par les archivistes<sup>200</sup>.

Par ailleurs, Didier Devriese, propose, pour ses laboratoires de sciences un « métaprotocole » élaboré en commun : « il consiste en une description contextuelle de type particulier qui procède en plusieurs étapes : en premier lieu, une description de l'enchaînement des activités du laboratoire, soit la description, non pas du protocole, de chaque expérience particulière, mais bien du lien des expériences entre elles - et également du lien avec des opérations non techniques (administratives) des membres du laboratoire ; en deuxième lieu, l'association à chaque niveau de description de la liste du type d'archives produites et leur nature, ainsi que de métadonnées qui devraient y être associées ; enfin, la mise en évidence de la documentation produite par le laboratoire ou le centre technique et non pas ce qui y est conservé. L'ensemble de ces démarches produit alors une 'image' relativement fiable du processus d'invention ou de production. »<sup>201</sup>

Ce sont autant de méthodologies existantes qui se concentrent sur l'aspect scientifiques de collecte de l'archiviste et l'importance de dégager des structures, un sens, une histoire pour chaque fonds.

### ***Des critères de sélection ?***

Pour l'instant il n'existe pas de critères permettant de sélectionner ou d'exclure les dons et dépôt d'archives scientifiques. Des critères informels existent : capacité technique de traitement des fonds (politique de la demande, surcharge des services d'archives), qualité reconnue du travail du chercheur et du laboratoire, intérêt du thème en rapport avec les fonds déjà conservés, complémentarité ou non avec des données déjà conservées dans ce service, ou ailleurs. Sur le terrain, en absence de lignes d'une politique scientifique en la matière, s'engage tout de même une réflexion avec les chercheurs (et parfois entre professionnels) pour des déterminer des axes pour les projets

---

<sup>197</sup>Christian HOTTIN, *ibid.* p.58 Il précise même : « si l'archivistique prétend, et le peut, à une place parmi les sciences humaines, elle ne peut se contenter d'étudier les documents, sans jamais s'interroger sur la nature des rapports existant entre eux et leurs producteurs. »

<sup>198</sup> Goulven LE BRECH indique qu'il est nécessaire à tout le moins conduire un entretien avec le chercheur ou directeur de laboratoire versant ses archives, d'avoir une bibliographie, un CV, pour cela « les rapports d'activité envoyés au CNRS et les plaquettes édités par le centre sont d'excellentes sources primaires » précise-t-il dans *Les archives des centres de recherche en sciences humaines et sociales*. Journées FRÉDOC 2006. Disponible en ligne : <[http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic\\_00212235/fr/](http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00212235/fr/)> Consulté le 22 novembre 2011

<sup>199</sup> Thérèse CHARMASSON indique quant à elle que « dans certains cas, le classement pourra être effectué conjointement avec un scientifique ou un historien de la discipline en question, en gardant à l'esprit la nécessité de ne pas succomber à la tentation documentaire. » *Les archives personnelles des scientifiques*. Paris : Archives Nationales, 1995, p. 21

<sup>200</sup> Goulven LE BRECH, *Les archives des centres de recherche en sciences humaines et sociales*. Journées FRÉDOC 2006.

Disponible en ligne : <[http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic\\_00212235/fr/](http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00212235/fr/)> Consulté le 21 novembre 2011

Goulven LE BRECH y cite pour expliquer la difficulté de la collecte, l'opposition faite par François JACOB (*La Souris, la Mouche et l'Homme*) entre la « science de jour » et la « science de nuit », la première étant celle des travaux publiés, achevés et quand la seconde « hésite, trébuche, recule, se réveille en sursaut. Doutant de tout, elle cherche, s'interroge, se reprend sans cesse. C'est une sorte d'atelier du possible où s'élabore ce qui deviendra le matériau de la science ».

<sup>201</sup> Didier DEVRIESE, « Universités, archives et compromission positive: pour une archivistique multidisciplinaire » in Olivier Robert (éd.), *Les archives dans l'université*, Berne : Peter Lang, 2009, p. 55-77

## 2. Les défis d'organisation au XXI<sup>e</sup> siècle : état de l'art de l'organisation des archives scientifiques

d'archivage. Mais cet aspect est à l'étude du côté des archivistes français, dans le groupe Aurore.

Sur des aspects plus techniques d'ailleurs, Goulven Le Brech, aux journées FRÉDOC (formations des réseaux de la documentation) de 2006, a déjà précisé des critères essentiels déterminant les ensembles de fonds à retenir : il s'agit de savoir s'il s'agit de fonds ouverts (s'accroissant toujours, en activité) ou clos (centre fermé, plus en activité), de fonds publics (centre) ou privés (directeurs). Ce qui a de lourdes conséquences sur le traitement des fonds. « Dans le cas des fonds ouverts, la notion de centre comme entité indépendante de ses directeurs doit primer, car le changement de directeur entraîne des nouveautés comme le renouvellement de la gestion administrative ou l'apparition de nouvelles orientations scientifiques. (...) Dans le cas de fonds clos, constitués autour de la personnalité d'un directeur de renom, la notion de directeur peut primer sur celle de centre. Par exemple, on trouve un sous-fonds de la direction du Centre Louis-Gernet dans le Fonds Pierre Vidal-Naquet (alors que le fondateur de ce centre est Jean-Pierre Vernant). Pour d'autres fonds clos, on peut considérer que les archives du centre et les archives du directeur constituent deux fonds bien distincts : un fonds public (centre) et un fonds privé (chercheur). C'est le cas à l'EHESS des archives du centre de documentation et de recherche sur l'Asie du Sud-Est et le monde insulindien (CEDRASEMI) qui a eu pour unique directeur l'anthropologue Georges Condominas. »<sup>202</sup>

Pour le reste, en ce qui concerne des critères concernant le tri et les éliminations au cours du traitement d'archives scientifiques, Thérèse Charmasson note que dans « ce type de fonds, généralement clos et d'une importance matérielle souvent limitée, le problème du tri et des éliminations ne se pose pas avec la même acuité que pour les fonds d'archives administratives, souvent volumineux et répétitifs. Les éliminations massives de catégories entières de documents sont rares. Il s'agit, beaucoup plus généralement, de faire un tri au sein des dossiers. Il s'agit d'un tri fin, souvent pièce à pièce, permettant d'éliminer les exemplaires en nombre ou les doubles. Toutefois, la plus grande prudence est toujours requise. Il faut en effet éviter de détruire comme doubles des documents, qui, après examen plus attentif, en peuvent être considérés comme tels (...) »<sup>203</sup>. Et là encore apparaît la nécessité de travail sur mesure des archives scientifiques, l'inadéquation des principes bibliothéconomiques de doublon et de désherbage, et la difficulté à retenir dans l'ensemble des documents, des doubles les éléments significatifs (ce qui, nous l'avons marqué en première partie, est rendu de plus en plus difficile avec l'explosion de la documentation au XX<sup>e</sup> siècle, et l'arrivée du numérique qui accroît là aussi les versions, les risques d'écrasements, et autres).

Au Royaume-Uni, l'ESDS (*Economic Social Data Service*) *Qualidata* collectant les « données de la recherche » en SHS, a pu préciser ses critères pour l'analyse secondaire dont elles pourraient faire l'objet. « Certains critères restent essentiels : une *documentation* selon un standard minimum, dans les formats appropriés, des *ensembles complets*, où la *confidentialité* et les *droits de copyright* ont été examinés. »<sup>204</sup> Nous retrouvons là des principes que nous avons évoqués par ailleurs.

<sup>202</sup> Goulven LE BRECH, *Les archives des centres de recherche en sciences humaines et sociales*. Journées FRÉDOC 2006. Disponible en ligne : <[http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic\\_00212235/fr/](http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00212235/fr/)> Consulté le 22 novembre 2011

<sup>203</sup> Thérèse CHARMASSON, Christiane DEMEULENAERE, Catherine GAZIELLO, Denise OGILVIE, *Les archives personnelles des scientifiques*. Paris : Archives Nationales, 1995, p. 23-24

<sup>204</sup> Françoise CRIBIER et Élise FELLER. *Conservation des données qualitatives en Sciences Humaines et Sociales*. Annexe 3, p.8 [en ligne] 2003. Disponible en ligne : <<http://www.cmh.ens.fr/greco/rapport/Rapdonneesqualita.pdf>> Consulté le 21 novembre 2011.

## **Le classement**

Un certain nombre de principes de base sont à rappeler. Au premier chef, le principe de respect des fonds qui veut que l'on ne doit pas éclater un fonds mais le garder en l'état d'origine et le rassembler dans un même lieu<sup>205</sup>. La prise de connaissance de l'ensemble du fonds, la détermination de la provenance<sup>206</sup> et de la typologie documentaire (repérer les grands ensembles<sup>207</sup> et la documentation sur le service ou personne versant), sont bien sûr aussi des fondamentaux. Vient ensuite la question des outils de description des fonds.

### ***L'inventaire***

C'est l'outil de description, dossier par dossier, du fonds. Il est rédigé lors du classement du fonds, et est généralement placé au début du plan de classement. Cet instrument de recherche peut se traduire de différentes manières : répertoire numérique pour les fonds homogènes, inventaire sommaire analytique pour les fonds plus complexes. Ici l'enjeu de l'archivistique sur la granularité de l'information à traiter a toute son importance. En effet la description des fonds se fait en termes d'ensembles de manière globale, et non pièce à pièce comme dans un procédé bibliothéconomique. Cependant, rappelons que la cotation est un élément important, et que la foliotation des archives permet un suivi, permet de conserver l'ordre des documents après consultations, et permet de se prémunir contre le vol.

### ***Le plan de classement***

C'est la structure par sous-ensemble qui détermine le fonds, le plan de classement est élaboré après le classement complet du fonds. Son organisation intellectuelle de ce plan de classement peut se faire de différentes manières. Selon un modèle fixe, au sein d'un service, comme rationalisation de l'organisation (dossiers à caractère biographique, puis ceux à caractère administratifs, correspondances, notes de cours, etc.), et l'« on peut choisir de le mettre en valeur, en le plaçant en tête de l'inventaire, et éventuellement l'explicitier dans l'introduction. »<sup>208</sup> Pour Goulven Le Brech, le plan de classement des archives scientifiques comportent toujours plusieurs grandes distinctions à faire qui recoupent ce qu'il énonçait plus haut comme les traits qui définissent l'archive scientifique et la spécificité de leur fonds :

- « - les archives de la création et de la gestion administrative et scientifique du centre (correspondance, notes, rapports annuels envoyés au CNRS...),
- les archives du travail scientifique des chercheurs du centre (carnets, enquêtes, notes de lecture, participation à des colloques, programmes de recherche, rapports...),
- les archives des relations du centre avec des personnes physiques ou morales françaises ou étrangères (correspondance, conventions avec des universités, instituts de recherche, associations...)
- les archives liées à des activités éditoriales ou d'enseignement (dossiers éditoriaux, travaux

---

<sup>205</sup> Cf. *La pratique archivistique française*. Jean FAVIER (dir.) Paris : Archives Nationales, 2008.

<sup>206</sup> Ventiler si besoin entre les différentes personnalités ayant participé au fonds.

<sup>207</sup> Correspondance, carnets de laboratoire, notes de lectures, brouillons, notes de cours, etc.

<sup>208</sup> Thérèse CHARMASSON, Christiane DEMEULENAERE, Catherine GAZIELLO, Denise OGILVIE, *Les archives personnelles des scientifiques*. Paris : Archives Nationales, 1995, p. 27

**2. Les défis d'organisation au XXIe siècle : état de l'art de l'organisation des archives scientifiques d'étudiants...),**

- les archives personnelles du directeur du centre (archives privées : manuscrits, correspondance, carnets...). »<sup>209</sup>

## **La conservation et la communication**

Faut-il rappeler combien ces deux éléments sont liés ? Une stricte conservation d'archives sans communication possible à long terme n'a pas de sens (la question des mémoires d'étudiants anciens pour lesquels il faudrait l'autorisation de l'étudiant et du directeur de mémoire parfois à la retraite ou disparu, se pose ici). C'est pourquoi la négociation pour les délais de communication est essentielle.

La DUA (durée d'utilité administrative) ne se pose guère pour les archives scientifiques<sup>210</sup>. Il faut arbitrer sur les archives courantes et intermédiaires qui sont celles pour lesquelles les services d'archives sont concernés. Entre la nécessité pour le chercheur d'y avoir encore accès et la possibilité d'entamer un travail dessus, entre des archives qui tendent vers une diffusion comme « données de la recherche » et les archives qui tendent à s'organiser pour constituer la mémoire du chercheur, du laboratoire, de l'activité scientifique pour le long terme, il faut poser des principes. A l'université Paris-7 Diderot, les chercheurs contrôlent l'accès à leurs archives et leur modalité de consultation. Ils sont aussi jugent sur les actions de valorisation sur leur fonds. Un tableau de gestion – tableau de tri / calendrier de conservation – élaboré par le groupe Aurore sur les archives scientifiques, conjointement en SHS et en sciences fondamentales, viendra préciser début 2012, le cadre de conservation et de gestion des ces archives (date de communication, etc.)

Il est cependant important de ne pas imposer trop de conditions d'accès à l'archive. Pour les fonds privés cependant, comme pour les archives scientifiques « publiques » il faut toujours vérifier de la communicabilité de celles-ci, en examinant qu'elles ne mettent pas en cause des personnes encore vivantes (avec la possibilité pour le chercheur d'anonymiser certains entretiens cependant, cf. *supra*).

La communication jouxte aussi la valorisation comme le montre l'exposition « Archi facile ! » de la délégation Paris Michel-Ange du CNRS en mars 2008<sup>211</sup>, présentation des principes de l'archivage des archives scientifiques et communication autour de ce sujet à destination des enseignants-chercheurs. L'exposition peut être « empruntée »<sup>212</sup> pour une action de sensibilisation événementielle et servir à la valorisation de l'action autour des archives scientifiques.

---

<sup>209</sup> Goulven LE BRECH, *Les archives des centres de recherche en sciences humaines et sociales*. Journées FRÉDOC 2006. Disponible en ligne : <[http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic\\_00212235/fr/](http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00212235/fr/)> Consulté le 22 novembre 2011

<sup>210</sup> « Par ailleurs, que dire de l'application de la notion de DUA (durée d'utilité administrative) sinon qu'elle est vide de sens dans le domaine de la recherche scientifique ? Ces documents ont été produits et reçus dans le but de produire des connaissances, un objectif en rien comparable à l'objectif poursuivi par les personnels de services administratifs. (...° Et à défaut de DUA, imaginer une « DUS » – durée d'utilité scientifique – pour ces archives est une aberration... Comment procéder à ce type de détermination sans encourir le risque pour les archivistes d'être perçus comme des agents utilitaristes de la science ? Et pourtant, dans le domaine de la recherche scientifique comme ailleurs, un choix est à faire, car on ne peut pas tout garder... » Goulven LE BRECH, « Archives des SHS, mémoire et science : un commentaire de Goulven Le Brech » [en ligne] ArchiSHS, 2 mars 2011. Disponible en ligne : <<http://archishs.hypotheses.org/411>> Consulté le 22 novembre 2011.

<sup>211</sup> Voir la présentation en ligne de cette exposition : <<http://www.cnrs.fr/paris-michel-ange/spip.php?article1811>> Consulté le 2 décembre 2011.

<sup>212</sup> Voir le détail des modalités en ligne : <<http://www.cnrs.fr/paris-michel-ange/spip.php?article1808>> Consulté le 2 décembre 2011.

## La valorisation

La valorisation peut être considéré comme un des aboutissements du traitement des archives scientifiques, il en est pour l'instant le levier. En effet les projets montés par les services d'archives dans les universités de Paris 6, 7, 10, et 12 portaient sur la collecte et le traitement de quelques fonds pour montrer l'intérêt de ce traitement, avoir un premier contact, et élaborer des premiers outils en commun, qui permet ensuite d'étendre le processus.

Bien sûr, les supports de valorisation comme les expositions, conférences, colloques sont d'excellentes façons à la fois de valorisation de l'activité du service, des fonds et de l'image de l'institution. Les commémorations sont un moment privilégié pour utiliser les archives : ce fut le cas à l'université Paris 8<sup>213</sup>, pour la mémoire de mai 68, et du Front Populaire à la bibliothèque du Centre d'Histoire Sociale du XXe siècle (colloque, participation à un site événementiel). Il s'agit de montrer l'actualité et l'intérêt de ces fonds pour la recherche. Cela touche même au-delà des sciences humaines : dans le domaine des sciences fondamentales, le service archives de l'INSERM a participé au site « mémoire et histoire » contenant des biographies et entretiens de chercheurs<sup>214</sup>. A Paris 1, les 40 ans de l'université ont été utilisés pour sensibiliser les enseignants-chercheurs à la question des archives scientifiques encore en souffrance pour l'instant et source potentielle pour ces commémorations et pour la recherche.

Mais plus encore la visibilité des fonds et des services se lit à travers la description, le signalement, et ce sur les sites où l'inventaire (voire le catalogue) des fonds donne tout de suite une vision sur ce qui est en cours<sup>215</sup>. Le site du « bureau des archives » de l'université de Paris 7 Diderot<sup>216</sup> est à regarder à cet égard : inventaire des archives scientifiques<sup>217</sup> et administratives<sup>218</sup>, instructions pour de futurs déposants<sup>219</sup>, images<sup>220</sup> et vidéos numérisées<sup>221</sup>. Cela nous conduit à envisager tout l'aspect numérique des archives scientifiques et les problématiques qu'il soulève.

### 2.2.2 Un cas à part, les archives électroniques ?

Le numérique, apparu avec la télématique dès les années 1970, induit de nouveaux documents et de nouvelles manières de travailler et d'accéder aux documents. *Archiver, et après ?* demandait Marie-Anne Chabin : avec le numérique se pose la question d'un archivage pérenne et d'une réutilisation des données face au risque d'avoir plus de données mais moins de mémoire construite. L'archivage des données numériques apporte un certain renouveau pour les archives, mais reste donc un défi de taille, y compris pour les archives scientifiques.

<sup>213</sup> Voir le site en ligne : <<http://www2.univ-paris8.fr/40ans/spip.php?rubrique1>> Consulté le 23 novembre 2011.

<sup>214</sup> Voir le site en ligne : <<http://infodoc.inserm.fr/histoire>> Consulté le 24 novembre 2011

<sup>215</sup> Il semble important d'indiquer la liste des fonds détenus, même s'ils sont en traitement, c'est le cas à Paris 7 sur les fonds de Klaus Scherrer à l'Institut Jacques Monod (voir en ligne : <<http://www.univ-paris-diderot.fr/sc/site.php?bc=archivesP7&np=InventairesIJMSommaire>>), ou par exemple à la bibliothèque Éric de Dampierre, sur les fonds Henri Collomb : <<http://www.mae.u-paris10.fr/dbtw-wpd/arch/ar.aspx?archive=lesc>> Consultés le 23 novembre 2011.

<sup>216</sup> Voir en ligne : <<http://www.univ-paris-diderot.fr/sc/site.php?bc=archivesP7&np=ACCUEIL&g=m>> Consulté le 23 novembre 2011.

<sup>217</sup> En ligne : <<http://www.univ-paris-diderot.fr/sc/site.php?bc=archivesP7&np=ArchivesScientifiques&g=sm>> Consulté le 23 novembre 2011.

<sup>218</sup> En ligne : <<http://www.univ-paris-diderot.fr/sc/site.php?bc=archivesP7&np=ArchivesAdm&g=sm>> Consulté le 23 novembre 2011.

<sup>219</sup> En ligne : <<http://www.univ-paris-diderot.fr/sc/site.php?bc=archivesP7&np=ConstituerArchives&g=m>> Consulté le 23 novembre 2011.

<sup>220</sup> En ligne : <<http://www.univ-paris-diderot.fr/sc/site.php?bc=archivesP7&np=ARCHIMAGE&g=m>> Consulté le 23 novembre 2011.

<sup>221</sup> En ligne : <<http://www.univ-paris-diderot.fr/sc/site.php?bc=archivesP7&np=ARCHVID&g=m>> Consulté le 23 novembre 2011

## Le numérique : ce que cela change pour les archives scientifiques

Nous sommes un peu revenus de la vision où « il s'agit presque d'un conte de fées où le jeune et beau Numérique vient réveiller d'un baiser attentionné la riche et douce Archive endormie par l'épine maléfique de l'oubli »<sup>222</sup> et de la vision contraire où l'on s'inquiète de savoir si « les documents électroniques vont avoir raison des archivistes ? »<sup>223</sup>. La vision partagée est que le numérique bouleverse les pratiques, « sans remettre en jeu les fondements de l'archivistique »<sup>224</sup>. La documentation numérique s'inscrit dans la continuité du traitement archivistique<sup>225</sup> : collecte, sélection, inventaire et description normées, traitement par fonds. Ce qui pose principalement problème est l'obsolescence du support de lecture et des formats des données.

La formation nécessaire<sup>226</sup> des archivistes, documentalistes, bibliothécaires, intègre les archives électroniques : une centaine d'heure dans le département Information et documentation de la Haute École de Gestion de Genève, le certificat en gestion de l'informatique électronique à l'EBSI, le récent Master Publication et Archives Numériques, Information Scientifique et Technique, à l'Enssib (2011) et la présence des archives numériques dans plusieurs masters français d'archivistique<sup>227</sup>, dont le master de l'université de Bourgogne (élaboré avec la MSH de Dijon) sur les « Archives du XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles européens : du papier au numérique »<sup>228</sup>. De plus les réseaux de coopération nationaux et internationaux s'emparent de cette question avec InterPARES 3<sup>229</sup>.

Il demeure que la conservation pérenne est un casse-tête commun aux professionnels de l'information : archivistes, bibliothécaires, documentalistes et informaticiens. Loin d'être le seul domaine de ces derniers, avec le risque d'une banque de données moissonnée par un moteur de recherche qui perdrait la notion essentielle en archivistique de contexte, les archivistes doivent s'occuper de ces archives techniquement complexes.

Du côté de l'État, un effort a été fourni pour permettre une meilleure production et un meilleur archivage des données de la recherche en SHS. La feuille de route de 2008 sur les Très Grandes Infrastructures de Recherche<sup>230</sup> inscrivait l'objectif d'une

<sup>222</sup> Marie-Anne CHABIN, *Le management de l'archive*. Paris : Hermès science publications, 2000, p.128

<sup>223</sup> Titre d'une allocution de François BURG, répondant par la négative à son titre : « Les documents électroniques vont-ils avoir raison des archivistes ? » in *Archives électroniques : quels défis pour l'avenir*. Actes de la Troisième Journée des Archives organisée les 8 et 9 mai 2003 par les Archives de l'Université catholique de Louvain. Véronique FILLIEUX et Evelyne VANDEVOORDE, Louvain-la-Neuve, 2004

<sup>224</sup> Françoise BANAT-BERGER, « Les archives et la révolution numérique », in *Le Débat*, n°158 (2010), p. 70-82.

<sup>225</sup> François BURG cite ainsi le travail de Luciana DURANTI *Diplomatics : New uses for an old science*, Lanham : Scarecrowpress. 1998.

<sup>226</sup> « En effet, les compétences requises pour un projet de numérisation, pour un projet d'archivage électronique, sont nombreuses, complexes et complémentaires : compétences en méthodologie de gestion de projets, compétences juridiques, compétences archivistiques, compétences sur la sécurité des systèmes d'information, sur la structuration des données, les formats de métadonnées et les langages XML, sur les outils documentaires de recherche et d'accès à l'information, compétences techniques » Françoise BANAT-BERGER, « Les archives et la révolution numérique », in *Le Débat*, n°158 (2010), p. 70-82.

<sup>227</sup> Voir la liste qu'en donnent les Archives nationales de France sur leur site :

<<http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/archives-publiques/formations/diplomes/masters/>> Consulté le 22 novembre 2011.

<sup>228</sup> Voir la présentation en ligne du master : <<http://www.u-bourgogne-formation.fr/-Archives-du-XXe-et-XXIe-siecles,227-.html>> Consulté le 23 novembre 2011.

<sup>229</sup> *International Research on Permanent Authentic Records in Electronic Systems*. Voir en ligne :

<[http://www.interpares.org/ip3/ip3\\_index.cfm](http://www.interpares.org/ip3/ip3_index.cfm)> Consulté le 23 novembre 2011.

<sup>230</sup> « Plus fragiles que par le passé, ces données et documents numériques imposent pour être accessibles de façon pérenne, un ensemble de traitements qui tiennent compte à la fois du travail scientifique lui-même et des évolutions techniques. Les instruments qui en résultent concourent en retour à transformer le métier même du chercheur. » Consultable en ligne sur le site : <<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid23165/une-nouvelle-feuille-de-route-pour-les-grandes-infrastructures-de-recherche-europeennes.html>> L'appel à projet de l'IR Corpus précisait que « la feuille de route française sur les Très Grandes Infrastructures de Recherche a inscrit les sciences humaines et sociales parmi ses priorités : le soutien des archives et bibliothèques numériques, des bases bibliographiques et enquêtes sociologiques, leur accessibilité en ligne, de façon pérenne »



conservation pérenne à travers la création de quatre grandes infrastructures : Adonis<sup>231</sup>, Corpus<sup>232</sup>, Progedo<sup>233</sup> et la BSN<sup>234</sup>.

Ce sont les deux premiers qui nous intéressent plus particulièrement, bien que Progedo concerne l'archivage des données statistiques (INSEE, INED, ...). En effet, l'infrastructure de recherche (IR) Corpus, avec le TGE (Très Grand Équipement) Adonis proposent par exemples quatre guides pour les chercheurs en SHS : sur les bonnes pratiques numériques, sur le choix de formats numériques pérennes dans un contexte de données orales et visuelles, et enfin sur l'OAI-PMH et les techniques de moissonnage de données (afin de pouvoir moissonner les données des chercheurs). L'appel à projet de l'ANR (agence nationale de la recherche) pour l'infrastructure de recherche Corpus, repose sur des bases de données de corpus en sciences sociales, semblables à ce qui se fait ailleurs en Europe<sup>235</sup> (voire à l'international avec des outils comme Nesstar<sup>236</sup>). Par ailleurs l'IR Corpus se présente comme « une *plateforme de coopération* pour l'accès aux principaux ensembles documentaires (images, sons, textes) produits en priorité dans le cadre de recherches dans les SHS [et] un *dispositif de financement*, de coopération et de mise en commun de ressources et de savoir-faire par le biais de *consortiums labellisés* afin d'accompagner et de favoriser les effets d'apprentissage et les synergies pour la constitution et le développement de l'usage des sources numériques par les chercheurs des sciences humaines et sociales. »<sup>237</sup>

Du côté des services d'archives, l'archivage pérenne s'organise, via des dépôts électroniques, notamment à travers le CINES, Centre Informatique National de l'Enseignement Supérieur<sup>238</sup>, qui a aussi la charge de la conservation pérenne des données de HAL<sup>239</sup>. Cependant pour l'instant seule l'université de Paris 6 bénéficie d'une convention avec le CINES. Mais d'autres services d'archives seraient intéressés. Le décalage avec les grands projets ministériels en direction directe des chercheurs en SHS est frappant. Pour les archives de France, le service CONSTANCE (Conservation et stockage des archives nouvelles constituées par l'électronique) conserve, suit depuis les années 1970 les archives de l'État et opérateurs publics (données de l'INSEE, de l'INED notamment). Depuis 2011, une réflexion est engagée pour faire évoluer le service. D'un

En ligne : <[http://www.agence-nationale-recherche.fr/fileadmin/user\\_upload/documents/aap/2011/aap-corpus-2011.pdf](http://www.agence-nationale-recherche.fr/fileadmin/user_upload/documents/aap/2011/aap-corpus-2011.pdf)> [Consulté le 21 décembre 2011]

<sup>231</sup> Accès unifié aux données et documents numériques des sciences humaines et sociales. Voir en ligne : <<http://www.tge-adonis.fr/>> .

<sup>232</sup> Coopération des Opérateurs de Recherche Pour un Usage des Sources numériques. Voir en ligne : <<http://www.corpus-ir.fr/>> Consulté le 24 novembre 2011. Il s'agit d'« une infrastructure réunissant les acteurs dans les domaines de la numérisation, du traitement et de la pérennisation de corpus scientifiques en des consortiums de référence en termes de procédures, standards, formats et de leurs évolutions. » Extrait de l'appel à projet en ligne : <[http://www.agence-nationale-recherche.fr/fileadmin/user\\_upload/documents/aap/2011/aap-corpus-2011.pdf](http://www.agence-nationale-recherche.fr/fileadmin/user_upload/documents/aap/2011/aap-corpus-2011.pdf)> Consulté le 24 novembre 2011.

<sup>233</sup> Protection et Gestion de Données pour les sciences humaines et sociales, s'appui sur le CCSD (comité de concertation des données pour les sciences humaines et sociales) créé en 2001 (<<http://www.ccsd.cnrs.fr/>>) et le Réseau Quételet : <<http://www.reseau-quetelet.cnrs.fr/spip/>> Consultés le 24 novembre 2011.

<sup>234</sup> Bibliothèque Scientifique Numérique, elle se subdivise en 8 segments : 1) Acquisition des revues (courant) et des archives ; 2) dispositif d'accès et d'hébergement, 3) dispositifs de signalement, 4) archives ouvertes, 5) numérisation, 6) archivage pérenne, 7) éditions numériques, 8) fourniture de documents, prêt.

<sup>235</sup> L'intégration avec le CESSDA (<<http://www.cessda.org/>>) CLARIN (<<http://www.clarin.eu/external/>>), DARIAH (<<http://www.dariah.eu/>>) - auquel le TGE Adonis se rattache -, ESS (<<http://www.europeansocialsurvey.org/>>), SHARE (<<http://www.share-project.org/>>) Consultés le 24 novembre 2011.

<sup>236</sup> Networked social sciences tools and resources : « An infrastructure for data dissemination via the Internet created by a consortium of data archives. NESSTAR Explorer is an end user interface for searching, analysing and downloading data and documentation via the Internet. NESSTAR Publisher is used by data archives to disseminate data and documentation. By means of NESSTAR you are able to (1) locate multiple data sources across national boundaries, (2) browse detailed metadata about these data, (3) analyze and visualize data online, and (4) download the appropriate subsets of data in one of a number of formats for local use. The general aim of the project is to develop a common interface on the Internet to the data holdings of a large number of providers and disseminators of statistical information world-wide » Extrait du site : <[http://isdpp.bnu.edu.cn/isdpp\\_e\\_lib/int/type/db\\_sti\\_2.htm](http://isdpp.bnu.edu.cn/isdpp_e_lib/int/type/db_sti_2.htm)> Consulté le 24 novembre 2011.

<sup>237</sup> Extrait de la présentation institutionnelle sur le site : <<http://www.corpus-ir.fr/>> Consulté le 14 décembre 2011.

<sup>238</sup> Voir son site web : <<http://www.cines.fr/>> Consulté le 24 novembre 2011.

<sup>239</sup> HAL pour Hyper Archives en Ligne, archive ouverte pluridisciplinaire du CNRS : <<http://hal.archives-ouvertes.fr/>> Consulté le 24 novembre 2011.

## 2. Les défis d'organisation au XXI<sup>e</sup> siècle : état de l'art de l'organisation des archives scientifiques

autre côté le projet-pilote PILAE assuré par le SIAF : « permettra aux Missions de faire parvenir aux Archives nationales les documents électroniques issus directement de l'emploi de l'informatique professionnelle ou bureautique, pour conservation pérenne et communication »<sup>240</sup>. Les versements de documents électroniques sont donc bien pris en compte dans les principes et les méthodes<sup>241</sup>.

### La description et le signalement électroniques

Si ces archives numériques tendent à être de plus en plus suivies du point de vue institutionnel, le numérique pose aussi la question de la description et du signalement en ligne des archives scientifiques en général. Les outils nationaux sont variés. La base Priam 3<sup>242</sup> permet théoriquement d'accéder à l'inventaire des archives contemporaines depuis 1958 des organes centraux de l'État conservés au CAC de Fontainebleau – mais la base n'offre pas une ergonomie très poussée. L'inventaire suite à l'enquête des MSH est disponible en ligne à travers les instruments de recherche de la MSH de Dijon<sup>243</sup>. Plus largement, si l'on veut consulter les archives scientifiques, il est nécessaire de consulter aussi la base BORA pour les archives privées<sup>244</sup> puis les parties d'inventaires publiées localement par les services d'archives, qui n'en sont pas tous au même stade de l'état de description des fonds<sup>245</sup>. Mais il ne faudra pas oublier pour les sources visuelles la base « Archive numérique d'objets et de matériaux iconographiques scientifiques »<sup>246</sup> développée par le Centre National pour la numérisation de Sources Visuelles.

Et ce panorama ne serait évidemment pas complet sans le catalogue Calames<sup>247</sup> (Catalogue en ligne des archives et des manuscrits de l'enseignement supérieur), développé par l'ABES (Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur). En effet, eu égard au contexte que l'on a décrit, de nombreuses bibliothèques possèdent des fonds d'archives qu'elles se sont mises à signaler dans un outil parallèle au SUDOC (Système Universitaire de Documentation). Calames concerne d'abord les manuscrits<sup>248</sup>, les archives commencent à y apparaître. Ils sont décrits en DTD (*document type definition*) EAD<sup>249</sup> (*encoded archival description*) standard qui s'appuie sur la norme internationale ISAD(G). Les archives scientifiques commencent à être décrites dans Calames, c'est le

<sup>240</sup> *Vade-mecum des entrées d'archives publiques aux Archives nationales 2011*, Sylvie LE CLECH, Évelyne VAN DEN NESTE, Agnès MAGNIEN, version du 28 janvier 2010. [En ligne] Archives Nationales. 2011. Disponible en ligne :

<<http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/fontainebleau/vade-mecum2011.pdf>> [Consulté le 24 novembre 2011]

<sup>241</sup> « Les versements d'archives électroniques peuvent se faire sur une large gamme de supports (disque dur, clé USB, cédéroms, DVD, cassettes SDLT, par réseau, messagerie, etc.). (...) Le support de transfert peut être rendu à la Mission à sa demande. En effet, le conditionnement pour l'archivage définitif des fichiers électroniques est pris en charge par les Archives nationales. »

*Vade-mecum des entrées d'archives publiques aux Archives nationales 2011*, Sylvie LE CLECH, Évelyne VAN DEN NESTE, Agnès MAGNIEN, version du 28 janvier 2010. [En ligne] Archives Nationales. 2011. Disponible en ligne :

<<http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/fontainebleau/vade-mecum2011.pdf>> [Consulté le 24 novembre 2011]

<sup>242</sup> Voir la base en ligne : <<http://www.culture.gouv.fr/documentation/priam3/pres.htm>> [Consulté le 24 novembre 2011]

<sup>243</sup> L'URL directe pour le site est assez longue : <<http://constel07.u-bourgogne.fr:8080/sdx/pl/toc.xsp?>

[id=FRMSHDIJON0001&qid=sd\\_x\\_q6&fmt=tab&idtoc=FRMSHDIJON0001-pleadetoc&base=fa&n=1&ss=true&as=true&ai=second|standard|](http://constel07.u-bourgogne.fr:8080/sdx/pl/toc.xsp?id=FRMSHDIJON0001&qid=sd_x_q6&fmt=tab&idtoc=FRMSHDIJON0001-pleadetoc&base=fa&n=1&ss=true&as=true&ai=second|standard|)> [Consulté le 24 novembre 2011]

<sup>244</sup> <<http://daf.archivesdefrance.culture.gouv.fr/sdx-222-daf-bora-ap/ap/>> [Consulté le 24 novembre 2011]

<sup>245</sup> Les outils varient beaucoup, entre la base du « service des archives scientifiques de la maison René Ginouvès » (Université Paris 10) : <<http://archives.mae.u-paris10.fr/>> et les fonds d'archives présentés sur le site web comme c'est souvent le cas, par exemple au bureau des archives à l'université Paris 7 : <<http://www.univ-paris-diderot.fr/sc/site.php?>

[bc=archivesP7&np=ArchivesScientifiques&g=sm](http://www.univ-paris-diderot.fr/sc/site.php?bc=archivesP7&np=ArchivesScientifiques&g=sm)> [Consultés le 24 novembre 2011]

<sup>246</sup> <<http://www.arch.cn2sv.cnrs.fr/aoms/>> [Consulté le 24 novembre 2011]

<sup>247</sup> <[www.calames.abes.fr/](http://www.calames.abes.fr/)> [Consulté le 24 novembre 2011]

<sup>248</sup> « L'essentiel des notices actuelles de Calames proviennent de deux sources antérieures : le *Répertoire national des manuscrits littéraires français du vingtième siècle* (Palme) ; le *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, catalogue imprimé commencé sous la monarchie de Juillet. » Extrait de la présentation en ligne de Calames :

<<http://www.calames.abes.fr/pub/presentation.html>> [Consulté le 24 novembre 2011]

<sup>249</sup> Le catalogage se fait nécessairement en EAD dans Calames et si l'ABES n'offre pas de formation au catalogage en EAD, il a produit cependant « un *Manuel de catalogage* rédigé et mis à jour par le groupe de travail Calames, en concordance avec les préconisations du Guide national des bonnes pratiques EAD en bibliothèques » (<<http://www.abes.fr/Calames/Produire-dans-Calames>> [Consulté le 24 novembre 2011]).

projet naturel des bibliothèques qui s'insèrent dans ces opérations de signalement de leurs archives<sup>250</sup>. A noter que certains, comme Paris-8, ont choisi de décrire et donner accès à leurs archives numérisées *via* la base e-corpus<sup>251</sup>. Enfin, la base Numes<sup>252</sup>, recense les corpus numérisés dans l'enseignement supérieur et la recherche, dont certaines archives scientifiques numérisées.

Il y a donc assez logiquement un éparpillement, une dissémination des outils de recherche sur les archives scientifiques. Et de nouveau, cette pluralité s'impose du fait des contraintes institutionnelles.

## **Le partage de données scientifiques**

Partie importante des archives scientifiques, l'aspect de partage des données scientifiques est un bon levier pour sensibiliser au sujet des archives scientifiques, pour amener à l'aspect y compris patrimonial de ces archives. En 2001 était créé le comité de concertation des données pour les sciences humaines et sociales (CCDHS) qui aboutit à la création de l'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, mais gère un ensemble d'autres outils<sup>253</sup>. Dans cette continuité, le TGE Adonis a développé en 2011 une métaplateforme unifiant les ressources en SHS : ISIDORE. Les outils de mise à disposition comprennent l'accès à des cours et travaux en ligne comme les carnets de recherche développés par le CLEO (centre pour l'édition électronique ouverte<sup>254</sup>) : [hypothèses.org](http://hypothèses.org) où un certain nombre de chercheurs publient leurs réflexions et l'état de la recherche, constituant là des archives nativement numériques. Nous touchons ici au thème des *digital humanities* qui commencent à apparaître et être considérés en France.

### ***Les digital humanities, des e-archives scientifiques ?***

Le sujet des *digital humanities* est encore aujourd'hui mal connu en France, et constitue pourtant un champ en devenir qui, pour les archives scientifiques en SHS, peut devenir un dernier champ d'interrogations. Les *digital humanities* travaillent à l'intersection du numérique et des « humanités », produisant un travail nativement en ligne, à partir et sur des outils numériques, touchant ici le domaine des sciences de l'information et de la communication. Ainsi, en produisant une vidéo avec des extraits de films pour une analyse sur le cinéma plutôt qu'un article, le chercheur fait une démarche s'apparentant aux *digital humanities* : « c'est un des effets les plus importants des *digital humanities* que de permettre de convoquer directement les sources de la recherche, qu'elles aient été numérisées ou qu'elles soient, comme ici, nativement numériques, dans les publications en ligne »<sup>255</sup>. Car un des enjeux des *digital humanities* est de s'adresser à un public plus large et de briser l'hyperspécialisation et le jargon dans lequel se sont enfermées les SHS<sup>256</sup>, ce au risque de perdre toute l'architecture théorique pour un gain de popularité. Or rappelle Pierre Mounier, « lorsqu'on regarde la manière dont les grandes théories scientifiques se sont établies dans leur champ, on voit comment c'est le plus souvent à la fois en publiant des ouvrages témoins particulièrement marquants, en produisant dans le même temps une instrumentation nouvelle plus

<sup>250</sup> C'est le cas de l'université Paris 1 dans le cadre du campus Condorcet, ou encore de Paris 6 avec l'inventaire en cours des dossiers de travail de Charcot.

<sup>251</sup> Voir en ligne : <http://www.e-corpus.org/> et plus précisément pour le corpus de Paris-8 : <http://www.e-corpus.org/paris8.html> [Consulté le 14 décembre 2011]

<sup>252</sup> Voir en ligne : <http://www.numes.fr/numes/search.html> [Consulté le 24 novembre 2011]

<sup>253</sup> Voir le détail sur le site de l'institution : <http://www.ccsd.cnrs.fr/> [Consulté le 24 novembre 2011]

<sup>254</sup> Voir son site en ligne pour plus d'informations : <http://cleo.cnrs.fr/> [Consulté le 24 novembre 2011]

<sup>255</sup> Pierre MOUNIER sur son site HomoNumericus : « Qu'apportent les digital humanities, quelques exemples 1 / 2 » [en ligne] HomoNumericus, 28 août 2011. Disponible en ligne : <http://www.homo-numericus.net/spip.php?breve1011> [Consulté le 25 novembre 2011]

<sup>256</sup> Constat présenté par Pierre MOUNIER dans l'article cité dans la note précédente, mais aussi présenté dans le contexte anglo-saxon : <http://ademicarchives.org/why-academic-archives/> [Consulté le 25 novembre 2011]

## 2. Les défis d'organisation au XXI<sup>e</sup> siècle : état de l'art de l'organisation des archives scientifiques

efficace pour la conduite de la recherche et en faisant la démonstration de leur intérêt pour leurs contemporains. Il ne semble pas que les *Digital Humanities* doivent échapper à cette triple exigence. »<sup>257</sup>

Les travaux menés par le CLEO sont des exemples français de ces *digital humanities*. Au Québec, le Laboratoire Ex situ<sup>258</sup> de l'université de Laval sur la littérature et la culture québécoise a élaboré le projet du projet DÉCALCQ (Dépôt électronique et vitrine de consultation des archives en littérature et culture québécoises) qui tend à la conservation et à la mise en valeur des archives scientifiques du CRILCQ dans ses composantes<sup>259</sup> et projette ainsi de réaliser un inventaire des fonds d'archives, un outil de gestion, de recherche et de consultation des archives numériques ainsi qu'une plateforme technologique centrale avec un ensemble d'outils numériques d'accompagnement pour la documentation des projets de recherche en cours et à venir<sup>260</sup>. Cela en plus d'autres outils de wikis, *workflow*, et banques de données collaboratives en plein dans les *digital humanities*. Ces *digital humanities* appellent-elles un nouveau *digital archivist* ou bien la communauté professionnelle est-elle à même de s'autogérer ? Le fait est que cette compétence est déjà assumée par l'archiviste en France, tandis qu'au Royaume-Uni les compétences différentes correspondent à des métiers spécialisés différenciés<sup>261</sup>.

### **La numérisation : un défi pour les archives scientifiques ?**

La numérisation des archives est aussi un enjeu pour donner un accès plus large au patrimoine, aux données scientifiques, éviter un engorgement des archives et permettre une véritable action de valorisation. Ces corpus mis en ligne doivent être significatifs pour constituer un point de départ pour des opérations de plus grande envergure. L'initiative de l'université Paris 8 appuyé sur son service de VAO (vidéo assistée par ordinateur) et l'UFR (unité de formation et de recherche) Arts est intéressante<sup>262</sup>, et s'inscrit en marge à la fois des archives et des bibliothèques, ce qui doit nous interroger. Quant à la numérisation des archives de Paul Roesch<sup>263</sup> à la Maison de l'Orient et de la Méditerranée, c'est une documentaliste qui a élaboré le projet, avec le Cluster 13 de l'ENS (École Normale Supérieure) Lyon<sup>264</sup>, aboutissant en plus de la numérisation des archives à une mise en ligne d'une base de données. Les documentalistes, souvent présents dans les organismes de recherches, sont des partenaires importants qui doivent compléter les partenariats entre archivistes et bibliothécaires qui se retrouvent là encore sur le même terrain et les mêmes problématiques.

« Encore aujourd'hui, bien que les chiffres varient selon les disciplines, environ 30 à 40 % des travaux de recherche sont publiés sur du papier. Une bonne partie de la littérature grise reste encore largement « papier ». En outre, on estime que seuls 5% de

<sup>257</sup> Pierre MOUNIER, « Qu'apportent les digital humanities, quelques exemples 2 / 2 » [en ligne] HomoNumericus, 5 septembre 2011. Disponible en ligne : <<http://www.homo-numericus.net/spip.php?breve1012>> Consulté le 25 novembre 2011

<sup>258</sup> Nous remercions Goulven LE BRECH d'avoir attiré l'attention sur ce dispositif dans un article de son blog professionnel : « Un projet intéressant en digital humanities » [en ligne] En Attendant Mnemosyne, 14 mars 2011 : <<http://enattendantmnemosyne.wordpress.com/2011/03/14/un-projet-interessant-en-digital-humanities/>> Consulté le 25 novembre 2011.

<sup>259</sup> Universités de Laval, Montréal et université du Québec à Montréal (UQUAM).

<sup>260</sup> Voir le détail du projet présenté sur le site web : <<http://carnets.contemporain.info/ex-situ/projets>> Consulté le 25 novembre 2011

<sup>261</sup> Nous suivons ici ce qu'en disent Lourdes FUENTES-HASHIMOTO et Marie LAPERDRIX sur leur blog ArchivesOnline, dans un billet du 14 février 2011 : [en ligne] <<http://archivesonline.wordpress.com/2011/02/14/records-management-digital-recordkeeping-and-digital-humanities-ou-pourquoi-je-suis-partie-a-londres-la-seconde-raison-apres-le-tea-time/>> Consulté le 25 novembre 2011

<sup>262</sup> Voir en ligne : <<http://www.archives-video.univ-paris8.fr/index.php>> Consulté le 24 novembre 2011.

<sup>263</sup> Voir le site en ligne : <<http://www.mom.fr/roesch/>> Consulté le 25 novembre 2011.

<sup>264</sup> Voir le site du Cluster 13 : <<http://cluster13.ens-lyon.fr/>> Consulté le 25 novembre 2011.

ce qu'on nomme les « archives », scientifiques ou non, ont été numérisés. »<sup>265</sup> Cette réflexion peut être prolongée par l'enregistrement vidéo des cours et d'un échantillonnage des prises de notes des élèves, comme cela est pratiqué à l'ENS Lyon. En tout état de cause, les bibliothèques disposent sur ces sujets d'une expérience maintenant conséquente et peuvent travailler à numériser des corpus d'archives scientifiques d'importance.

---

<sup>265</sup> Synthèse des discussions du groupe de travail GFII (groupement français de l'industrie de l'information) sur le libre accès (Martinez, Ruth - le 26 janvier 2010 ) En ligne : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-48941>>

## Conclusion

---

Il est compliqué de clore cette étude, tant les archives scientifiques sont en cours de définition, et commencent partout à être l'objet de travaux pour ne pas perdre un patrimoine scientifique important. C'est dans cette perspective, où les archives scientifiques émergent dans un contexte universitaire en pleine évolution, que nous avons voulu donner quelques pistes de réflexions et quelques cadres organisationnels qui pourront être utiles tant aux bibliothécaires gérant ces fonds, que pour les documentalistes dans les laboratoires, voire pour les archivistes qui disposeront là d'une synthèse sur ce sujet complexe. Car nous l'avons vu, la question de leur définition et de leur traitement reste difficile tant par l'absence de définition claire (règlementaire, juridique, intellectuelle), que par leur caractère intrinsèquement hybride (administratives, scientifiques, publiques, privées, tous supports, actives et définitives), qui amène à se poser la question de l'expertise scientifique pour traiter ces fonds. C'est aussi là l'enjeu pour nos professions de montrer l'expertise propre à nos métiers et à nos compétences (bibliothéconomie, documentation, archivistique). Là encore, la convergence des métiers pour traiter ces fonds nous a semblé importante. Ce dialogue reste difficile à mettre en place, car au-delà du souhait œcuménique<sup>266</sup> d'un échange de compétence et d'un intérêt pour les autres métiers des professionnels de l'information et du patrimoine, il n'a guère de réalité. C'est dans les réseaux professionnels que ces questions sont traitées, comme à Aurore, si décisif pour ce sujet, et dans des réseaux documentaires élargis où sont impliqués ces différents métiers, du documentaliste du CNRS au bibliothécaire en passant par l'enseignant-chercheur. Nous espérons que ce mémoire pourra tout du moins leur servir.

Il reste que les archives scientifiques sont un projet ambitieux qui témoigne du souci d'assurer une fonction patrimoniale des universités, qui ne peuvent se contenter de vouloir briller dans le court terme. C'est donc aussi vis-à-vis des tutelles qu'un travail de communication est à entreprendre et qui croise encore les différentes professions s'occupant des archives. Il est important d'entreprendre une politique patrimoniale à l'université qui, regroupant l'ensemble des métiers de la documentation, valorise les ressources de la recherche. Cette part des archives ne représente pas grand chose actuellement dans le patrimoine universitaire, comme le montre l'enquête de 2008 sur le patrimoine des BU, mais pour autant non traitées, signalées, collectées, cet ensemble au sein duquel se place les archives scientifiques va tendre à s'accroître considérablement et demander des ressources à tous niveaux. C'est dans cette perspective que nous avons essayé de montrer l'intérêt de ces archives, leur importance pour l'université et la recherche mais aussi de présenter un contexte d'accroissement des archives, notamment par le numérique, qui pose parfois problème mais reste cependant aussi un domaine dans lequel archives et bibliothèques ont beaucoup en commun.

---

<sup>266</sup> Proposition insuffisamment performative, certes, mais discours qui mérite d'être rappelé. Voir Michel Melot, « Archivistes, documentalistes, bibliothécaires », *BBF*, 2005, n° 5, p. 9-12 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> [Consulté le 15 décembre 2011]

# **Bibliographie**

## **GÉNÉRALITÉS**

CAZENAVE, Christine et GIRARD, Françoise, *Conservation et valorisation du patrimoine des organismes de recherche*, Saint-Etienne : Publications de l'Université de Saint-Etienne, 2007.

CHOFFEL-MAILLEFERT, Marie-Jeanne, ROLLET, Laurent (dir.) *Mémoire et culture matérielle de l'Université : sauvegarde, valorisation et recherche*. Nancy. 2008

CHABIN, Marie-Anne, *Je pense donc j'archive : l'archive dans la société de l'information*, Paris, L'Harmattan, 1999.

*Genèses* : Sciences sociales et histoire. « Sciences sociales : archives de la recherche » Juin 2006, n°36.

*La Gazette des archives* n°145 (1989-2) : « Les archives scientifiques ».

*La Gazette des archives* n°179 (1997-4 ) « Les archives scientifiques. Préservation, typologie et utilisations ».

*La Gazette des archives* n°212 (2008-4) « Richesse et diversité : à la découverte des archives des sciences humaines et sociales »

*La Revue pour l'histoire du CNRS*, 13 (2005) « Regards sur des laboratoires en sciences humaines et sociales ».

MÜLLER, Bertrand, « Archiver les sciences sociales » dans *Genèses*. Histoire et sciences sociales, 2006, n°63.

MÜLLER, Bertrand, sur ArchiSHS « Archives personnelles des chercheurs, quelques questions ». 8 avril 2011. Consultable en ligne : <http://archishs.hypotheses.org/449>  
Consulté le 14 décembre 2011

POIROT, Albert, « Les archives dans les bibliothèques », *BBF*, 2001, n° 2, p. 4-14 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 15 décembre 2011.

## **GESTION DES ARCHIVES**

CHARMASSON, Thérèse, DEMEULENAERE, Christiane, GAZIELLO, Catherine, OGILVIE, Denise, *Les archives personnelles des scientifiques : classement et conservation*, Paris : Direction des archives de France, Archives nationales, 1995.

COX, Richard. «The end of collecting: toward a new purpose for archival appraisal » in *No Innocent Deposits: Forming Archives by Rethinking Appraisal*, Lanham, Mayland, Oxford : The Scarecrow Press, 2004

Guide « *Archi facile !* » Guide du service archive de la délégation Paris- Michel-Ange du CNRS.

Disponible en ligne : <<http://www.dgdr.cnrs.fr/mpr/pratique/archives/archives.htm>>  
Consulté le 14 décembre 2011

*La gestion des archives au sein d'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche*, Paris : AMUE, Coll. « Les dossiers de l'agence », 2010.

Disponible en ligne :

<[http://w3.msh.univ-tlse2.fr/spip/IMG/pdf/AMUE\\_Guide\\_Gestion\\_archives\\_2010.pdf](http://w3.msh.univ-tlse2.fr/spip/IMG/pdf/AMUE_Guide_Gestion_archives_2010.pdf)>

Consulté le 27 octobre 2011.

FAVIER, Jean (dir.), *La pratique archivistique française*, Paris : Archives Nationales. 2008.

LE BRECH, Goulven, « Les archives des centres de recherche en sciences humaines et sociales », Conservation et valorisation du patrimoine des organismes de recherche, Journées Frédoc 10-12 octobre 2006, Saint- Étienne, Presses universitaires de Saint-Étienne, 2008.

Disponible en ligne sur Archivesic : [http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic\\_00212235/fr/](http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00212235/fr/)

LE CLECH, Sylvie, VAN DEN NESTE, Évelyne, MAGNIEN, Agnès, *Vade-mecum des entrées d'archives publiques aux Archives nationales 2011*, version du 28 janvier 2010.

Archives Nationales. 2011. Disponible en ligne :

<<http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/fontainebleau/vade-mecum2011.pdf>> Consulté le 14 décembre 2011.

MADAY, Charlotte, MOYSAN, Magalie, *Guide des bonnes pratiques d'archivage à l'usage des composantes*. Université Paris VII Diderot. Consultable en ligne :

<http://www.univ-paris->

[diderot.fr/DocumentsFCK/archivesP7/File/Guide\\_bonnes\\_pratiques\\_archivage.pdf](http://www.univ-paris-diderot.fr/DocumentsFCK/archivesP7/File/Guide_bonnes_pratiques_archivage.pdf)

## **RAPPORTS**

BÉLAVAL, Philippe, *Pour une stratégie d'avenir des archives nationales* : document de travail remis à Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, Paris : La documentation française, janvier 1999. Consultable en ligne :

<<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/994001046/index.shtml>>

BRAIBANT, Guy, *Les archives de France*, rapport au Premier Ministre, Paris : La Documentation Française, 1996.

Disponible en ligne :

<<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/964093000/index.shtml>>

Circulaire AD 8299 et DLL/DBEAG/BHK/EN/n°94-992 du 2 septembre 1994 : « Répartition des attributions en matière de conservation du patrimoine écrit entre les services d'archives et les bibliothèques »

Circulaire du 2 novembre 2001 relative à la gestion des archives dans les services et établissements publics de l'État », JORF n°256 du 4 novembre 2001 page 17359.



CRIBIER, Françoise et FELLER, Élise, « Conservation des données qualitatives en Sciences Humaines et Sociales ». 2003. Consultable en ligne : <<http://www.cmh.ens.fr/greco/rapport/Rapdonneesqualita.pdf>>

SILBERMAN, Roxane, *Les sciences sociales et leurs données. Rapport, juin 1999*, La Documentation française. 1999.

En ligne : <<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/004000935/0000.pdf>>

## **DROIT DES ARCHIVES**

CARDIN, Martine, « Les archives de professionnels et professionnelles à l'emploi d'une institution archives privées ou archives institutionnelles ? Point de vue d'une professeure » in *Communiquer : une obligation... un plaisir ? Actes du XXIIe Congrès de l'Association des archivistes du Québec*. 1<sup>er</sup> au 4 juin 1993. 1994 pp.153-54.

GINOUVÈS, Véronique, « Compte-rendu d'une matinée sur les questions de droits et obligations des chercheurs en matière de conservation et d'archivage » [en ligne] <<http://phonotheque.hypotheses.org/5098>> [Consulté le 30 septembre 2011]

CORNU, Marie, *Archives et sciences sociales. Aspects juridiques et coopérations scientifiques*, L'Harmattan. 2006 « Les archives de la recherche : production intellectuelle d'intérêt public. »

CORNU, Marie et FROMAGEAU, Jérôme, *Archives et Recherche : aspects juridiques et pratiques administratives*. Paris : Harmattan, coll. « Droit du patrimoine culturel et naturel », 2003.

CRIBIER Françoise et FELLER, Élise, « Annexe 1 : Les questions juridiques à résoudre pour le dépôt, la conservation et la réutilisation des données qualitatives recueillies par les enquêtes en sciences sociales » in *Conservation des données qualitatives en Sciences Humaines et Sociales*. 2003. Consultable en ligne : ><http://www.cmh.ens.fr/greco/rapport/Rapdonneesqualita.pdf>> Consulté le 14 décembre 2011

## **ENJEUX DES ARCHIVES SCIENTIFIQUES :**

AUGUSTINS, Georges, MERCIER, Claude et GUILLERON, Jean-Louis, 2008. « Les temps de l'archivage de terrain. Les documents intermédiaires, du papier à l'ordinateur. » Ateliers du LESC. Disponible en ligne : <http://ateliers.revues.org/2552>

GACHON, Nicolas, « De la légitimité des sciences humaines dans l'économie du savoir : Le français à l'Université », Agence Universitaire de la Francophonie, 4. 2008. Disponible sur la toile : <<http://eprints.aidenligne-francais-universite.auf.org/209/>> [Consulté le 1er septembre 2011]

GAY, Hélène, « Les archives des universités : Enjeux de la collecte et de la sauvegarde des archives » [en ligne]. *Imageson.org*, 9 avril 2009. Disponible sur le site : <<http://www.imageson.org/document1067.html>> Consulté le 14 décembre 2011

LAFERTÉ Gilles, « Des archives d'enquêtes ethnographiques pour quoi faire ? Les conditions d'une revisite » dans *Genèses : Sciences sociales et histoire*, « Sciences sociales : archives de la recherche » Juin 2006, n°36, 2006/2, Paris, Genèses : Calmann-Lévy. Disponible en ligne sur Cairn : <<http://www.cairn.info/revue-geneses-2006-2-page-25.htm>> [Consulté le 2 septembre 2011]

MÜLLER, Bertrand et WOLIKOW, Serge, « Sciences sociales : archives de la recherche » in *Genèses*, Histoire et sciences sociales, 2006/2, n°63. Disponible en ligne : <<http://www.cairn.info/revue-geneses-2006-2.htm>>

MÜLLER, Bertrand, « À la recherche des archives de la recherche. Problèmes de sens et enjeux scientifiques » in *Genèses*, Histoire et sciences sociales, 2006/2, n°63. Disponible en ligne : <<http://www.cairn.info/revue-geneses-2006-2.htm>>

RANC Emmanuel *Les archives de la recherche en Sciences Humaines et Sociales : enjeux et projets*  
Disponible en ligne :  
<<http://ustl1.univ-lille1.fr/culture/agenda/04/patrimoine/txt/38ranc.pdf>>

ROBERT, Olivier (éd.) *Les archives dans l'université*. Actes du colloque international, Université de Lausanne du 30 et 31 octobre 2008. Peter Lang. 2009

SRUH, Emmanuelle, *"Le fonds Vincennes" de l'Université Paris 8 : traiter des fonds d'archives en université. Dossier d'aide à la décision*, Projet Professionnel Personnel. Villeurbanne : ENSSIB, 2009. Disponible en ligne : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-48104>> Consulté le 22 novembre 2011.

## **ARCHIVES SCIENTIFIQUES NUMERIQUES**

*Les archives électroniques. Manuel*. Paris : Direction des Archives de France. Documentation française. 2002

*L'archivage numérique à long terme. Les débuts de la maturité ?* Paris : Direction des Archives de France. Documentation française 2009.

BANAT-BERGER, Françoise. 2010. « Les archives et la révolution numérique. » in *Le Débat* (158), p. 70-82.

BOISDEFRE, Martine (de). 2010. « Les archives à l'ère du numérique. Entretien. » in *Le Débat* (158) p. 61-70.

BRÉBION, Patrick « Logiciel des Archives de France, une fusée à plusieurs étages » [en ligne] *Archimag*, le 01/04/2010. Disponible : <<http://www.archimag.com/article/logiciel-des-archives-de-france-une-fus%C3%A9e-%C3%A0-plusieurs-%C3%A9tages>>

CHABIN, Marie-Anne, *Archiver, et après ?* Paris : Djakarta, 2007.

CHABIN, Marie-Anne, RIETSCH Jean-Marc et CAPRIOLI Éric, *Dématérialisation et archivage électronique*, Paris, Dunod, 2006.

CHABIN, Marie-Anne « Moreq2 : le Records Management, approche complémentaire de la conservation sécurisée » Conférence FNTC sur « la démat dans tous ses états ». En ligne : <http://www.fntc.org/content/view/615/48/>

CHANIER, Thierry. *Archives ouvertes et publications scientifiques. Comment mettre en place l'accès libre aux résultats de la recherche*. Paris, L'Harmattan. 2004

COUTURE, Carole, *Les fonctions de l'archivistique contemporaine*. Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2003.

COUTURE, Carole, « Le concept de document d'archives à l'aube du troisième millénaire » dans *Archives*, 27, 1996, 4, p. 3-19

DOUEIHI, Milad, *La Grande conversion numérique*, Paris : éditions du Seuil, coll. « La librairie du XXI<sup>e</sup> siècle », 2008.

JOLLY, Éric, « Du fichier ethnographique au fichier informatique », in *Gradhiva*, revue d'histoire et d'archives de l'anthropologie, n° 30-31, Archives et anthropologie, 2001-2002, p. 81-103.

LEBLOND, Corinne (dir.), *Archivage et stockage pérennes enjeux et réalisations*. Paris. Hermès Sciences. 2009.

MOUNIER, Pierre, « Qu'apportent les digital humanities, quelques exemples 1 / 2 » [en ligne] *HomoNumericus*, 28 août 2011. Disponible en ligne : <<http://www.homonumericus.net/spip.php?breve1011>> Consulté le 25 novembre 2011

MOUNIER, Pierre, « Qu'apportent les digital humanities, quelques exemples 2 / 2 » [en ligne] *HomoNumericus*, 5 septembre 2011. Disponible en ligne : <<http://www.homonumericus.net/spip.php?breve1012>> Consulté le 25 novembre 2011.

PÉDAUQUE, Roger T., *La redocumentarisation du monde*, Toulouse, Cépuadès-Éditions, 2007.

PÉDAUQUE, Roger T., *Le document à la lumière du numérique*, Caen : C&F édition, 2006.

QUEMIN, Jean-François, « La migration des archives nativement numériques » in *Mémoires d'archives*, n°4, janvier-mars 2011, p.8. Disponible en ligne : <<http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/memoire-davenir-4.pdf>> Consulté le 14 décembre 2011

RIETSCH, Jean-Marc, CHABIN, Anne-Marie, CAPRIOLI, Éric, *Dématérialisation et archivage électronique*, Paris : Dunod, 2006.

## ARCHIVE ET HISTOIRE

ANHEIM, Étienne et PONCET, Olivier (éd.). « Fabrique des archives, fabrique de l'histoire », in *Revue de synthèse*, vol. 125 ; 5e série, 2004.

CERTEAU, Michel de, « L'opération historique », in Jacques LE GOFF et Pierre NORA, *Faire de l'histoire*, Paris : Gallimard, coll. Bibliothèque des histoires, 1974.

DEVRIESE, Didier, « Pour une histoire et une historiographie de l'archivistique... » in Frank Daelemans et André Vanrie (eds.) *Bruxelles et la vie urbaine : archives-Art-Histoire. N°Thématique de Archives et bibliothèques de Belgique*. Bruxelles. 2002 . pp.697-712

DEVRIESE, Didier, « Vers une lecture épistémologique de l'archivistique » in *Archives, archivistes et archivistique dans l'Europe du Nord-Ouest de l'antiquité à nos jours : entre gouvernance et mémoire*, Villeneuve-d'Ascq : IRHiS, CEGES, 2006.

DUCLERT, Vincent, « Les historiens et les archives », dans *Genèses*, septembre, n°36, 1999

FOUCAULT, Michel, *L'archéologie du savoir*. Paris : Gallimard, 1969.

JAMIN Jean et ZONABEND, Françoise, « Archivari », in *Gradhiva* 30-31, 2001/2002, p.1-7

MAZON, Brigitte, « L'historien et ses archives », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 69, 2003.

MIQUEL, André, *Les bibliothèques universitaires : rapport au ministre d'État ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports*, Paris : La Documentation française, 1989.

MÜLLER, Bertrand « De l'archive au document : Remarques sur l'évolution des régimes documentaires entre le XIXe et le XXIe siècle » in *Historiographie & archivistique : Écriture et méthodes de l'histoire à l'aune de la mise en archives*. Philippe Poirrier et Julie Lauvernier. (dir.)

Disponible en ligne :

<[http://tristan.u-bourgogne.fr/UMR5605/publications/historiographie/B\\_Muller.html](http://tristan.u-bourgogne.fr/UMR5605/publications/historiographie/B_Muller.html)>

[Consulté le 31 août 2011]

PÉROTIN, Yves, « L'administration et les trois âges des archives », *Seine et Paris*, n°20, octobre 1961, p. 1-4.

## ARCHIVES À L'ÉTRANGER

ALTMAN, Micah et al. 2009. "Digital Preservation through Archival Collaboration: The Data Preservation Alliance for the Social Sciences." *American Archivist* 72(1): 170-184.

BAILLARGEON Diane, « Les archives universitaires, un apport pour la communauté » intervention à la 8<sup>e</sup> Conférence Direction de l'information Scientifique de l'Université de Genève, 29 novembre 2010.

Disponible en ligne :

<[http://www.unige.ch/biblio/sinformer/conferences/100329\\_Baillargeon\\_texte.pdf](http://www.unige.ch/biblio/sinformer/conferences/100329_Baillargeon_texte.pdf)>

Consulté le 14 novembre 2011.

BECK, Friedrich ,WOLFGANG, Hempel et HENNING, Eckart, *Archivista docet*, Potsdam, Verlag für Berlin-Brandenburg, coll. « Beiträge zur Archivwissenschaft und ihres interdisziplinären », Umfelds, 1999.

COX, Richard J., « The Academic Archives of the Future », in *Educause review* mars/avril 2008. En ligne : <<http://net.educause.edu/ir/library/pdf/ERM0826.pdf>>

HIRAUX, Françoise, « Des archives pour participer au devenir universitaire : record management et action patrimoniale à l'Université catholique de Louvain ». *La gazette des archives*, n°200, 2005-4, p. 21-28

*Organisation de la conservation et de l'utilisation des archives scientifiques et techniques en Russie*. Voir en ligne : <<http://elec.enc.sorbonne.fr/document325.html>>

## **RÉSERVE ET ARCHIVES**

HOTTIN, Christian, *Des hommes, des lieux, des archives: pour une autre pratique de l'archivistique*. Paris: Lahic/Mission ethnologie. Les Cahiers du Lahic, no 4, 2009

POTIN, Yann, « Du déménagement à la « mise en archives » », dans *La Lettre de l'EHESS*, n°33, juin 2010. Disponible en ligne : <<http://lettre.ehess.fr/858>> [Consulté le 31 août 2011]

# Annexes

---

## ***Table des annexes***

<b>CRITÈRES DE SÉLECTION DE L'ESDS QUALIDATA.....</b>	<b>76</b>
<b>EXEMPLE DE DISSÉMINATION DES FONDS : LE FONDS DE PARIS 8.....</b>	<b>77</b>

## ***Critères de sélection de l'ESDS Qualidata***

Extrait du rapport de Françoise CRIBIER et Élise FELLER. *Conservation des données qualitatives en Sciences Humaines et Sociales*. [en ligne] 2003. Disponible en ligne : <<http://www.cmh.ens.fr/greco/rapport/Rapdonneesqualita.pdf>>

### **CRITERES**

« •Un potentiel pour un nouvel usage en vue d'une seconde analyse et en vue de la comparaison.

•Une documentation suffisante pour permettre une réutilisation “ informée ” : on ne peut pas réutiliser un matériel qui n'est pas documenté.

•Une recherche de bonne qualité est nécessaire pour permettre des analyses secondaires valables, mais aussi pour livrer aux enseignants un matériel exemplaire.

• Un centre d'archives se spécialise souvent dans un thème particulier - la santé, les politiques sociales ou tout autre -, et peut rechercher particulièrement les ensembles de données sur ses thèmes, pour compléter ses collections.

•Les données qui peuvent être utilisés dès le moment du dépôt ou peu après sont préférées à celles pour lesquelles le chercheur met une restriction de plusieurs années.

•Il faut que les conditions de copyright, de protection des données et de confidentialité soient satisfaisantes, qu'un accord ait été établi entre le chercheur et ses enquêtés, que l'on respecte les lois sur la protection des données personnelles et la confidentialité.

•Les documents doivent être dans un format convenable pour la conservation et la “ dissémination ”. Ainsi, le son n'est plus accepté maintenant sous forme de cassettes audio, mais doit avoir été numérisé. De même, Data Archives refuse de prendre les vidéos, de peur qu'on ne dispose bientôt plus des matériels pour les lire.

• Les données doivent être en bon état. Scanner des notes écrites à la main, ou saisies sur une méchante machine à écrire coûte cher et prend beaucoup de temps.

• Enfin on souhaite des ensembles complets de données. Certes un ensemble incomplet peut être utilisable. Mais si on a à la fois le son numérisé et une transcription informatisée et fidèle (sur laquelle on a passé beaucoup de temps), l'ensemble sera plus précieux pour la réutilisation... » (Annexe 3, p.8)

## **Exemple de dissémination des fonds : le fonds de Paris 8**

Extrait du PPP d'Emmanuelle SRUH, *"Le fonds Vincennes" de l'Université Paris 8 traiter des fonds d'archives en université : dossier d'aide à la décision*, Projet Professionnel Personnel. Villeurbanne : ENSSIB, 2009. Disponible en ligne : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-48104>>

D'après le rapport réalisé par Samy Khédhaïer, étudiant à Paris 8, dans le cadre de la commémoration des 40 ans de Paris-8, présentant un état des archives conservées à l'extérieur de l'établissement.

### **« • Bibliothèque de documentation internationale de documentation (BDIC) :**

Inventaire détaillé du fonds Assia Melamed

Fonds d'archives papier sur la création, le fonctionnement, l'activité et la vie quotidienne de l'Université Paris VIII-Vincennes, et sur l'activité de ses enseignants, personnels et étudiants, 1968-1980.

Cote : FR BDIC (ou RCR), F Res 696/1-25 (25 cartons)

Fonds de la Gauche Prolétarienne.

Documents relatifs à l'action de la GP dans les lycées et facultés entre 1968 et 1970. Un carton de 8 chemises, comprend essentiellement des tracts sur les facultés de Censier, Jussieu, Vincennes, Cochin, Orsay et Nanterre.

Cote F DETA RES 576/4/1)

• **Service documentation du journal λ'Ηομoνιτf** : Inventaire du dossier de presse sur l'université Paris VIII, articles de 1969 à 2000

Dossier de presse n° 1044 : « Enseignement supérieur. Universités de la région parisienne ». Sous-dossier « Paris VIII Vincennes ».

• **Institut CGT d'histoire sociale** : inventaire des tracts et motions concernant Paris VIII

Fonds entré le 31 mars 1983 au centre confédéral d'archives de la CGT (entrée n° 34) : « Archives du lycée Rodin et de la FGFL (UNEF) après 1968 » (2 cartons non classés).

Don de Jean-Jacques Aublanc qui était à cette époque un des leaders parisiens des comités UNEF-Renouveau

• **Archives Nationales, Centre des archives contemporaines (Fontainebleau)** : inventaire des archives du Ministère de l'Éducation Nationale concernant l'université Paris VIII

• **Archives nationales (Paris)**

Fonds Madeleine Rébérioux.

Deux cartons concernent l'Université de Vincennes où elle fut enseignante jusqu'en 1978.

Cote : 647 AP/3 et 647 AP/4



Fonds Jean-Louis Flandrin.

Les archives concernant son travail à Paris VIII sont rassemblées sous les cotes 624AP/15 à 624AP/25 (1970-1999). **Sa bibliothèque a été déposée à la Maison des sciences de l'homme (MSH).**

- **Archives de la Préfecture de Police de Paris** : statistiques et rapports concernant la surveillance de l'université Paris VIII

- **Bibliothèque Nationale,**

  - Département des estampes. Série Q (Histoire) : plusieurs dizaines d'affiches entoilées, avec fichier méthodique.

  - Descriptif par affiche et origine. Il y a une entrée « Comité d'action Vincennes ».

  - Fonds Hélène Cixous.

    - Les travaux d'H. Cixous à Paris-VIII sont rassemblés sous les cotes NAF 28080.

    - NAF 28080 (V. 4) : Dossier sur Nanterre. Fondation de l'Université de Vincennes, 1968,

    - NAF 28080 (V. 5-8) : Etudes féminines

    - NAF 28080 (V. 9-32) : Séminaires de Vincennes, 1976-86

- **Rectorat de Paris, Mission des archives nationales**

  - Dossiers du directeur de cabinet Pianelli relatifs à Vincennes (1969-1970)

  - Cote V 208

- **Centre International de Recherche sur l'Imagerie Politique**

  - Photographies quotidiennes des journaux muraux de l'université de Vincennes.

- **Agence photographique Horace**

  - Dossier « Vincennes – Expulsion Duprat » (1969)

  - On peut également citer l'existence de fonds versés par des enseignants de Paris 8, que j'ai pu repérer mais non consulter. Les archives conservées à l'IMEC sont axées sur les œuvres des auteurs, peu de choses semblent concerner Paris 8 :

- **Institut des Manuscrits et de l'Édition Contemporaine :**

  - François Chatelet. Institut mémoires de l'édition contemporaine (IMEC)

  - Michel Foucault. Institut mémoires de l'édition contemporaine (IMEC)

  - Daniel Zimmermann. Institut Mémoire de l'édition contemporaine (IMEC)

- **Bibliothèque Paris 8 :**

  - Les cours enregistrés de Gilles Deleuze à Paris-VIII de 1979 à 1987 (400 heures)

  - Reproduits sur CD, ils sont également consultables à la BnF.

  - Cote AVCD 500/1 à 507/18

- **Fonds Maria Antonietta Macchiochi**

  - Il s'agit de la bibliothèque de travail de Maria Antonietta Macciocchi, enseignante de sociologie politique à Vincennes de 1974 à 1975. Il comporte près de 2000 volumes et rassemble tous ses intérêts politiques et intellectuels pendant les années 70 : histoire du

PCI, histoire du communisme européen, Gramsci, la Chine maoïste, Pasolini, le mouvement féministe. Le fonds est en cours de traitement

• **Archives de Pierre Merlin**

Un ensemble de documents, qui constitue sans aucun doute un fonds d'archives, a été déposé à la bibliothèque par Pierre Merlin, président de l'université entre 1976 et 1980, alors qu'il n'était plus en poste. Ce fonds, ni classé ni inventorié, est un témoignage de l'activité présidentielle, même si son inventaire permettra de mieux détailler le type de documents présentés. Il est rassemblé pour l'instant dans une quinzaine de cartons. Des préconisations de traitement seront évoquées en dernière partie. Il rassemble une grande variété de documents : documents administratifs, tracts, articles de presse, littérature grise.

Archives administratives, politiques ou pédagogiques, ces différents fonds révèlent une diversité de lieux de conservation, de thèmes et de supports, caractères que nous allons retrouver dans ce qui peut apparaître comme le fonds emblématique des archives sur l'Université Paris 8 : le fonds Vincennes. »